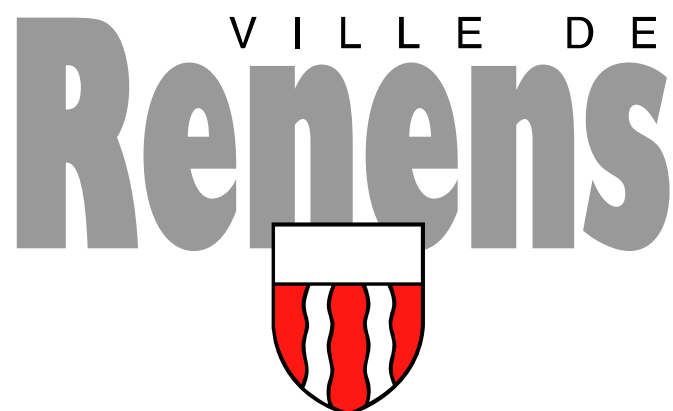




PROCES - VERBAL

**De la séance du Conseil Communal de Renens
Du jeudi 23 juin à 19h00
À la Salle de Spectacles**

9^{ème} séance – 2015 / 2016

Séance du jeudi 23 juin 2016

Présidence de M. Pascal Golay, Président

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son.

À ce propos, je vous informe que les diffusions TV se dérouleront comme d'habitude le vendredi à 20h00, le samedi à 14h00 ainsi que le dimanche à 19h00.

63 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Nathalie Jaccard, Elodie Joliat, Maria-del-Mar Rodriguez, Armelle Saunier et Suzanne Sisto-Zoller ainsi que MM. Mohammed Eareby, Florian Gruber, Ali Korkmaz et Rolf Kung.

Sont absent(e)s: Mme Sandra Martins, ainsi que MM. Antoine Bianchi, Radovan Bila, Naïm Lokaj, Armando Mateus, Pietro Roberto Russo et Abdullah Tabib.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers.

M. Le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 mai 2016
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani relative à la situation des propriétés immobilières de la Commune
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller et consorts au sujet du logement
6. Communications éventuelles de la Commission des finances

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. **Comptes communaux – Exercice 2015**
 - a) de la Commune de Renens,
 - b) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,
 - c) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP",
 - d) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens.

Rapport de la Commission des finances (COFIN) sur la vérification des comptes communaux – M. Stéphane Montabert, Président de la COFIN
11. **Gestion – Exercice 2015**

Rapport de la Commission de gestion (COGEST) – Adoption de la gestion – Mme Victoria Ravaoli-Thibaud, Présidente de la COGEST
12. **Rapport de commission – Pétition "Contre la démolition des maisons de l'Avenir 5-7"**
M. Didier Vienet, Président de la Commission des pétitions
13. **Rapport de commission – Pétition en faveur du maintien de l'école enfantine au pavillon de Florissant**
M. Didier Vienet, Président de la Commission des pétitions
14. **Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 100-2016 – Malley – Adoption du plan de quartier intercommunal Malley-Gare – Adoption du projet routier "Avenue de Malley et rue de l'Usine à gaz avec création d'une zone 30 km/h" – Adoption de la modification de la limite communale entre Prilly et Renens**
M. Yolán Menoud, Président-rapporteur
15. **Rapport de Commission – Préavis N° 102-2016 – Remplacement de l'application de gestion du réseau d'accueil de jour Renens-Crissier (Projet H20-AJE)**
Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Présidente-rapporteuse
16. **Rapport de Commission – Préavis N° 104-2016 – Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) - Projet de tram (tram t1) entre la place de l'Europe à Lausanne et la gare de Renens - Requalification de l'avenue du 14-Avril - Collecteurs et travaux connexes**
M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur
17. Dépôts de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 105-2016 – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Gian-Luca Ferrini intitulé "Agir en faveur du logement existant et des liens entre générations"
Présidence: PLR
18. Motions, postulats, interpellations
19. Questions, propositions individuelles et divers
20. Allocutions

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 mai 2016

M. Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 19 mai 2016.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. Le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

3. Démission

M. Le Président informe qu'il a reçu, par courrier daté du 1^{er} juin 2016, la démission de Mme Conchita Neet-Sarqueda du groupe PSR, dont il fait lecture.

"Monsieur le Président du Conseil communal,

Au vu de ma santé précaire de ces derniers mois et afin de me préserver, j'ai pris la décision de démissionner de mon siège actuel de conseillère communale et, pour la même raison, de renoncer aussi à mon élection pour la nouvelle législature.

Je tiens à saluer tous les membres du Conseil communal et à vous remercier tous pour votre engagement en faveur de notre population, tout en regrettant d'avoir à me retirer prématurément de mon engagement au service des intérêts de notre commune.

Je tiens également à vous remercier chaleureusement en tant que Président du Conseil, ainsi que Madame Charlet, pour votre dévouement dans l'accomplissement de vos missions et votre amabilité.

Je souhaite également aux membres du Conseil communal nouvellement élus de pouvoir mener des débats fructueux et constructifs tout au long de la prochaine législature.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président du Conseil communal, mes respectueuses salutations."

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt la discussion.

4. Communications de la Présidence

Permettez-moi de débiter ce point de l'ordre du jour par un **carnet noir**. En effet, hier la maman de notre collègue Ali Korkmaz est décédée. En signe de solidarité, je prierai l'assistance de bien vouloir se lever et observer une minute de silence.

Voici maintenant les résultats de la **Votation fédérale du 5 juin 2016:**

Initiative populaire du 30 mai 2013 "En faveur du service public"

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'996	3'336	3'336	154	5	3'177	938	2'239	41.72%

Initiative populaire du 4 octobre 2013 "Pour un revenu de base inconditionnel"

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'996	3'336	3'336	42	1	3'293	972	2'321	41.72%

Initiative populaire du 10 mars 2014 "Pour un financement équitable des transports"

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'996	3'336	3'336	85	6	3'245	716	2'529	41.72%

Modification du 12 décembre 2014 de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'996	3'336	3'336	108	7	3'221	2'718	503	41.72%

Modification du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (LAsi)

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'996	3'336	3'336	105	2	3'229	2'399	830	41.72%

Par un courrier daté du 20 mai 2016, le Département du territoire et de l'environnement informe qu'une nouvelle **Conférence d'agglomération** dans le cadre du projet du PALM se tiendra le 6 octobre prochain au Théâtre de Beausobre à Morges, vous pouvez déjà le noter dans vos agendas bien qu'une convocation officielle vous parviendra ultérieurement.

J'ai également reçu un courrier de l'AVREOL dont je vous fais la lecture:

"Monsieur le Président,

Nous vous remercions d'avoir réservé un bon accueil à notre association, l'AVREOL – Association Vivre Renens et l'Ouest Lausannois – en donnant lecture de notre courrier du 12 mai 2016 lors de la dernière séance du Conseil communal au sujet du préavis intercommunal Malley-Gare.

Notre propos n'est pas de nous mobiliser pour ou contre ce projet. L'objectif de notre association est de faire en sorte que les habitants soient des acteurs à part entière des changements urbains.

En ce sens, nous sommes acquis à la nécessité d'un débat public en lien avec les transformations de notre tissu urbain et, par conséquent, soutenons l'idée de soumettre cet objet au référendum communal.

Nous vous remercions de votre attention et vous adressons, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures."

*Je donne maintenant **réponse à la question de Mme la conseillère Irène Frei-Premet** à sa question du 26 avril dernier sur la participation d'invités lors de séance de commission.*

L'art. 40h, deuxième alinéa est très clair à ce sujet. Je vous fais la lecture du passage qui concerne spécifiquement ce cas : «Après consultation préalable de la Municipalité, une commission peut recevoir ou consulter des intervenants extérieurs pour l'objet traité. Lorsque la commission s'adresse directement à l'administration communale, la Municipalité peut demander à être entendue avant que la commission ne procède à l'investigation envisagée et à y participer. En cas d'engagement financier, l'accord de la Municipalité est nécessaire.»

Notez encore que c'est à la commission de décider, donc sa majorité doit l'accepter. La municipalité n'est quant à elle que consultée et c'est discutable dans le cas d'un préavis de compétence du conseil. Mais la loi étant la loi, c'est ainsi.

*Le bureau a également reçu cinq exemplaires du rapport de **gestion 2015 de l'Association Sécurité dans l'Ouest lausannois**. Si vous êtes intéressé, merci de prendre contact avec notre secrétaire, Mme Charlet.*

M. Le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

M. Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit, à savoir le communiqué de la Municipalité N° 9/2015-2016 du 30 avril au 10 juin 2016 ainsi que les réponses écrites aux interpellations de Mme la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani relative à la situation des propriétés immobilières de la Commune et de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller et conjoints au sujet du logement

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous n'avons pas d'autres communications pour l'instant. Nous nous réservons pour la fin de ce Conseil. Je vous en remercie.

M. Le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Intervention suite à la décision de la Municipalité relative aux horaires du Marché

*Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

Je tiens à saluer la décision de la Municipalité d'accepter l'élargissement des horaires du marché du samedi, de 7h00 à 13h00 au lieu de 12h00.

Cette décision satisfait non seulement les usagers, mais également les petits commerçants du Centre. Je tiens aussi à remercier les exposants et maraîchers pour leur volonté d'être présents une heure de plus régulièrement durant l'été.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Intervention relative à la réponse de la Municipalité concernant la situation des propriétés immobilières de la Commune

Mesdames, Messieurs,

Je me permets de reprendre la parole pour remercier d'une part la Municipalité pour sa réponse complète à l'interpellation que j'avais déposée le 12 novembre concernant l'entretien des bâtiments locatifs de la Commune.

Par cette réponse, nous pouvons constater que des parcelles peuvent être valorisées et que certains bâtiments peuvent être agrandis. Donc, j'encourage la Municipalité à trouver les meilleures solutions et les délais les plus brefs possible vu les finances de la Commune.

Je rappelle que d'investir dans les bâtiments locatifs se sont aussi des loyers qui rentrent par la suite et qui amortit l'investissement consenti. D'autre part, nous aurons à ce moment-là le contrôle des locations, choses que nous n'avons l'impression de ne pas toujours avoir même lorsque c'est une société coopérative et aussi contrôler les loyers et faire le choix de nos locataires à qui nous voulons attribuer ces logements. Encore merci pour votre réponse.

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

J'aimerais remercier Mme Nicole Haas-Torriani pour ses remerciements concernant la prolongation de l'ouverture du Marché.

C'est sur l'initiative de Mme la Syndique et de moi-même que nous sommes allés trouver les commerçants du Marché afin de les inciter à ouvrir une heure de plus. C'est vrai que sur le moment ce n'était pas gagné, mais finalement, en discutant avec eux, l'élan a été favorable et je crois que nous pouvons les féliciter et les remercier d'avoir accepté cette marge supplémentaire que nous leur donnions.

Certains sont très contents, je pense notamment aux vendeurs de produits asiatiques qui vont pouvoir vendre à ceux qui restent plus longtemps sur la place du Marché et qui profite de la musique, qui aussi elle est prolongée d'une heure. Comme vous l'avez relevé, je crois que cela est également une chance pour le commerce local, cela fait vivre une place, venir du monde à Renens et je crois que c'est extrêmement positif. J'aimerais surtout remercier tous les commerçants du Marché pour avoir pris cela à bras le corps et nous avons vu qu'à partir de la semaine passée déjà le marché a fini à 13h00-14h00, cela s'est très bien déroulé, c'était parfait. Nous espérons que cela sera de même sur la durée.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la discussion sur les Communications de la Municipalité.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. Stéphane Montabert, Président de la COFIN, informe que M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président prie M. Anton Chatelan, Président de la CUAT, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Anton Chatelan**, Président de la CUAT

*Monsieur le Président,
Bonsoir à toutes et à tous,*

Un rapide feed-back de la dernière séance de la CUAT qui s'est tenue le 13 juin 2016.

Vous vous souvenez peut-être qu'il y a dix jours c'était encore l'hiver à Renens, nous avions prévu avec les commissaires, qui étaient au nombre de six (il n'y avait donc pas de quorum), de découvrir le quartier de Malley-Gare à pied. Nous avons été gentiment hébergés au Théâtre Kléber-Méleau, mais la pluie a continué à tomber et finalement nous avons abandonné cette idée n'étant équipés ni de bottes de pèche ni de large parapluie et nous sommes réfugiés dans les bureaux du SDOL à Renens. Trois des six commissaires ont eu droit à la même présentation qu'ils avaient eue dans le cadre du préavis N° 100-2016 puisqu'ils étaient aussi commissaires dans la commission de préavis. Je ne vais donc rien ajouter de plus sur cette présentation, car en fait vous avez plus sur votre table que dans le

rapport. Toutefois, il est important de dire que les six commissaires présents ont décidé de se positionner sur le projet de Malley-Gare et bien qu'ils fussent tristes de n'être que six, ils ont décidés à l'unanimité de soutenir ce projet de Malley-Gare et de le plébisciter. Voilà la position de la CUAT, même si nous n'avions pas le quorum par rapport à ce projet.

Merci de votre attention.

M. Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, étant excusé ce soir, M. le Président s'enquiert auprès des membres de la CARIC si une communication sera faite.

Ceci n'étant pas le cas, M. Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil Communal

M. Le Président s'enquiert auprès de l'Assemblée si un membre d'un conseil intercommunal souhaite prendre la parole.

- **M. Jean-Daniel Roulier**, Délégué auprès de l'Organisation régionale de la Protection Civile

Rapport pour la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016.

Le 2 septembre 2015, la commission de gestion s'est réunie dans le but d'étudier le préavis no 12/2011-2016 qui traite du budget 2016.

La commission de gestion, à l'unanimité, a décidé d'inviter l'assemblée régionale à accepter les conclusions de ce préavis.

En date du 22 septembre 2015, l'assemblée régionale s'est réunie. Elle a procédé à l'assermentation d'un nouveau délégué.

Le rapporteur de la commission de gestion a donné lecture des conclusions du préavis N° 12

L'ASSEMBLEE REGIONALE DE L'ORPC

Vu le préavis du comité directeur No 12/2011 – 2016 du 18 août 2015

Où le rapport de la commission de gestion désignée pour étudier cet objet

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'adopter le budget de fonctionnement 2016 de l'ORPC tel que présenté par le comité directeur.

Au vote à main-levée, l'assemblée accepte à l'unanimité les conclusions ci-dessus.

En date du 17 mai 2016, la commission de gestion s'est réunie pour examiner la gestion et les comptes 2015, selon le préavis N° 13/2011-2016. A l'unanimité, la commission les a acceptés après avoir posé quelques questions auxquelles le comité directeur a volontiers répondu.

En date du 14 juin 2016, l'assemblée régionale s'est réunie. Après l'appel, le point de l'ordre du jour prévoyant l'assermentation d'un délégué a été annulée, le délégué en question étant excusé.

Ensuite, le rapporteur de la commission de gestion a présenté les conclusions du préavis N° 13/2011-2016.

L'ASSEMBLEE REGIONALE DE L'ORPC

Vu le préavis du comité directeur no 13/2011-2016 du 19 avril 2016

Oùï le rapport de la commission de gestion désignée pour étudier cet objet

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'adopter la gestion & les comptes 2015 de l'ORPC, tels que présentés par le comité directeur

L'assemblée régionale a accepté lesdites conclusions à l'unanimité

La parole n'étant plus demandée, le Président a clos la séance.

Je vous remercie de votre attention.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

10. Comptes communaux – Exercice 2015

- a) de la Commune de Renens,**
- b) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,**
- c) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy,**
- d) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens**

Avant de donner la parole à M. Stéphane Montabert, Président de la Commission des finances, M. le Président rappelle que les comptes sont régis par les articles 106 à 112 du règlement du Conseil communal. D'autre part, il informe qu'étant donné que le rapport a été envoyé à chaque conseillère et chaque conseiller, M. Stéphane Montabert lira un résumé de son rapport. Ensuite de quoi, il sera examiné dans l'ordre suivant, les comptes de la Commune de Renens, dicastère par dicastère, les comptes de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, les comptes de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy et finalement les comptes de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens. Finalement une discussion générale sera ouverte une dernière fois sur l'ensemble des comptes.

M. le Président prie M. Stéphane Montabert, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Stéphane Montabert, Président de la Commission des finances**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

La Commission des Finances s'est réunie à quatre reprises entre le 13 et le 27 avril 2016 pour étudier les Comptes 2015 de la Commune ainsi que ceux des Ententes intercommunales Mèbre-Sorge, de la STEP et du SDIS. Comme à son habitude, la Commission des Finances a étudié un ou deux dicastères par soirée. Lors de l'examen de chaque dicastère, le Municipal concerné était présent avec ses chefs de service. À toutes ces personnes, la Commission des Finances adresse ses remerciements.

La Commission des Finances tient également à remercier chaleureusement Madame Laurence Favre, Adjointe du service des Finances; Monsieur Michaël Perrin, Boursier communal; et Monsieur Jean-François Clément, Municipal des finances. Ils ont assisté à toutes les séances de la Commission des Finances et répondu avec célérité et professionnalisme aux nombreuses questions des commissaires.

Le niveau de commentaire des Comptes et des Budgets tient compte des avis émis par la Commission des Finances les années précédentes et il est désormais jugé très bon.

Les graphiques qui agrémentent ce rapport sont extraits de présentations données à la Commission des Finances par le Service Finances – Cultes.

COMPTES 2015 DE LA COMMUNE DE RENENS

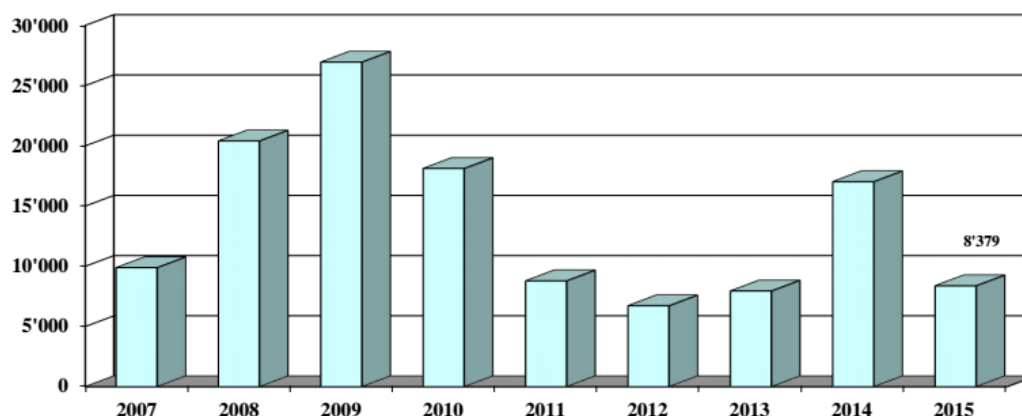
DÉPENSES

Les Comptes 2015 de la Commune recèlent peu de surprises. Les services ont accompli des efforts dans le domaine des biens, services et marchandises. Il reste d'importantes charges non maîtrisables, mais parmi celles-ci de gros postes comme POLOUEST ou les TL ont coûté moins cher que prévu.

La bonne tenue des comptes reste relative puisqu'elle provient aussi de certains retards. Le plan des investissements est très lié à l'arrivée du tram, et de nombreuses dépenses ont donc été décalées dans le temps. Dans les années qui viennent un grand nombre d'investissements connus seront finalement mis en œuvre, Malley, le tram... et auront une influence certaine sur les comptes.

LES INVESTISSEMENTS

(en millier de francs)



REVENUS

Sur le plan des revenus, l'impôt des personnes physiques progresse, celui des personnes morales aussi, mais moins qu'espéré, si bien que la Municipalité estime qu'elle dépendra encore beaucoup des personnes physiques pour ses futures rentrées fiscales.

La progression de l'impôt des personnes physiques n'est pas due qu'à l'accroissement de la population, mais bien à une amélioration qualitative des revenus des contribuables. Les budgets et les comptes sont composés à 97% d'acomptes et l'expérience montre habituellement une différence positive oscillant entre 1,8 et 2,2 millions de francs lors de l'établissement de la taxation finale ; cette année, cette différence est montée à 2,8 millions. En comparaison avec d'autres communes, la valeur de point d'impôts par habitant reste faible à Renens, mais progresse.

L'impôt des personnes morales est quant à lui soumis à une grande variabilité. Outre l'incertitude démocratique autour de son avènement, la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) est une mécanique complexe aux conséquences difficiles à estimer. Les sociétés vont être appelées à financer la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE), à des allocations familiales... Cela changera radicalement les flux financiers, et permettra peut-être de soulager les communes au niveau des crèches. Entre la baisse d'impôts et la hausse des charges, la Municipalité estime qu'il n'est même pas sûr que les entreprises en sortent gagnantes.

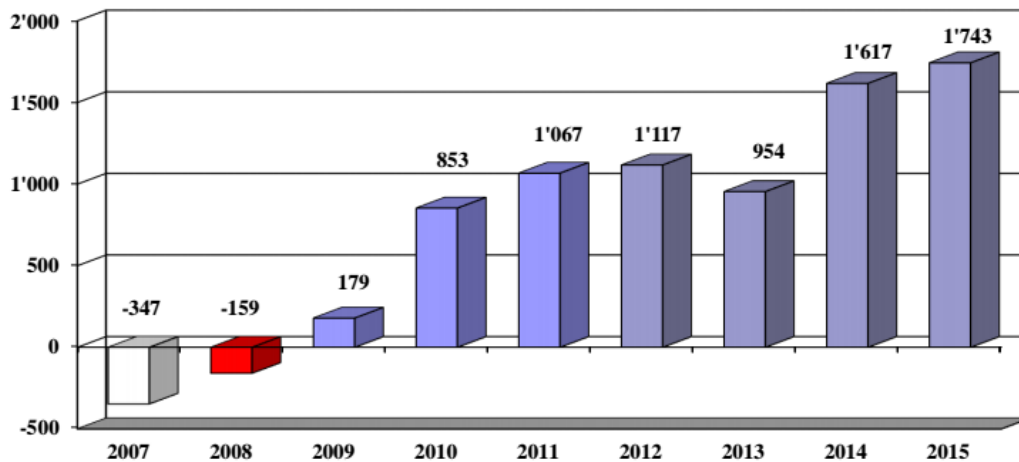
La Commune est également tributaire de certains impôts à l'occurrence plus aléatoire comme les droits de succession ou les droits de mutation, qui ont généré moins de revenus cette année. La fiscalisation de SIE SA (abordée dans ce rapport au chapitre FINANCES – CULTES) et la réduction de son capital-actions a permis à la Commune de récupérer plusieurs millions de francs, une opération bien évidemment exceptionnelle, mais qui ouvre la voie au versement régulier de futurs dividendes.

EQUILIBRE FINANCIER

Les emprunts à long terme atteignent 74 millions de francs, le capital communal est à 18 millions. Les taux sont historiquement bas et servent ainsi à réduire le service de la dette. Les échéances des emprunts à long terme sont décalées dans le temps, à dessein, afin de ne pas

tout expirer en même temps et donc de laisser une de marge de manœuvre aux successeurs de l'équipe municipale actuelle.

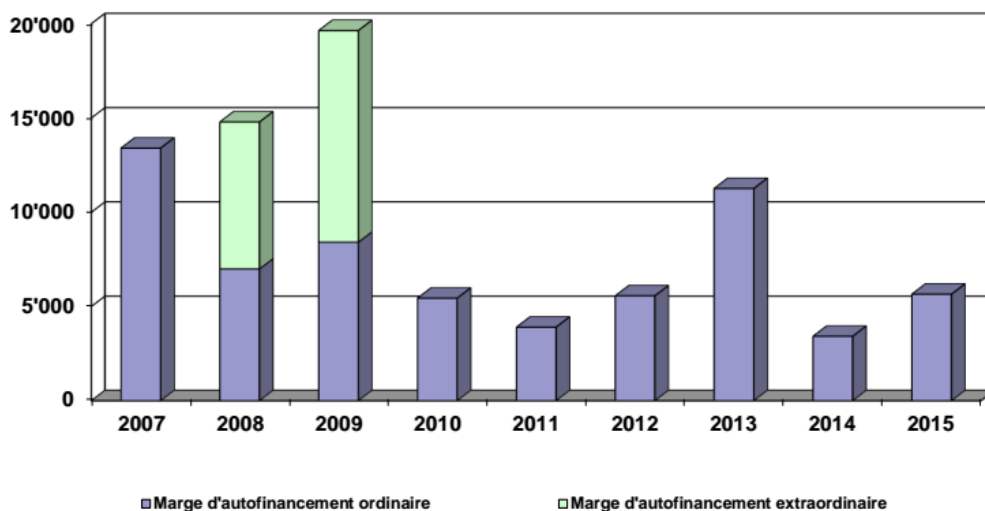
ENDETTEMENT NET (par habitant)



La Syndique Mme Huguenin rappelle: « J'ai connu deux fois en 1996-1997 et 2002-2003 des moments où personne ne voulait prêter de l'argent à Renens et il fallait en chercher jusqu'en Bavière... La Municipalité a tenu cette législature et celle d'avant aussi, je trouve important de le relever, dans une situation extrêmement complexe. Malgré l'excédent de charges et un contexte économique et politique incertain, nous avons tenu un budget. »

LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT

(en millier de francs)



ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PERSONNEL

PRÉAMBULE

L'Administration Générale a lancé moins de communications que prévu. Les budgets représentent des dépenses planifiées, mais parfois ils ne peuvent pas être employés à cause de retards ou par manque de force interne. Les ressources sont serrées et les EPT contenus,

ce qui implique de gros efforts et beaucoup de travail pour tous les collaborateurs du service, mais amène aussi certains projets budgétés à ne pas être réalisés.

EXAMEN DE DÉTAIL

1010.3199.02 - Frais d'élections et votations

L'élection complémentaire de 2015 a entraîné un surcoût de CHF 11'000.- par rapport au budget. Le prix des élections est variable; en 2016 le canton a ainsi en charge l'impression des brochures explicatives pour les deux premiers tours. Enfin, concernant le recomptage desdites élections, le prix devrait être moindre puisqu'il n'y a pas eu de nouvelle impression ni d'envoi de matériel, le coût reporté dans les Comptes 2016 ne devrait donc pas être trop élevé.

1042 - Journal « Carrefour info Renens »

Le journal ayant eu un numéro de moins cette année, la Commune a pu économiser sur ce poste même si le nombre de pages des autres numéros a été plus élevé. L'année a finalement été plus calme que prévu, mais il est difficile de planifier un an en avance tous les besoins de campagnes de sensibilisation qui émergeront des différents services.

1044 - Information et Sensibilisation

Le compte intègre la nouvelle brochure d'accueil pour les nouveaux habitants.

1050 – Ateliers de la Ville de Renens - ECAL

De gros changements sont en perspective pour ce chapitre avec les nouveaux Ateliers de la Ville de Renens, mais la Municipalité prévoit pour l'instant de garder le bail si ses termes conviennent toujours à l'ECAL.

1070 Promotion économique et tourisme

Les fluctuations de ce compte sont importantes, mais il est difficile d'être plus précis. Le budget correspond aux mandats que la Commune avait l'intention de donner. Cette année a ainsi vu la conduite d'une étude pour un hôtel à Renens avec un expert hôtelier et CHF 19'000.- ont été employés pour sa réalisation. Lorsque M. Servageon sera en poste à la promotion économique, le compte devrait être plus régulier. A contrario, l'exemple de ce compte montre que la Municipalité ne va pas dépenser des budgets à tort et à travers si les occasions ne se présentent pas.

1070.3659 - Dons, aides et subventions casuels

Le montant permet de soutenir ponctuellement des projets, mais la Municipalité ne sait pas à l'avance quels coups de pouce elle va donner. Elle peut par exemple aider à prendre en charge une partie de la visibilité d'une nouvelle entreprise, ce qui bénéficie à la Commune en termes d'image, etc., mais il y a des critères d'attribution pour ces aides; par exemple, il est hors de question qu'elles amènent à concurrencer une entreprise en place.

1070.3185.02 - Honoraires divers semaine entrepreneuriale

Il s'agit du prix accordé lors de la Semaine entrepreneuriale avec des étudiants.

1080.4657.01 - Vente des abonnements généraux CFF (HT)1080.4657.02 - Vente des abonnements généraux CGN (HT)

La Commune a à disposition un certain nombre de cartes journalières chaque jour. Pour les CFF, il s'agit de 15 cartes journalières, et la Commune les payes plus chères qu'elle ne les revend. Au début l'opération se déroulait à prix coûtant puis les CFF montèrent leurs tarifs et Renens ne répercuta pas l'entier de la hausse. Le taux d'utilisation de ces titres est de 85%, il y a quelques pertes pour des jours où la demande est faible.

Cartes journalières Commune des CFF - Résultats de l'année 2015

Mois	Cartes émises	Cartes vendues	Encaissement cartes à Fr. 42.- TTC (TVA 8 %)	Encaissement cartes HT (sans TVA)	Taux d'utilisation moyen %
Janvier	496	338	Fr. 14'196.00		68.15
Février	448	342	Fr. 14'364.00		76.34
Mars	496	410	Fr. 17'220.00		82.66
Avril	480	431	Fr. 18'102.00		89.79
Mai	496	409	Fr. 17'178.00		82.46
Juin	480	447	Fr. 18'774.00		93.13
Juillet	496	460	Fr. 19'320.00		92.74
Août	496	478	Fr. 20'076.00		96.37
Septembre	480	397	Fr. 16'674.00		82.71
Octobre	496	446	Fr. 18'732.00		89.92
Novembre	480	377	Fr. 15'834.00		78.54
Décembre	496	423	Fr. 17'766.00		85.28
Total	5'840	4'958	Fr. 208'236.00	Fr. 192'811.11	84.90
Montant total de la facture des 16 abonnements (unité : Fr. 13'300.- TTC / Fr. 12'315.- HT)			Fr. 212'800.00	Fr. 197'037.04	
Excédent			Fr. -4'564.00	Fr. -4'225.93	

La politique des communes varie en termes de subvention et de disponibilité. La CGN proposait de son côté 5 abonnements au porteur, devenus début mars des cartes journalières. Ces abonnements de première classe sont vendus 41.- au lieu de 90.-.

Sur ces deux comptes, on peut dire en quelque sorte les bénéfices effectués par le biais de la CGN compensent les pertes enregistrées avec les CFF... Il y a des débats en cours au sein de la Municipalité sur la mise à disposition de ces cartes journalières auprès du public : ouverture en avance, vente en ligne, sans que la question ne soit tranchée pour l'instant.

1300 - Service du personnel

Dans les traitements la Commune dépense moins, un Spécialiste en Ressource Humaines accepté en 2015 n'ayant rejoint son poste que pour la seconde moitié de l'année.

Sur le plan des formations CHF 80'000.- étaient inscrits au budget, mais la Municipalité a eu besoin de CHF 20'000.- supplémentaires pour couvrir des frais de formation en augmentation (davantage de personnel à former) et pour une formation de gestion d'équipe pour les cadres intermédiaires. Enfin, la Municipalité et les Chefs de service ont reçu un cours de gestion de projet.

1300.3199 - Frais divers

Il s'agit des suites d'un vol dans les locaux de la Commune.

1300.4362 - Remboursement de frais

Les crèches reçoivent des stagiaires HES et la HES paye la Commune pour la prise en charge de ces stages. Le compte indique donc le montant de ces remboursements. Le montant dépend du nombre de stagiaires sur l'année.

1300.4809 - Prélèvement sur Fonds de secours du personnel

La Municipalité avait décidé de créer un Fonds de secours du personnel, essentiellement pour faire face à des situations difficiles et compliquées, un changement de situation suite à un divorce... Ce sont des prêts remboursables. Une petite partie prend la forme de dons au personnel (par exemple, le remboursement de lunettes cassées pendant le travail) dans des situations où l'assurance n'intervient pas pour des raisons de franchise.

Le fonds se monte à CHF 171'000.- (il est listé p. 116 sous l'intitulé « 9233.02 Fonds de secours du personnel communal ») et a été progressivement constitué par les remboursements AVS et des excédents d'assurance maladie accident. Il n'est plus alimenté depuis des années.

1301 - Apprentis

Entre 18 et 20 apprentis ont été planifiés au budget, mais tout ne s'est pas déroulé comme prévu. Ainsi, un apprenti alloué aux bibliothèques n'a pas pu entrer en fonction simplement parce que ces dernières n'étaient pas prêtes. Il arrive parfois que des apprentis partent en cours d'année ou que la Commune doive s'en séparer. Il n'en reste pas moins que Renens a un taux d'apprentis important comparé à d'autres communes. Quelquefois les services demandent une pause d'une année entre deux apprentis.

Le salaire des apprentis est décidé chaque année par le service cantonal selon chaque métier, ce sont des normes qu'on peut retrouver sur le site du canton. La Commune paye les livres, les entrées à la piscine, mais pas un salaire plus élevé que ce qui est prévu par la loi. La majorité des apprentis a plus de 18 ans, ce qui implique des charges sociales plus importantes.

19 - Schéma directeur de l'Ouest Lausannois

Les comptes pour le SDOL sont équilibrés, car payés par le canton et l'ensemble des communes. Le SDOL est un organisme à part dans la comptabilité communale. Cette année, les dépenses ont été plus faibles que prévu à cause d'un loyer moins élevé et du congé sans solde pris par un collaborateur.

Le SDOL est une Convention qui permet à des communes de déléguer à l'une d'elles certaine tâche, ici Renens, qui délègue à son tour au bureau du SDOL. Renens ne peut pas influencer sur la part communale, mais sur la répartition qui apparaît dans le budget de l'urbanisme.

Une commune peut se retirer du SDOL ; c'est d'ailleurs arrivé avec Lausanne qui agissait pour un temps comme commune riveraine et a fini par se retirer tant du SDOL que du SDEL (à l'est), mais resta impliquée au nord. D'un côté cela a fait un manque à gagner pour les frais, mais de l'autre il était difficile de critiquer leur décision puisqu'ils avaient demandé à venir alors qu'ils n'étaient initialement pas prévus. Maintenant que le SDOL est dans une forme stable, si une commune s'en retirait il faudrait à nouveau répartir les coûts sur les membres

restants, mais l'effet serait surtout symbolique. Le canton pourrait être mécontent puisqu'il a reconnu les schémas directeurs comme des interlocuteurs valables... Sortir du SDOL revient à sortir d'une convention, c'est plus facile que de sortir de POLOUEST où pareille décision impliquerait un préavis dans toutes les communes concernées.

La comptabilité du SDOL est gérée par Renens. Cela a un coût, qui était essentiellement politique au début (CHF 2'000.- pour les finances, CHF 5'000.- pour les salaires). La Commune était satisfaite de prendre en charge cet aspect, mais désormais le calcul est plus compliqué avec des frais de loyer, d'informatique, d'huissier qui sont refacturés à toutes les autres, devant lesquelles il faut repasser à chaque fois. Les coûts du SDOL, répertoriés dans le compte « 1900.3185.03 Honoraires divers », ont été désormais estimés de façon plus réaliste et apparaîtront dans le budget 2017.

FINANCES – CULTES

PRÉAMBULE

Comme souvent les comptes sont meilleurs que les budgets, mais les ressources de Renens sont rares et leur utilisation se fait sous surveillance. Tous les services ont été instruits des procédures à suivre et peuvent se renseigner auprès du Service des Finances vis-à-vis des dépenses, des revenus et de leur imputation comptable.

SITUATION PARTICULIÈRE DES COMPTES 2015

L'année 2015 a vu trois événements notables :

- *La réduction du capital des SIE. Cette opération a vu le passage d'un capital-actions de 15 millions de francs à 2 millions et s'est accompagnée de la destruction d'actions propres, l'ensemble de l'opération s'effectuant en franchise d'impôt. Renens s'est donc vu restituer une part proportionnelle du capital pour un montant de CHF 4'279'400.-.*
- *La péréquation directe et indirecte. Elle se répartit un peu partout dans les comptes (des explications sont disponibles pages IX et X du préambule). Pour tout un nombre de raisons, l'année passée, la Commune a reçu un décompte final 2013 de 1,6 million en sa défaveur. Cette année Renens dispose d'une récupération plus importante au niveau du décompte final 2014. Dans le cadre du principe de prudence et pour éviter que ces acomptes 2015/2016 ne se concrétisent en une mauvaise surprise lors de la réception du décompte final de l'année suivante, la Municipalité a choisi de créer un passif transitoire de régulation, il apparaît p. 117 sous le compte « 9259.01 PT de régularisation des thématiques » du bilan.*
- *La variation des emprunts. Les emprunts passent de 66 à 74 millions de francs, mais les taux d'intérêt sont très bas.*

EXAMEN DE DÉTAIL

2000.3193 - Cotisations

Les cotisations changent, car elles sont fonction de l'activité (souscriptions ou annulations). Le Service des Finances s'est assuré qu'il n'y ait aucune cotisation payée par deux services différents pour la même organisation.

2000.4359 - Ventes et prestations diverses

Comme le décrit l'explication du compte, il s'agit des heures que le service effectue pour les différentes ententes, conventions, etc. auxquelles la Commune prend part. Le montant final n'a rien d'anodin, mais il est facturable pour d'autres institutions.

2010.3301.04 - Remises d'impôts – personnes physiques

Les impôts relèvent de la compétence de l'Administration Cantonale des Impôts, et dans certains cas, ils peuvent se négocier. Des contribuables dans des conditions difficiles font recours pour payer leurs impôts, par exemple parce qu'ils souffrent d'une invalidité. Cependant, le critère de dettes envers d'autres créanciers n'est jamais retenu. Il reste un débat politique : des gens en difficulté financière se voient parfois astreints à une retenue sur le salaire et/ou la rente, mais les montants retenus sont versés aux créanciers sans qu'une part serve au paiement des impôts dus à l'Etat. Et quand ces gens sortent de cette situation, ils se retrouvent avec des arriérés d'impôts...

Le passage du compte à CHF 54'000.- alors qu'il était budgété à CHF 20'000.- est peut-être la marque d'un signe conjoncturel, c'est un élément à surveiller.

2010.4011 - Impôt sur le bénéfice net des personnes morales

Ce compte sera affecté par RIE III avec une perte brute estimée de 3 millions à l'horizon 2019.

2020 - Service de la dette

La Commune n'a plus à endurer les taux élevés du passé (supérieurs à 4%).

2023.4250.20 - Intérêts sur parts sociales SCHR

Le taux « budgété » à 3,25% et « réalisé » à 3% dans les comptes est le résultat d'une décision du Conseil d'administration, qui propose aux membres lors de l'assemblée générale de baisser le taux d'intérêt, proposition qui peut être acceptée ou non.

A titre d'information, voilà l'historique des taux d'intérêt décidés sur les dernières années :

2023.4250.20	Intérêts s/parts sociales SCHR	Intérêts sur 1'500 parts sociales de Fr. 300.- valeur nominale
		- Intérêts 2014 : 3%
		- Intérêts 2013 : 3.25%
		- Intérêts 2012 : 3.25%
		- Intérêts 2011 : 4%
		- Intérêts 2010 : 4%
		- Intérêts 2009 : 4.5%
		- Intérêts 2008 : 4.5%
		- Intérêts 2007 : 4.5%
		- Intérêts 2006 : 4.5%

2026 - Fonds de péréquation horizontale

Une explication exhaustive du mécanisme de péréquation sort du cadre de ce document. Le compte « 2026 Fonds de péréquation horizontale » correspond à la partie que verse Renens au fonds horizontal (19 points d'impôts au total), un quart environ de ces 19 points (soit 4 points d'impôts) étant attribué à la couche thématique « transport ». Comme Renens a un point d'impôt relativement bas, la Commune arrive assez vite dans une configuration où elle devient bénéficiaire de cette couche thématique.

CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL

PRÉAMBULE

Les comptes sont absolument sans surprise. Les services sont bien vivants, mais leurs chiffres sont très proches des budgets, tout est conforme.

La catégorisation des frais d'entretien en sous-catégorie .01 (entretien courant) et .02 (rénovation, non-planifiée) sera précisée encore davantage à l'avenir avec une nouvelle sous-catégorie .03 portant sur les contrats de maintenance.

EXAMEN DE DÉTAIL

3003.3185.01 - Honoraires divers, y compris affaires immobilières

L'explication mentionne des frais d'honoraires pour avocats suite à des recours. Il s'agit de recours sur des adjudications de marchés publics. La Commune a dû y faire face pour les Tilleuls, pour le ramassage des déchets... Les entreprises font recours et la facture atteint vite entre CHF 8'000.- et CHF 10'000.-. Il y a aussi eu des recours pour Avenir 5-7, mais ils apparaîtront l'année prochaine. Les remboursements suite à des décisions de justice se retrouvent dans un autre compte.

Les recours semblent plus nombreux et l'environnement plus conflictuel, il y a plus de contestations. Le juriste du CTC ne chôme pas et se retrouve fréquemment sollicité pour des recours, des avis de droits, de petits mandats pour les mises à l'enquête... La Commune doit se faire aider par des spécialistes, ce qui allonge et alourdit les procédures. Ce besoin concerne plus les marchés publics que les constructions, à cause de changements législatifs.

Bien que la discussion porte sur des actions en justice, l'ensemble du compte ne concerne pas que des frais d'avocats. On peut aussi y compter des frais de notaire de CHF 8'678.- pour la constitution de servitudes et des cessions, ou des frais d'ingénieurs de CHF 10'038,60 pour l'évaluation d'un éventuel raccordement au Chauffage à Distance (CAD).

3003.4319 - Emoluments administratifs cimetière

La pose d'une pierre tombale revient à 100.- francs. Ce montant s'ajoute à celui de la concession proprement dite.

3283 Ondallaz - Joli-bois – Route des Monts 29 (5370)

3283.3141.01 - Bâtiment – entretien courant

Le commentaire du compte est incomplet. Les charges s'expliquent par plusieurs travaux : remplacement de la pompe du boiler et de deux radiateurs ; contrôle des installations électriques et mise en conformité de celles-ci ; diverses réfections de la toiture.

3362 - Village 10 (61)

3362.3141.02 - Bâtiment – rénovation

La mise en séparatif du bâtiment n'a pas été effectuée, simplement parce que le Service des Travaux n'avait plus le temps de la réaliser en 2015. Elle est planifiée pour cette année.

3410 - Lausanne 21 – Culture-Jeunesse-Sport3410.3161 - Loyers

L'augmentation n'est pas due à un loyer plus élevé, mais aux charges de chauffage. En 2014 le décompte était en faveur de la Commune, puis deux décomptes arrivèrent en 2015 avec beaucoup de retard et en défaveur de la Commune.

3507 - Salle de gymnastique – Pépinière PS – Bibliothèque Pépinières 103507.3141.21 - Salle de gymnastique – entretien courant

Les déprédations sur les vitres ont été suivies d'un dépôt de plainte, une procédure que la Commune suit systématiquement. L'assurance a remboursé une grande partie des dégâts, ces montants apparaissent sous le compte « 3507.4364 Remboursement d'assurances propres » de la même section.

Il y a eu des investigations et des contrôles effectués avec certains résultats, mais pas au point de pouvoir attribuer ces dégâts avec certitude. La Commune est assurée, mais les franchises montent d'année en année et les assurances sont de moins en moins enclines à prendre en charge les bris de verre.

3584 - Collège du Mont-de-By P – Côtes 17

Renens n'est pas propriétaire du terrain. Il correspond à un droit de superficie de la Ville de Lausanne, mais nous est accordé gratuitement.

SERVICE ENVIRONNEMENT – MAINTENANCE**PRÉAMBULE**

La Municipalité n'a pas communiqué de contexte notable pour les Comptes 2015 de ce Service.

EXAMEN DE DÉTAIL

La Commission des Finances n'a pas demandé de précision pour les comptes de ce Service.

DIRECTION URBANISME ET TRAVAUX**PRÉAMBULE**

Les principales différences entre le budget et les comptes de l'Urbanisme se situent dans le montant de mises à l'enquête qui se révèlent sur- ou sous-évaluées. Pour les Travaux, le budget prévoyait des montants pour les collecteurs en relation avec le tram, mais comme ces travaux sont repoussés une nette différence apparaît entre budget et comptes.

EXAMEN DE DÉTAIL

3860 Réseau évacuation et épuration des eaux (fonds affecté)

3860.3811 Attribution au Fonds réseau évacuation et épuration des eaux

3860.4811 Prélèvements sur Fonds réseau évacuation et épuration des eaux

Ces comptes ont des intitulés différents pour distinguer l'investissement amorti par le fonds, et le prélèvement à la fin de la section pour faire la différence entre l'amortissement et la régularisation du compte.

CULTURE – JEUNESSE – SPORT

PRÉAMBULE

Les comptes sont conformes au budget.

EXAMEN DE DÉTAIL

5100.3011.01 - Personnel DO - traitements

L'explication originale « réévaluation des salaires » du compte est lapidaire. En détail, deux personnes imputées dans cette section ont été promues au premier janvier 2015 dans une fonction de coordinateur culturel, correspondant à celle de chef de bureau en raison de la particularité de leur activité et des responsabilités qu'ils assument dans l'organisation d'événements culturels.

5110 - Animations

Un commissaire regrette la diminution de la dépense de 25% par rapport au budget pour l'animation de la place du marché. La Municipalité précise que si les maraîchers apprécient les animations, ils sont les premiers à protester lorsque la musique est trop forte.

5117.3189.01 - Honoraires et prestations de tiers

5117.3189.02 - Cachets

Ces deux comptes sont en décalage avec les budgets, l'un en excès, l'autre en carence. La Municipalité explique que les budgets de ces deux comptes ont surtout été basés sur l'historique d'il y a trois ans en arrière, le budget 2015 de Festimixx s'est donc basé sur les comptes 2012. Les trois années qui séparent les deux éditions ont été marquées par certaines augmentations.

Concernant le compte « 5117.3189.01 Honoraires et prestations de tiers », la location des infrastructures scéniques a généré une augmentation de charges. Le compte a été impacté par des déprédations survenues avant le festival, nécessitant le remplacement de bâches et une surveillance accrue. Les prestations techniques ont été assurées par une entreprise locale de Bussigny plutôt que d'une entreprise de Genève comme auparavant. Les tarifs n'ont pas été identiques, mais le gain en qualité a été jugé appréciable.

Concernant le compte « 5117.3189.02 Cachets » la différence de charges s'explique à la fois par les négociations faites sur les cachets en général, mais également par la volonté d'accueillir des artistes locaux et émergents.

5311.3522 - Finances d'écolage

La Commission des Finances pose des questions qui concernent davantage la nature 3522 que ce compte précis de la section « 5311 Classes primaires Renens Est (24-Janvier) », tout en notant l'écart élevé entre le budget et les comptes.

Le changement des tarifs décidé par le Canton concerne les élèves qui devraient être scolarisés à Renens, mais ne suivent pas la carte scolaire habituelle pour diverses raisons, comme l'accueil à midi, l'hébergement par la famille des grands-parents situés dans une autre commune plutôt que les parents... Ces dérogations doivent être validées à triple : par les établissements concernés, par la Municipalité et enfin par le Canton. Il y a aussi des classes qui n'existent tout simplement pas à Renens :

- pour une classe de raccordement (RAC), il faut aller à Bussigny ;*
- pour une classe de sport-étude, il faut aller à Crissier ;*
- pour une classe de musique-école, il faut aller à Lausanne ;*
- etc.*

Renens est un « gros producteur » d'élèves du RAC. Or, il faut savoir qu'à chaque fois qu'un élève est scolarisé hors de la Commune, celle-ci doit indemniser la Commune cible à hauteur de CHF 1'300.- annuels pour un élève normal ou de CHF 4'000.- annuels pour un élève à besoins spéciaux, comme le RAC. C'est sur ces tarifs uniformisés que porte la décision n° 138 du Canton.

Les élèves ne fuient pas Renens ; la Ville reçoit à son tour de l'argent pour les élèves qu'elle accueille depuis d'autres communes. En nombre de tête le volume est à peu près équilibré. La différence se fait sentir sur le plan financier à cause des coûts plus élevés qu'entraînent les élèves à besoins spéciaux allant dans d'autres communes, Renens ne disposant pas de l'offre correspondante.

SÉCURITÉ PUBLIQUE – INFORMATIQUE – POPULATION

PRÉAMBULE

Le principal défi du Service est lié à la dotation en personnel pour POLOUEST. Les polices sont confrontées à une génération de policiers qui reste en poste pendant 5-6 ans et pas vingt ans comme avant... Donc un fort turnover de 10% annuel. La POLOUEST envisage de revoir sa grille salariale pour être plus compétitive par rapport à d'autres régions qui payent davantage, même si elles n'ont pas forcément les mêmes prestations sociales (nombre de semaines de vacances par exemple). Il semble que les policiers soient plus sensibles à l'aspect financier qu'à ces dernières.

Un brevet fédéral permet à un policier de travailler sur toute la Suisse. Les aspirants étant censés contribuer au service pour assumer les coûts de leur formation, un débat est ouvert sur la facture qu'ils doivent régler s'ils démissionnent trop vite. La formation de base coûte CHF 50'000.-, mais entre le matériel et l'écolage on arrive à un montant réel plus proche des CHF 140'000.-. Jusqu'à fin 2015 le dédit ne portait que sur l'écolage, désormais il portera sur CHF 120'000.- avec une échelle dégressive sur trois ans. Cela ne résoudra pas tous les problèmes de turnover, mais contribuera au moins à équilibrer la facture que représente le départ anticipé d'un aspirant.

En 2018 POLOUEST espère atteindre un effectif plus stable. En ce moment c'est en dents de scie, il faut jongler en permanence avec les postes libres, mais ce sont des emplois qu'on ne peut pas repourvoir aussi facilement que dans des professions plus classiques.

EXAMEN DE DÉTAIL

6100.3521 - Participation à l'Association pour la Sécurité dans l'Ouest Lausannois.

La forme juridique choisie par POLOUEST ne permet pas à la Commission des Finances de Renens d'avoir accès au détail des comptes et des budgets, même à titre consultatif. Bien que tout cela s'inscrive dans un cadre légal cohérent (POLOUEST disposant de sa propre Commission des Finances) cela apparaît comme un problème récurrent pour plusieurs commissaires, qui ne peuvent pas transmettre leurs questions et commentaires comme ils le souhaiteraient.

La solution trouvée est d'agender une séance entre la Commission des Finances de Renens et le membre renanais de la propre Commission des Finances de POLOUEST, quelque part entre le 15 mai et le 1^{er} juin, de sorte qu'une discussion puisse avoir lieu sur les comptes avant leur vote par l'assemblée intercommunale de POLOUEST. De plus, la Commission des Finances émet un vœu sur ce Compte (voir le chapitre des délibérations).

SÉCURITÉ SOCIALE

PRÉAMBULE

Le Service finit avec des comptes favorables, les charges effectives sont inférieures à ce qui était prévu et les revenus sont supérieurs de 9,8% au budget. De plus sont inclus les coûts de l'UAPE du Censuy, qui étaient prévus en préavis, mais pas intégrés dans le Budget 2015 alors qu'il apparaît dans les Comptes.

EXAMEN DE DÉTAIL

7000.3199 - Frais Divers

Feuilleton de l'été, le Sleep-In de Renens a été l'objet d'une attention particulière alors que son jardin était occupé par 50-60 personnes au statut mal défini. Après avoir discuté et négocié avec le représentant de ces migrants, il a été décidé d'impliquer des Veilleurs de jours en attendant qu'ils évacuent. Leur mission était de pacifier cette population, d'informer sur les possibilités passant par le SPOP d'obtenir de l'aide, et d'assurer une présence pour tranquilliser le groupe. Les frais ont été partagés à 50% avec la commune de Lausanne, à qui appartient le bâtiment.

Bien que devisés à CHF 20'000.- selon décision municipale de 04.09.2015, le coût effectif de ces Veilleurs de jours a été de CHF 4'361,25.

7105 Réseau Accueil de jour Renens-Crissier

7105.3515.03 Redistribution subvention reçue de la FAJE à nos partenaires

7105.3515.04 Redistribution subvention reçue de la FAJE pour structures Renens

7105.4515.01 Subventions de la FAJE

7105.4515.02 Décompte année précédente FAJE en notre faveur

Les mouvements sur ces comptes impliquent des explications supplémentaires. La Municipalité estime chaque année quels seront ses besoins en matière de personnel éducatif

et il y a un calcul rétroactif comparé à ce qui a été vraiment comptabilisé. Ce résultat peut être positif au niveau d'une structure et négatif pour une autre, et positif ou négatif sur l'ensemble des structures.

Ces comptes représentent le récapitulatif pour l'ensemble des structures d'accueil de Renens. Le compte « 7105.4515.02 Décompte année précédente FAJE en notre faveur » représente une rétroaction positive de l'année 2014. Il n'y a pas de fonds qui se remplit ou se vide.

7112.3131 - Achats de produits alimentaires

La dépense moins élevée que prévu vient de la proportion de bébés parmi les enfants dans la structure d'accueil. Leurs repas sont moins coûteux. Des enfants en UAPE sont passés sur le Censuy. L'un dans l'autre, il y a eu 700 repas de moins sur l'année.

7113 - Jardin d'enfants « Les Lapins Bleus » - Préfaully 29-31

La structure n'a pas fermé, elle a déménagé de la Rue de l'Industrie vers Préfaully.

7113.3011.01 - Personnel DO - traitements

Le budget de personnel portait sur la base d'un besoin pour 20 places d'accueil, mais finalement, limité à 15, il n'y a pas eu besoin d'un poste d'encadrement supplémentaire. La Municipalité a malgré tout fait la demande pour être prête en cas de besoin. Renens arrive à absorber la demande au niveau Jardin d'enfants, et peut même ponctuellement dépasser la capacité d'accueil sans avoir à recourir à du personnel supplémentaire.

Pour les Lapins Bleus les horaires relativement limités (8h30-11h30 et 13h30-16h30) ne sont pas vraiment adaptés à un mandat professionnel des parents sur la journée. Leur utilité s'inscrit davantage dans un objectif de socialisation. Les parents qui ont des besoins spécifiques sont redirigés vers des garderies avec une prise en charge complète à la journée, repas, etc.

7113.3901.02 - Imputations internes de frais de personnel éducatif

Le montant est dû à une stagiaire qui donna un coup de main. Une éducatrice aurait coûté plus cher.

7119 - Crèches, garderies + jardins d'enfants - Remplacements

La Commission des Finances remarque que les dépenses se situent toujours au même niveau et qu'il n'y a pas d'intérêt à mettre au budget la moitié de ce montant. La Municipalité acquiesce, mais espère coller au plus près avec un nouveau système informatique. Le milieu de l'accueil de l'enfance comporte beaucoup de jeunes femmes et un certain nombre de remplacements pour maternité surviennent chaque année. Face à ces absences spécifiques, la Municipalité dispose de plusieurs solutions :

- *Une réserve de remplacement de 0,7 EPT (une personne à 50%, une seconde à 20%)*
- *Au-delà de cette réserve, le remplacement doit être assuré avec du personnel temporaire. Comme la Commune est soumise à des quotas, elle ne peut pas assurer les remplacements avec du personnel fixe qui serait sous-employé. Elle fidélise un pôle de remplaçants dans lequel il y a un tournus naturel, des gens qui partent en formation...*

- *Pour le reste il faut parfois procéder à des remplacements d'urgence. Il arrive parfois que même les directeurs ou directrices assument un remplacement d'une demi-journée.*

Bien que la Commune fasse fréquemment recours à des remplaçants, il ne s'agit pas de travail sur appel. Les 294'000 francs de remplacements correspondent pour 70% à des postes fixes (des contrats à durée déterminée pour un remplacement de congé maternité par exemple) et sur l'ensemble de toutes les structures le montant reste relativement faible. La question est finalement de savoir jusqu'à combien de personnes la Commune devrait embaucher en postes fixes en étant sûre de leur donner du travail. Le personnel surnuméraire alourdirait encore les dépenses... Les frais de garde sont un très gros budget et une gestion saine implique de calculer au plus juste.

Il ne faut pas non plus brosser un portrait trop sombre de la situation du personnel de remplacement de la petite enfance. Ce marché est en plein développement dans la région et les personnes avec un bon diplôme trouvent des places facilement. Il y a plus de places à pourvoir que de gens en recherche d'emploi, les structures d'accueil sont en permanence à la recherche de personnel.

7159 - Réfectoire scolaire du Temple

Les comptes sont inférieurs au budget, parce qu'on mesure en termes de repas livrés. Il y a moins d'enfants que la capacité maximale du réfectoire. Maintenant le réfectoire tourne en moyenne à 22-23 repas à midi.

Les parents connaissent l'existence de cette structure ; l'information est relayée au niveau des établissements primaires. Plus la commune met à disposition des lieux comme celui-ci plus les gens les utilisent petit à petit jusqu'à parvenir à un seuil de saturation, mais des parents qui avaient trouvé des solutions alternatives avant l'ouverture du réfectoire scolaire continuent de les utiliser.

Pour les parents qui n'avaient pas de solution, la structure est venue comme un soulagement et des enfants ont libéré des places en APEMS. L'espace "pique-nique" demandé à travers un sondage est préservé, mais n'a finalement pas grand succès, les élèves préfèrent utiliser les services du traiteur.

7200 - Aînés

7200.3665.02 - Subventions diverses 3^e âge

La Commune compte beaucoup de nonagénaires. Ils reçoivent le Livre de Renens et sont souvent touchés par ces attentions. À 80 ans les aînés reçoivent déjà une simple carte de la Municipalité, ce n'est pas grand-chose en termes de coût, mais les retours sont très positifs, la démarche est appréciée.

COMMISSION INTERCOMMUNALE MÈBRE-SORGE – CONCENTRATION DES EAUX USÉES, ENTRETIEN DES COLLECTEURS DE CONCENTRATION

Les frais d'entretien courant ont été moindres, l'année 2015 n'a pas vu survenir de mauvaise surprise. Renens voit passer au moins un préavis par an pour des questions d'entretien de collecteurs. Les travaux se déroulent sans accroc.

Un commissaire demande si l'eau des concentrateurs passe sous la gare et si les travaux actuels auront un impact sur les collecteurs. La Municipalité répond que les bâtiments de la gare seront raccordés au réseau, mais que les travaux en cours n'affecteront pas le collecteur.

STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DE TRAITEMENT DES BOUES DE L'AGGLOMÉRATION LAUSANNOISE (STEP)

La Municipalité fait remarquer qu'en 2016 les comptes n'apparaîtront plus sous cette forme puisque la gestion sera désormais déléguée à une Société Anonyme, Epura, en mains lausannoises, qui prendra le relais. Le président de la STEP participe à son Conseil d'Administration.

La région entre dans une ère d'avant-travaux, de gros investissements d'assainissement de la STEP commenceront en 2017-2018.

La consommation d'eau à Renens est stable ou en baisse, ce qui a une incidence sur les coûts. Hormis cela, les Comptes de la STEP n'appellent pas de remarques particulières de la part de la Commission des Finances.

ENTENTE INTERCOMMUNALE SDIS MALLEY PRILLY - RENENS

EXAMEN DE DÉTAIL

6501 - Biens, Services, Marchandises

La baisse doit davantage être perçue comme un ajustement. Après la fusion des services du feu de Prilly et Renens et le recul sur les comptes de deux années, le SDIS dispose d'une meilleure base pour un calcul plus précis du budget 2017.

6520 - Revenus, ventes et prestations diverses

Il y a eu un changement dans la facturation des interventions inutiles suite à des signalements d'alarme erronés dans les commerces, parkings souterrains, industrie. Désormais la facture est à CHF 400.- pour la première intervention inutile, CHF 800.- la deuxième, CHF 1200.- la troisième et les suivantes, par année civile. Auparavant la première intervention inutile était gratuite.

Il faut savoir que 90% des alarmes automatiques sont intempestives. A titre d'illustration, le SDIS est intervenu sept fois sans raison valable sur le site Heineken pendant ses six mois d'occupation par un collectif de migrants. Depuis le début de l'année 2016, la facture se monte à CHF 6'000.- seulement pour ce site, sans qu'on sache très bien qui s'en acquittera.

6526 - Participation et subventions de tiers

L'an passé un grand nombre d'alarmes sur des éléments naturels (inondations) ont été prises en charge par l'ECA. Ce subside tient compte de ces alarmes.

DÉLIBÉRATIONS

VŒUX ET AMENDEMENTS

Ici figurent les vœux et amendements exprimés par les commissaires, ceux qui sont acceptés à la majorité sont considérés comme vœux et amendements de la Commission des Finances.

VŒU

Lors de l'établissement du budget 2016 la Commission avait demandé à recevoir le budget et les comptes de l'association intercommunale POLOUEST sous le sceau de la confidentialité afin de transmettre ses éventuelles remarques aux représentants renanais du conseil intercommunal. Or, la Commission des Finances a été informée que cette demande contreviendrait à des obligations de confidentialité des délégués intercommunaux, confidentialité qui entrerait elle-même en conflit avec le devoir d'information des autorités communales qui donnent mandat à ses représentants... Le Vœu est donc une requête pour un avis de droit permettant de démêler cet imbroglio :

« Comment le représentant de la Commission des Finances de POLOUEST de Renens peut-il rendre un avis engageant la Commune sans consulter les autorités qui lui donnent mandat ? Techniquement il devrait voter selon les indications du Conseil communal de Renens, ce qui semble entrer en conflit avec des obligations de confidentialité. Nous aimerions une procédure qui permette de concilier ces deux impératifs. »

Ce Vœu est approuvé à l'unanimité.

DÉTERMINATION DE LA COMMISSION

- *Au final, la Commission des Finances accepte à l'unanimité les conclusions des Comptes 2015 de la Commune de Renens.*
- *La Commission des Finances accepte par 6 voix pour et 4 abstentions les conclusions des Comptes 2015 de l'entente intercommunale Mèbre-Sorge.*
- *La Commission des Finances accepte par 7 voix pour et 3 abstentions les conclusions des Comptes 2015 de Station d'épuration (STEP).*
- *La Commission des Finances accepte à l'unanimité les conclusions des Comptes 2015 de l'entente intercommunale SDIS MALLEY Prilly - Renens.*

Pour les comptes de la Commune de Renens, comme expliqué précédemment, la discussion sera ouverte dicastère par dicastère, puis, avant de passer au vote final, M. le Président ouvrira la discussion générale sur les comptes.

- *Préambule: pages roses I à XX*
La discussion n'est pas demandée
- *Administration générale – Personnel: pages 2a à 11b*
La discussion n'est pas demandée
- *Finances et cultes: pages 12a à 16b*
La discussion n'est pas demandée

- Centre technique communal: pages 17a à 48b
La discussion n'est pas demandée
- Culture – Jeunesse - Sport: pages 49a à 62b
La discussion n'est pas demandée
- Sécurité publique – Informatique – Population: pages 63a à 66b
La discussion n'est pas demandée
- Sécurité sociale: pages 67a à 83b
La discussion n'est pas demandée
- Comptes de fonctionnement par nature: pages vertes 84 à 87
La discussion n'est pas demandée
- Comptes d'investissement: pages roses 88 à 106
La discussion n'est pas demandée
- Bilan: pages violettes 107 à 118
La discussion n'est pas demandée
- Inventaire des titres et immeubles: pages vertes 119 à 132
La discussion n'est pas demandée
- Cautionnement et engagement: pages vertes 133 à 138
La discussion n'est pas demandée

M. le Président remercie M. Stéphane Montabert et ouvre la discussion sur les comptes de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" de Vidy.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes de l'Entente SDIS Malley Prilly-Renens

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion générale sur les comptes 2015 de la Commune de Renens.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers Collègues,*

Le groupe Fourmi rouge entrera en matière et acceptera les Comptes 2015 de la Commune de Renens ainsi que les comptes des associations intercommunales et vous propose d'en faire de même. Il estime que la Municipalité a tenu le budget en fournissant à la population des prestations dignes d'une ville de 20'000 habitants tant sur l'aspect du fonctionnement que sur celui des investissements.

Le groupe Fourmi rouge restera toutefois extrêmement attentif aux conséquences financières pour la Ville de Renens de l'acceptation du paquet RIE3 cantonale et il n'acceptera pas la moindre baisse des prestations communales par manque de masse financière. En effet, et contrairement à ce qui a été dit en pleine euphorie électorale (ou électoraliste devrais-je dire), la baisse inconcevable de l'impôt sur le bénéfice des entreprises à 13,79% aura des conséquences directes sur les finances de notre Ville. On a articulé le chiffre de 2 millions par année dès 2019. Au niveau national, le groupe Fourmi rouge soutient sans condition le référendum contre la RIE3 fédérale. Evitons d'allonger encore la liste des cadeaux fiscaux aux grandes entreprises sur le dos des gens modestes et de la classe moyenne.

Je vous remercie.

- **Mme Geneviève Bonzon, UDC**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe UDC remercie la Commission des Finances et notamment son Président pour le travail accompli et pour l'excellent rapport qu'il nous soumet ce soir.

Tout en sachant que les années difficiles sont à venir et toujours en invitant la Municipalité à garder un sérieux financier et sans excès pour la prochaine législature, le groupe UDC accepte les comptes 2015.

- **M. Aso Piroti, PSR**

*Monsieur le Président
Madame la syndique,
Mesdames, Messieurs les Municipaux
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux*

Le rapport de la commission des Finances est éloquent. Les comptes de la ville de Renens sont en parfaite conformité avec les règles comptables. L'organe de révision valide cette analyse.

Sur le plan des résultats la marge d'autofinancement de CHF 5'652'183.25, ce qui représente 67.45 % des investissements. Dans une phase de forts investissements, à savoir CHF 8'379'219.-, l'excédent de charges qui se monte à CHF 669'931.55 francs est difficilement contournable.

Au bénéfice de ressources financières rares, dans une phase de forts investissements - investissements souhaités et validés par notre Conseil - ces résultats sont très satisfaisants.

Les emprunts à long terme se montent à 74 millions à la fin de l'exercice 2015. Par chance, les taux d'intérêt des emprunts long termes sont particulièrement bas.

Les ressources financières de la Ville sont exploitées judicieusement. L'inauguration récente du collège du Censuy atteste de la capacité de notre Ville à bonifier ses infrastructures, à réaliser des objets de qualité, conformes aux besoins des utilisateurs, durables, respectueux de l'économie.

Nous n'ignorons pas que les ressources financières actuelles de la Ville obligent à des arbitrages, et à différer certains projets. De même les ressources humaines dédiées à la réalisation de certaines prestations, ainsi qu'à l'accompagnement des projets sont contenues.

Dans ce contexte le PSR souhaite tout d'abord remercier et saluer le travail de tous les acteurs de ces résultats. Les collaborateurs qui respectent des budgets parfois «serrés», les chefs de service et les municipaux qui participent aux phasages des projets.

Le PSR vous invite à reconnaître ce travail et ces résultats par un vote unanime de soutien à ces comptes.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à M. Stéphane Montabert de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le projet présenté par la Municipalité,

Où le rapport de la Commission des Finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte les comptes arrêtés au 31 décembre 2015

1. *de la Commune de Renens présentant un excédent de charges de CHF 669'931,55.*
2. *de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge*
3. *de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" de Vidy*
4. *de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens*

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES COMPTES 2015 DE LA COMMUNE DE RENENS SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE RENENS.

C'EST À LA MAJORITE (9 ABSTENTIONS) QUE LES COMPTES 2015 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE MÈBRE-SORGE SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE RENENS.

C'EST À LA MAJORITE (8 ABSTENTIONS) QUE LES COMPTES 2015 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES ET DE TRAITEMENT DES BOUES DE L'AGGLOMERATION LAUSANNOISE "STEP" DE VIDY SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES COMPTES 2015 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE SDIS MALLEY PRILLY-RENENS SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

M. le Président remercie M. Stéphane Montabert ainsi que les membres de la Commission des finances pour l'excellence de leur travail.

- **M. Jean-François Clément, Conseiller municipal**

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Commission des finances pour l'état d'esprit dans lequel nous avons pu collaborer tout au long de l'année. Effectivement ce sont des questions pertinentes qui nous invitent à toujours mieux présenter les comptes. Je voulais également dire que c'est un travail collectif et avec mes collègues municipaux et tous les collaborateurs de la Ville qui sont actifs et qui, tout au fil de l'année, respectent ces budgets.

Finalement, j'aimerais remercier ce vote unanime du Conseil communal relatif aux comptes de la Ville et Renens et bien sûr que nous serons attentifs tant aux remarques de M. Vincent Keller qu'aux autres remarques qui nous sont faites en matière du futur. Merci à vous.

11. Gestion – Exercice 2015

M. le Président prie Mme Victoria Ravaoli-Thibaud, Présidente de la Commission de gestion, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

M. le Président rappelle que la Commission de gestion est régie par les articles 113 à 120 de notre Règlement. L'article 120 précisant que «*Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil. S'il y a discussion, le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier.*»

Le rapport de la Commission de gestion, ayant été envoyé à chaque conseillère et conseiller, ne sera pas lu dans son entier. A noter aussi que les remarques, les vœux et les observations de la COGEST ainsi que les réponses de la Municipalité y relatives feront partie du procès-verbal. Toutefois, le rapport de gestion reçu dans le courrier avec les documents pour la séance de ce soir ne sera pas repris dans son entier. M. le Président prie donc les membres du Conseil de considérer que le document reçu est une annexe au procès-verbal de la séance du 23 juin 2016.

La procédure suivante sera suivie:

- Mme Victoria Ravaoli-Thibaud donnera lecture de l'introduction du rapport de sa Commission.
- Pour chacune des observations, Mme Victoria Ravaoli-Thibaud donnera lecture du texte de l'observation. La réponse de la Municipalité sera lue par le Président du Conseil ceci dans un souci de clarté afin de bien distinguer les réponses de la Municipalité des observations de la détermination de la COGEST.
- Et enfin la détermination de la Cogest sera lue par Mme Victoria Ravaoli-Thibaud.

Chaque observation de la COGEST sera ouverte à la discussion. Dans le cas où elle serait maintenue par la COGEST ou dans le cas où un membre du Conseil souhaiterait la maintenir l'observation sera soumise au vote de ce Conseil. A noter que la Municipalité a la possibilité de s'exprimer une dernière fois avant le vote.

Par la suite, M. le Président ouvrira la discussion générale sur le rapport de la COGEST en priant les membres du Conseil de bien vouloir mentionner le N° de la page concernée par leur éventuelle intervention.

Finalement, la discussion sera ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité, à nouveau en les priant de bien vouloir mentionner le N° de la page concernée par leur éventuelle intervention.

La dernière discussion avant le vote final sera la discussion générale sur la gestion de la Commune.

Ce point de l'ordre du jour sera clôt par le vote sur la gestion de l'exercice 2015 de la Commune de Renens.

Cette procédure n'étant pas contestée, M. le Président passe la parole à Mme Victoria Ravaoli-Thibaud.

- **Mme Victoria Ravaoli-Thibaud, Présidente de la Commission de gestion**

Monsieur le Président,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

La commission de Gestion est une commission composée de 13 membres dont les 5 groupements politiques y sont représentés avec une présidence alternée chaque année de juillet à juin.

La commission est composée de 8 conseillères et de 5 conseillers. Sa répartition est la suivante :

3 membres Fourmi Rouge : Mesdames Danielle Ayer, Simone Szenyan-Reymond et Monsieur Abdelfattah Hanachi

3 membres du groupe socialiste : Messieurs Oumar Niang et Robert Mulopo et Madame Victoria Ravaoli-Thibaud

3 membres du groupe PLR : Mesdames Elodie Golaz Grilli, Dominique Perret et Gisèle Martin

2 Membres du groupe les Verts : Mesdames Nadia Carota et Nathalie Jaccard

2 membres du groupe UDC : Messieurs Dylan Montefusco et Gérard Duperrex.

La Cogest a changé quelque peu sa façon de travail, se trouvant chaque année dans l'urgence entre l'arrivée du rapport et les visites des dicastères. Nous avons décidé de travailler sur des thématiques, ainsi nous avons pu élaborer des questions avant l'arrivée du rapport de gestion. Ensuite, dès lecture du rapport, nous nous sommes permis de renvoyer

quelques questions écrites et par voie d'email aux dicastères concernés, qui nous ont répondu par le même moyen. Toutefois, la Cogest s'est réunie 12 fois en plénière, a rencontré la Cofin une fois, a visité l'abri-pc du collège du Léman et le Sleep-In, a rendu visite aux 7 dicastères dont est ressorti 20 observations, nous en avons maintenues 7, classées 3 de l'exercice 2014, fait 2 vœux et 3 remarques. Pour finir l'année et pour notre traditionnelle visite des biens communaux, la Cogest s'est rendue la piscine de Renens, Aquasplash et à l'inauguration du collège du Censuy.

Lors du contrôle des préavis bouclés organisé avec une mini délégation de la Cogest de 4 commissaires (Messieurs Robert Mulopo et Gérard Duperrex, Mesdames Nathalie Jaccard et Victoria Ravaioli-Thibaud), il manquait les numéros des pièces comptables. De ce fait, nous avons demandé à résiéger et qu'on nous prépare les préavis avec les factures originales. Suite à cette demande difficile pour le service des Finances, Mme la Syndique nous a convoqués pour expliquer le pourquoi du comment de la légitimité de ce contrôle. Au final, et vous pourrez lire les détails à la fin de ce rapport, nous avons décidé de reporter le contrôle des préavis bouclés à l'année prochaine.

Suite à une présidence un peu difficile lors de l'exercice précédent, nous avons décidé d'élaborer une marche à suivre afin d'épauler la présidence lors de son exercice tout au long de l'année. Pour ce faire, nous nous sommes réunis 2 fois avec une petite délégation d'un commissaire par parti. Ce document a été mis à jour à chaque plénière et sera remis au prochain président de la commission de gestion. Nous avons profité, en préambule de mettre tout le texte de loi de la SECRI sur la commission de gestion pour rappel. Pour l'instant, ce document n'est pas officiel donc ne figure pas dans mon rapport.

Il m'a été très agréable, malgré la grande tâche de présider la commission de gestion, de travailler avec mes collègues qui étaient pour ainsi dire presque toujours au complet. Je me suis sentie soutenue et aidée et de ce fait efficace à chaque rencontre.

Je tiens aussi à remercier Madame la Syndique, Monsieur le Secrétaire Municipal, les Municipaux avec leur chef de service et tous leurs collaborateurs pour leur disponibilité, leurs réponses, leur travail et leur accueil.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PERSONNEL

Qu'est-il fait au niveau formation continue? (page 4)

Pour le détail, il faudra se référer au tableau dans le rapport de gestion 2015 de la Ville de Renens.

Les cadres intermédiaires ont eu un cours spécifique de 4 jours sur la conduite d'équipe. Il a été suivi par environ 30 personnes.

Pour les chefs de services et les responsables de projet, c'est un cours de gestion de projet qui a été mis sur pied en 2015.

Des formations à l'interne peuvent être mises en place via le CEP (Centre Education Permanente). Cet organisme organise notamment les cours inter-entreprises pour les apprentis de commerce en administration publique.

En 2015, le budget formation continue a été de CHF 100'000.- (300 jours de formation dans l'ensemble) soit CHF 20'000.- de plus que le budget initial. Cet écart s'explique par le fait que

plus en plus de personnes sont intéressées par ces cours, ce qui démontre des besoins évidents en formation continue.

L'article 32 qui a remplacé l'article 41 (obtention CFC pour les personnes exerçant dans le domaine) est aussi une formation prisée notamment par les agents d'exploitation (2-3 personnes par an). Ces cours ont lieu en général en dehors des heures de travail, soit, le soir ou le samedi matin.

Vœu N° 1: *Vu le succès des formations continues, nous encourageons la commune à continuer d'en proposer et d'en varier les thèmes.*

Réponse de la Municipalité: Le budget de la formation continue a été déjà augmenté en 2015 et 2016. Il le sera également pour 2017, afin de répondre au maximum de demandes en la matière. Les domaines de formation sont déjà très larges en fonction des domaines professionnels.

Comment contrôlez-vous l'usage personnel des ordinateurs et accès aux réseaux sociaux durant les heures de travail ? Et les appareils smartphones durant les horaires de travail ?
(page 5)

La règle est que pendant les heures de travail, l'utilisation du téléphone et de l'ordinateur est strictement réservée pour le travail.

Pour les ordinateurs, les accès aux réseaux sociaux ne sont pas régulés. Seuls les sites à caractère : pornographiques, racistes, sur les armes, etc. sont bloqués.

Concernant les réseaux sociaux, c'est difficile d'en limiter l'accès puisque la ville incite et encourage leur usage. Certaines informations sur la vie de la commune passent par Facebook plutôt que par Intranet.

Pour l'utilisation abusive de Facebook, là encore c'est difficile d'en brider l'accès étant donné que cela peut se faire via les smartphones.

En général, les collaborateurs sont suffisamment occupés pour ne pas avoir le temps de jouer ou d'utiliser les réseaux sociaux.

La ville a choisi de faire confiance et de responsabiliser ses employés. Les dysfonctionnements et abus seraient rapidement remarqués, étant donné que peu de gens ont des bureaux fermés.

Les employés sont atteignables sur leur smartphone, il est donc difficile d'en interdire l'utilisation et de les solliciter téléphoniquement en dehors de leur temps de travail.

Observation N° 1: *La COGEST apprécie le principe de confiance, mais toutefois, elle a l'impression que l'usage personnel des réseaux sociaux pendant les heures de travail devrait être encadré et surveillé.*

Réponse de la Municipalité: La charge de travail est suffisamment importante pour que le personnel n'ait pas vraiment de temps à consacrer à l'utilisation des réseaux sociaux sur le plan privé. La Municipalité estime qu'il faut intervenir de façon ciblée en cas d'abus constatés par la ligne. Dans ces cas isolés, les moyens de contrôle

notamment sur le plan informatique existent et le personnel est informé que des surveillances peuvent être appliquées à distance par le Service informatique. En cas d'abus avérés, les mesures disciplinaires s'appliquent. La protection de la sphère privée ne permet cependant pas n'importe quelle surveillance. Un avocat spécialisé en la matière a été consulté pour qu'une directive puisse être établie. Elle verra le jour prochainement, si son champ d'application possible s'avère pertinent.

- **La Cogest attend de pouvoir consulter la directive mise en place et maintient son observation.**

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet aux membres du Conseil la proposition de maintien de cette observation.

C'est à la majorité (29 voix "pour", 23 voix "contre" et 10 abstentions)
que les membres du Conseil **souhaitent maintenir l'observation N° 1**

Comment sont gérés les éconômats, comment est-ce organisé pour éviter que les employés ne se servent à des fins personnelles? (page 6)

Une fois par an, chaque service donne ses besoins et une commande générale est passée, puis le prestataire de service est chargé de répartir service par service. Seule, la personne qui est en charge des commandes annuelles pourrait signaler des abus dans l'un des services.

Pour ce qui est de l'économat nécessaire aux élections et votations, c'est un budget à part.

Observation N° 2: *La COGEST est surprise d'apprendre que seule la personne en charge de la commande annuelle pour les éconômats des services pourrait remarquer des abus, cela lui semble impossible à contrôler. La COGEST souhaite qu'un système qui prévient les abus soit mis en place.*

Réponse de la Municipalité: Les services évaluent et gèrent leurs besoins en petit matériel. Chaque service prépare sa commande annuelle qui sera centralisée avec les commandes des autres services. En cours d'année, les services effectuent des achats complémentaires à la commande annuelle. Chaque service gère le petit matériel qu'il utilise, et garde ainsi un contrôle sur ce qui est utilisé. Cette responsabilité ne repose donc pas sur une seule personne. Les comparatifs d'année en année permettent également de contrôler l'évolution de ce poste budgétaire.

- **La Cogest accepte la réponse de la Municipalité.**

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

(page 7)

Un commissaire demande si comme dans certaines communes, il serait possible de contrôler le paiement de l'impôt chien via la plateforme des puces ANIS (www.anis.ch) qui est la banque nationale de données des chiens inscrits en Suisse. Chaque propriétaire ayant l'obligation de faire identifier son chien par une micro puce? Le Secrétaire Municipal nous répond qu'il va se renseigner.

Les renseignements suivants sont apportés par la Direction:

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la base de données Anis est remplacée par AMICUS dans le canton de Vaud, comme dans les autres cantons suisses. Ce remplacement est rendu nécessaire par l'évolution de la législation fédérale et permet aussi de mettre en place des interfaces plus performantes avec d'autres systèmes informatiques et d'assurer un meilleur contrôle des chiens inscrits dans les communes. Le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires a proposé aux communes qui le souhaitent de se charger de l'enregistrement des détenteurs de chiens dans la nouvelle banque de données AMICUS, les chiens étant pour leur part inscrits par les vétérinaires au moment de la pose de la puce. La Municipalité a répondu favorablement à cette proposition et depuis le 1^{er} janvier 2016, le greffe municipal se charge de l'enregistrement des détenteurs dans AMICUS.

Observation N° 3: La COGEST souhaite qu'un contrôle soit effectué via la plateforme ANIS afin que tous les propriétaires soient recensés

Réponse de la Municipalité: La société Identitas en charge de gérer AMICUS doit encore paramétrer l'interface qui reliera le logiciel de la commune à AMICUS pour assurer un échange des données et une complémentarité. Cela dans le but d'avoir une meilleure connaissance de la population canine se trouvant sur le territoire communal, avec des incidences sur la perception de l'impôt sur les chiens.

➤ **La Cogest accepte la réponse de la Municipalité, mais attend les statistiques pour 2016.**

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

Impôts chiens: qui paie cet impôt? (page 12)

La gestion des impôts des chiens est d'obédience cantonale. Au niveau communal, les statistiques canines sont récoltées par l'administration générale.

Les propriétaires de chiens paient cet impôt sur la facture cantonale, c'est après que la répartition est faite vers les communes d'origines. Les personnes aux prestations complémentaires en sont exemptées.

Observation N° 4: La COGEST souhaite qu'un contrôle soit effectué via la plateforme ANIS afin que tous les propriétaires soient recensés

Réponse de la Municipalité: Par la Direction Administration générale – Personnel

➤ **La Cogest a répondu sous la Direction Administration générale – Personnel.**

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

FINANCES & CULTES

Pourquoi les frais de rappel à Renens sont si élevés ? (page 12)

C'est une disposition municipale qui date de 2004 qui prévoyait une somme de CHF 15.- pour un premier rappel au lieu de CHF 20.-.

Observation N° 5: La COGEST est surprise par le montant facturé pour un premier rappel et demande que ces frais soient réétudiés et revus à la baisse. La COGEST ne serait pas choquée que les frais d'un 2^{ème} rappel soient plus élevés.

Réponse de la Municipalité: La Municipalité a pris acte de l'observation N° 5. Le montant des frais de rappel figure dans le tarif des taxes et émoluments et perceptions diverses adoptés par la Municipalité le 19 décembre 2003 avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Après plus de 10 ans, ce document doit être revu pour actualisation. C'est dans ce cadre que les frais de rappel seront réétudiés par la Municipalité.

➤ **La Cogest accepte la réponse de la Municipalité et prend acte, mais souhaite être tenue informée.**

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

BÂTIMENTS & ENVIRONNEMENTS

Propreté en Ville (page 15)

Plusieurs doléances ont été faites au sujet de la propreté, spécialement dans le centre, raison pour laquelle dans le préavis 91, 13 mesures ont été proposées pour améliorer la propreté, notamment augmentation des heures supplémentaires le week-end, 12 heures au lieu de 9, ce qui représente 5 ou 6 piquets par année.

Lors de sa séance du 11 février 2016, le conseil communal a adopté les 12 premiers points et refusé le point 13 (mesures de répression). Les jardiniers qui voient trop souvent leur travail saccagé à peine terminé étaient prêts à être assermentés pour dénoncer les contrevenants. Par contre les balayeurs qui sont près du peuple ne pouvaient donner des contraventions.

Observation N° 6: La Cogest se réjouit de voir des progrès concernant la propreté en ville et souhaite recevoir un rapport sur son évolution.

Réponse de la Municipalité: Le préavis ayant été voté en novembre 2015, la plupart des mesures qu'il prévoit seront effectives dès le mois de septembre 2016. Un rapport intermédiaire sera transmis au Conseil Communal et en parallèle, une vaste campagne de sensibilisation à la population va être diffusée prochainement par tous les canaux de communication à disposition de l'administration communale.

➤ ***La Cogest accepte la réponse de la Municipalité, mais attend ce rapport intermédiaire.***

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

Poubelles avec cendriers aux arrêts de bus (page 16)

Il y a quelques années des cendriers ont été installés sur les poubelles, mais en 6 mois ils ont tous été volés.

Observation N° 7: La Cogest aimerait que le service trouve une solution pour avoir des poubelles avec cendrier.

Réponse de la Municipalité: Le service a bien pris note de cette demande. Bien que les expériences menées dans ce sens n'aient jusqu'à aujourd'hui pas été concluantes, des poubelles expérimentales pourront être installées dans les endroits les plus critiques de la Ville.

➤ ***La Cogest accepte la réponse de la Municipalité.***

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

(page 17)

Observation N° 2 de 2014 – grilles sur place du Marché – annexe N° 3: Un système vient d'être mis en place pour permettre aux usagers d'installer la grille facilement.

La Commission de Gestion maintient son observation et invite la Municipalité à trouver une solution adéquate à ce problème qui n'est apparemment pas résolu

Réponse de la Municipalité pour l'année 2015: Suite à la visite de la commission de gestion, toutes les grilles de protection ont été installées, les puits perdus ont été nettoyés et les drainages débouchés. Ainsi chaque trappe est équipée d'un antichute. De plus, un contrôle de conformité a été réalisé par une entreprise spécialisée.

- **La Cogest accepte la réponse de la Municipalité. Il appartient à la Commune de vérifier que les maraîchers prennent l'habitude de se mettre en conformité et d'utiliser les grilles de protection. La Cogest souhaite que le service Environnement et Maintenance et police du commerce se mette en relation pour que ce dossier soit une fois pour toutes classé.**

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

URBANISME & TRAVAUX

Avenue du premier Mai (page 20)

L'ancienne cure est occupée par des membres d'ALJF (association logement des jeunes en formation) et fonctionne avec un contrat de confiance.

Observation N° 8: La Cogest aimerait que le service s'assure que la cure et les éventuels autres bâtiments soient bien occupés par des membres d'ALJF

Réponse de la Municipalité: Le service fera un état des lieux global avec cette association afin de s'assurer que les conditions des contrats de prêt à usage, concernant des bâtiments communaux mis gratuitement à disposition, soient bien respectées.

- **La Cogest se réjouit de cette réponse et que la Municipalité se préoccupe de cette problématique. La Cogest maintient son observation jusqu'à cet état de lieux global.**

C'est à la majorité (9 voix "contre" et 3 abstentions)
que les membres du Conseil **souhaitent maintenir l'observation N° 8**

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

CULTURE, JEUNESSE & SPORT

Comment sont réparties les subventions sportives ? (page 22)

Elles sont attribuées aux associations qui :

- *Encouragent et développent le tissu associatif local*
- *Incitent les clubs et les associations à compter davantage de membres domiciliés à Renens*
- *Ne conditionnent pas la subvention aux seuls mouvements juniors*

– *Garantissent une équité de traitement*

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Ville de Renens s'est dotée d'une nouvelle politique de subventionnement. Elle a été présentée en 2015 aux diverses associations et sociétés locales. Désormais, elles pourront percevoir une subvention même si elles n'ont pas de juniors.

Renens souhaite que les clubs aient aussi des sections ou des équipes pour le sport plaisir, que ce ne soit pas seulement l'esprit de compétition qui soit récompensé. Ils doivent être ouverts à tous.

Sur quelle base sont-elles calculées ?

Une feuille détaillée est remise à la commission avec les explications pour la base de calcul pour l'obtention d'une subvention.

Qui contrôle ?

C'est CJS qui effectue le contrôle. Les listes des membres et non celles des fédérations sont demandées aux clubs et sociétés locales. Des contrôles sont faits sporadiquement, c'est le lien de confiance qui est favorisé. Même si un club venait à « tricher » un peu sur le nombre de ses membres cela ne changerait pas grand-chose.

Observation N° 9: *Si un contrôle est possible via les listes des fédérations, la COGEST souhaite que ce contrôle soit effectué par ce biais*

Réponse de la Municipalité: De fait et afin d'être plus en adéquation avec l'esprit de la nouvelle politique de subventionnement qui privilégie un réel ancrage des sociétés locales à Renens, les contrôles privilégiés sont la domiciliation des membres, leur âge et la durée de leurs activités respectives dans les différentes disciplines, trois informations qui se doivent d'être documentées par les clubs.

➤ ***Bien que la Cogest prenne acte de cette réponse, elle reprendra des nouvelles avec la nouvelle manière de procéder.***

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

Qu'est-ce qui a été fait pour la prévention à tous les niveaux? (page 23)

La COGEST attend le rapport de gestion de la ville et si nécessaire, fera parvenir ses questions par écrit.

Concernant la prévention dans les établissements secondaires nous n'avons reçu aucune information, le Directeur n'ayant pas assisté à la visite de la COGEST. A noter que cela fait quelques années maintenant que la COGEST n'a plus de contact avec la Direction des écoles secondaires.

Observation N° 10: *La COGEST souhaite désormais rencontrer chaque année la Direction des écoles primaires et secondaires, comme l'autorise la loi sur les communes.*

Réponse de la Municipalité: La Municipalité comprend cette demande et fait le nécessaire, dans la mesure de ses moyens et des disponibilités, afin que les directions soient présentes.

- ***La Cogest maintient son observation, mais sait que la Municipalité fait son maximum, que la difficulté ne vient pas d'eux, mais toutefois désire rencontrer les directeurs.***

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet aux membres du Conseil la proposition de maintien de cette observation.

C'est à la majorité (10 voix contre et 4 abstentions)
que les membres du Conseil **souhaitent maintenir l'observation N° 10**

(page 23)

Pour ce qui est de la prévention dans les écoles primaires: Pro Familia intervient dans les classes avec différents thèmes comme par exemple : le respect des autres, ce qui attrait au corps et à la sexualité, etc. Une exposition et une animation autour de la violence ont aussi été réalisées.

La PoOuest intervient sur différents sujets: comment vivre dans le trafic, les risques liés à Internet et les morsures de chiens. Action Innocence propose également de la prévention sur le harcèlement sur les réseaux sociaux. Une déléguée des écoles fait également de la prévention santé. Un projet éducatif pour les petits est à l'étude.

Concernant le harcèlement, en 2015, un enfant en a été victime. L'équipe de prévention santé est intervenue auprès des parents des harceleurs et celui du harcelé. La situation est maintenant sous contrôle. A noter que le Canton n'offre pas à ses enseignants d'information spécifique à ce sujet.

Observation N° 11: *La COGEST regrette que certains sujets de prévention reviennent systématiquement, alors que d'autres sont très vite archivés, alors qu'ils seraient tout autant utiles à nos enfants. Et que le biais des UAPE, des APEMS, autres structures, etc. ne soient pas plus utilisés pour faire de la prévention.*

Réponse de la Municipalité: Le terme prévention est très large et exigerait une clarification des concepts évoqués.

Il est important de rappeler que la dimension collective différencie le champ familial de celui de l'UAPE et de l'APEMS et la dimension socio-éducative différencie le champ UAPE et APEMS de celui de l'école. Les projets de prévention menés dans ces différents lieux ne peuvent donc être identiques, mais tendre dans sa complémentarité à une prévention plus complète des enfants et des jeunes.

Au sein des APEMS et des UAPE de Renens, le travail de prévention fait partie des missions auxquelles il est prêté attention dans de nombreux domaines, en cohérence avec la dimension socio-éducative des lieux d'accueil.

- En proposant une alimentation de qualité, explicitée et soutenue auprès des enfants
- En sensibilisant les enfants au mouvement et aux activités physiques
- En offrant et en intégrant une vie saine et accès à la vie en nature
- En offrant et en sensibilisant aux notions d'hygiène dentaire et corporelle
- En prévenant les accidents et en responsabilisant les enfants face aux dangers
- En travaillant sur la prévention des situations de maltraitance
- En accompagnant et en faisant découvrir aux enfants la collaboration, l'insertion, l'intégration et la non-discrimination
- En accompagnant les familles par le soutien à la parentalité et la construction du lien social
- Sensibilisation au respect de l'environnement et à la réduction des déchets

La clinique dentaire collabore aux groupes santé scolaire et les infirmières scolaires afin de coordonner leur action.

De plus, de nombreuses collaborations ont lieu à l'interne du service entre Clinique scolaire, Enfance et Intégration.

En conclusion, la prévention au sens large du terme est abordée de multiples manières, chacune étant adaptée au contexte donné et au public cible. Dans ce sens, la Municipalité de Renens estime répondre de manière adéquate aux préoccupations de la Commission de Gestion en matière de prévention, mais reste néanmoins attentive à l'évolution constante de ce thème.

- ***La Cogest maintient son observation et est convaincue que la prévention peut bénéficier d'un large panel et pense que c'est à elle de décider si la réponse est adéquate ou non.***

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet aux membres du Conseil la proposition de maintien de cette observation.

C'est à la majorité (12 voix "contre" et 3 abstentions) que
les membres du Conseil **souhaitent maintenir l'observation N° 11**

L'année dernière, nous avons vu une partie des tâches du TSP, mais cette année on aimerait son bilan avec ses forces et ses faiblesses. (page 25)

...

Le travail en réseau avec les diverses communes du district où des projets communs sont réalisés. En 2015, c'est la semaine prévention alcool qui a été mise en place avec notamment un dîner quizz et un concours qui ont rencontré un vif succès. Un tournoi de foot a aussi été organisé avec la participation de 140 jeunes où là aussi de la prévention a pu être faite.

Un travail au niveau du Canton est aussi mené où l'accent est plutôt mis sur la promotion du travail social de proximité. Des états généraux ont d'ailleurs eu lieu à Renens.

Il se fait aussi avec des spécialistes de la réinsertion socio-professionnelle, des spécialistes de la santé, des policiers, le SPJ et le tribunal des mineurs où des échanges sont faits et

permettent aux divers acteurs de se connaître. Lors de situations lourdes, cela facilite la rapidité d'action, la recherche de solutions et d'alternatives. Par exemple, à Renens, il y a de nombreux jeunes qui n'ont pas le niveau scolaire pour effectuer un apprentissage, ce travail en réseau est alors impératif afin d'éviter une aggravation d'une situation problématique.

Observation n°12: La COGEST est surprise d'apprendre que de nombreux jeunes n'ont pas le niveau scolaire pour suivre un apprentissage et se demande quelles seraient les mesures à mettre en place pour faire diminuer ces statistiques. Là encore, la COGEST regrette l'absence du Directeur des écoles secondaires afin de débattre de cette question avec lui.

Réponse de la Municipalité: Le directeur de l'Etablissement secondaire serait en effet plus à même de préciser ce point. Il faut relever tout de même qu'une partie de la population des jeunes est fragilisée par un cumul d'échecs (familial, scolaire, professionnel) et que ces situations ne sont pas favorables à l'apprentissage.

- **La Cogest accepte la réponse de la Municipalité, car elle comprend qu'il est difficile de répondre, mais reviendra l'année prochaine lors de sa rencontre avec les directeurs.**

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

(page 27)

La prévention se fait au quotidien, notamment lors des interventions citées ci-dessus, mais aussi à travers les liens développés qui sont l'essence du travail de proximité et qui permettent d'établir la confiance. Le travail de rue favorise aussi la prévention.

En été, il travaille plus tard afin d'aller à la rencontre des jeunes comme par exemple ceux qui se tiennent dans les préaux scolaires.

Une commissaire demande s'ils sont sensibilisés aux conséquences des déchets laissés sur place et aux nuisances sonores. Oui, ils le sont. Toutefois, c'est souvent compliqué, car lorsqu'ils sont en groupe, ils se laissent facilement déborder par leur enthousiasme.

What's App, Facebook sont utilisés pour communiquer directement avec les jeunes.

Vœu N° 2: La COGEST souhaite que le TSP accentue en fin de journée son travail auprès des jeunes notamment dès le retour des beaux jours. Avant que les jeunes soient alcoolisés pour faire de la prévention : alcool, déchets et nuisances.

Réponse de la Municipalité: La présence dans les préaux, parcs ou autres lieux publics, fait partie du travail régulier du TSP et ce, de manière plus marquée au printemps. Toutefois une seule personne est une ressource limitée pour assurer une présence dans toute la ville.

Les faiblesses (page 27)

Aujourd'hui, c'est une majorité d'hommes qui ont recours aux services proposés par le TSP. Seules 1/3 de ses interventions sont au bénéfice des jeunes filles. Est-ce dû au fait qu'il n'y a pas de TSP femme pour répondre à des demandes spécifiques ou ont-elles moins de besoins ? A Bussigny et à Prilly il y a des TSP féminines ce qui permet un échange en cas de besoin. Myriam Romano-Malagrifa nous informe que certaines communes ont compris qu'il est indispensable d'avoir un duo homme-femme. Renens d'ailleurs se pose la question s'il faut renforcer le poste de TSP ou trouver des alternatives avec le CRA.

Remarque N° 1: La COGEST encourage la recherche d'alternative avec le CRA.

(page 28)

L'offre maigre en logements de secours ou d'urgence pose la question de comment faire avec un jeune qui ne peut plus rester à la maison ? Quelle solution ? L'hôtel, le foyer, le Sleep In ? A la question de savoir s'il y a des foyers d'urgence pour les jeunes, il nous est répondu que oui. Mais l'offre en structures en milieu ouvert est très insatisfaisante sur l'Ouest lausannois. Si une telle structure était mise en place dans la région, elle serait très rapidement pleine. Elle serait financée par l'Etat de Vaud.

Observation N° 13: Vu la demande, qu'est-ce que l'on attend pour mettre une telle mesure en place puisqu'elle serait entièrement financée par le Canton ?

Réponse de la Municipalité: Il y a quatre AEMO - Action éducative en milieu ouvert dans le canton de Vaud.

Renens est couvert par l'AEMO du Centre, soit celle de Lausanne et la couronne lausannoise.

Les AEMO agissent principalement sous mandat de prestation du Service de Protection de la Jeunesse et sont gérées par la Fondation Jeunesse et Familles – FJF.

Leurs objectifs principaux sont:

- accompagner la famille, afin qu'elle acquière et développe d'autres stratégies éducatives
- proposer une meilleure intégration de l'enfant dans son milieu familial et social
- offrir une réponse différenciée à la solution du placement institutionnel
- maintenir l'enfant dans son environnement, autant que possible

Après contact avec M. Luca Zuntini, Directeur du secteur AEMO de la FJF, ce dernier a confirmé qu'il n'y a pas de liste d'attente à leur niveau, et que toute demande peut être traitée dans un délai de moins d'un mois.

L'AEMO agissant sous mandat, c'est le SPJ qui gère les situations et qui les oriente vers les mesures les plus adaptées comme l'AEMO par exemple.

Concernant les Foyers d'accueil d'urgence, le SPJ confirme que les places sont chroniquement toutes occupées pour toutes les tranches d'âges.

Le SPJ nuance tout de même le constat, par une réflexion sur les causes: - est-ce qu'il manque des places, est-ce que l'orientation vers cette mesure est toujours la bonne ? Doit-on créer d'autres prestations plus adaptées?

Dans l'intervalle au résultat de cette réflexion, 8 places supplémentaires ont été récemment créées au Foyer de Carrefour 15-18, de la Fondation de la Rambarde. La création d'un nouveau Foyer est du ressort du SPJ, qui devrait proposer un projet au Conseil d'Etat, et suivre la procédure habituelle avec validation du Grand Conseil, notamment du budget.

En cas d'accord des instances politiques, il est probable qu'un appel d'offres serait proposé aux acteurs de champ d'interventions sociales.

En conclusion, il n'est pas du ressort de la commune de Renens d'ouvrir un Foyer d'accueil d'urgence, mais celui du Canton via le SPJ, et c'est à ce service d'évaluer la pertinence du besoin, et ce d'autant que les Foyers d'urgence ont une dimension régionale qui dépasse largement le périmètre de la commune.

- ***La Cogest accepte la réponse de la Municipalité, mais s'étonne que le discours du TSP diffère de la réponse de la Municipalité.***

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

(page 29)

Observation N° 14: La COGEST a été surprise de constater une absence de communication entre le service Culture-Jeunesse-Sport et Sécurité sociale en matière de difficulté de logements pour nos jeunes, des solutions doivent être trouvées.

Réponse de la Municipalité: La communication existe entre CJS et l'office du logement, qui est à disposition de toute la population, y compris et bien entendu des jeunes. Certaines situations ont déjà été transmises par l'intermédiaire de Jeunesse. A ces occasions, les jeunes en question ont été reçus, écoutés et conseillés. Il n'en reste pas moins que l'office du logement ne dispose pas de logements à attribuer et que le contexte de pénurie de logements ne permet pas de résoudre toutes les problématiques rencontrées.

- ***La Cogest s'étonne de cette réponse alors que la réponse de l'observation précédente nous apprend qu'il n'y a pas de demande. De ce fait, elle maintient son observation afin de clarifier ces incohérences.***

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet aux membres du Conseil la proposition de maintien de cette observation.

C'est à la majorité (14 voix "contre" et 5 abstentions) que les membres du Conseil **souhaitent maintenir l'observation N° 14**

Comment s'organise une manifestation tels les marchés, la Piazzetta, Festimixx? (page 30)

Pour l'animation des marchés : un mixte est fait entre une recherche de nouveaux artistes et ceux qui étaient déjà présents l'année précédente. Ces animations doivent être populaires style : « pain-fromage », homme-orchestre, Jazz New Orleans, etc. Il est important de composer entre les attentes de tous les acteurs du samedi matin afin de favoriser une bonne harmonie et une cohérence.

La Piazzetta se déroule désormais sur 2 soirs de projections le jeudi et le vendredi avec 1 court et un long métrage différents par soir. Ces jours ont été choisis afin qu'il n'y ait plus besoin de démonter les infrastructures le samedi matin pour laisser la place au marché.

La sélection des films doit tenir compte de plusieurs facteurs. Le budget, les droits d'auteur, adapté à un tout public, et tenir compte du fait que la projection se fait sur une place publique. Des scènes de violence, de sexe ou autre sont bannies. Les films sont choisis par la commission culturelle.

Observation N° 15: La COGEST regrette que la Piazzetta n'ait lieu plus qu'un week-end par an. Cette animation représentant un vrai plus pendant le temps des vacances et offre un peu d'évasion aux personnes qui ne partent pas ou qui n'ont pas les moyens d'aller en famille au cinéma.

Réponse de la Municipalité: Piazzetta se déroulait 3 soirs sur 3 week-end; depuis 2013, avec les projections de l'Ecal cinéma, le nombre de soirées est toujours de trois (deux Piazzetta, 1 Ecal cinéma).

➤ **La Cogest accepte la réponse de la Municipalité.**

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

Où en est-on avec la fête des écoles? (page 32)

La réponse au postulat de Madame Elodie Golaz Grilli est toujours en cours, une information sera donnée très prochainement. Après le dépôt de ce postulat, Madame Myriam Romano-Malagrifa a entrepris des démarches auprès des enseignants afin de connaître leur avis sur la question. Dans l'ensemble, ils seraient partants, mais ne veulent pas assurer seuls ce projet de fête. Le conseil d'établissement ayant cette prérogative, un groupe de travail a été constitué avec entre autres des délégués des écoles primaires, Monsieur François Chevalier adjoint de la cheffe de service Culture-Jeunesse-Sport. Un projet pourrait voir le jour pour 2017.

Un commissaire demande si organiser une journée portes ouvertes des écoles serait possible, offrant ainsi la possibilité aux citoyens de se rendre compte de ce qui se fait dans les écoles, mais aussi comment et combien les infrastructures ont évolué ces dernières années. On lui répond que c'est une question à étudier.

Remarque N° 2: La COGEST se réjouit de revoir une fête des écoles dans notre ville.

(page 33)

Observation N° 5: (vitrines) de 2014 – page 10 – MAINTENUE

La COGEST maintient son observation. Certes la mise en place d'un projet avec les jeunes demande un investissement temps, mais dans ce cas-là, nous semble-t-il, minime et pourrait être un projet pédagogique pour un(e) stagiaire avec certainement un résultat plaisant dont les jeunes et la ville pourraient être fiers.

Où en est-ce ?

Réponse de la Municipalité pour 2015: Rien n'a été fait, car les ressources ont manqué pour cause de maladie et d'absences. Un projet pourrait être mis en place par exemple avec les enseignants. Des discussions sont en cours à ce sujet.

- **La Cogest accepte la réponse de la Municipalité et se réjouit de voir les discussions aboutir.**

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

Observation N° 9 de 2014 (page 33)

La Cogest encourage le service à développer sa politique de sponsoring.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité remercie la Commission de gestion de son intérêt à voir se développer le sponsoring. Comme la Commission des finances a pu le constater, le service est proactif dans ses recherches de financements externes complémentaires, tant au niveau du sport et de la jeunesse que de la culture. Elle rappelle toutefois que le sponsoring est très dépendant de la situation et du tissu économique et que les ressources sont à certaines périodes de l'année plus limitées au sein du service pour effectuer des démarches de recherches de fonds.

Observation N° 9 de 2014 (sponsoring) – MAINTENUE: *La Cogest encourage le service à développer sa politique de sponsoring.*

Réponse de la Municipalité : La Municipalité remercie la Commission de gestion de son intérêt à voir se développer le sponsoring. Comme la Commission des finances a pu le constater, le service est proactif dans ses recherches de financements externes complémentaires, tant au niveau du sport et de la jeunesse que de la culture. Elle rappelle toutefois que le sponsoring est très dépendant de la situation et du tissu économique et que les ressources sont à certaines périodes de l'année plus limitées au sein du service pour effectuer des démarches de recherches de fonds.

La COGEST maintient son observation à titre d'encouragements et de soutien

Réponse de la Municipalité pour 2015: La recherche de fonds est effectuée par les diverses associations de soutien des activités culturelles.

Aujourd'hui, la recherche de fonds est plus ardue auprès des entreprises. Salt par exemple a cessé sa collaboration. Sicpa et Orlati ont partiellement comblé ce manque.

A la question comment les sponsors sont « remerciés » pour leur soutien ; il est indiqué que pour la saison de spectacles, les sponsors reçoivent des places gratuites et ont la possibilité d'organiser une soirée d'entreprise lors d'une représentation. Il est difficile d'offrir quelque chose aux sponsors lorsque ce sont des manifestations gratuites.

Pour la course 1020Run c'est essentiellement du sponsoring avec des contre-prestations. En 2015, elle a été financée à hauteur de CHF 10'000.- par Renens + CHF 25'000.- de sponsoring. Cette manifestation a été bénéficiaire et le montant de CHF 3'000.- a été redistribué à Terre des Hommes.

➤ ***La Cogest accepte la réponse de la Municipalité***

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFORMATIQUE & POPULATION

Cellule prévention de la PolOuest pour 2015? (page 35)

La PolOuest a une unité prévention qui est composée de quatre policiers qui s'occupent de la prévention routière et de la délinquance dans les écoles de la 1ère année HarmoS et jusqu'à la 11ème année.

Cette unité visite les classes afin de prévenir les enfants en fonction de leur âge des risques divers comme par exemple : ceux liés à la route, en leur apprenant à traverser correctement.

Pour les plus âgés, la prévention portera sur les risques encourus lors de consommation de drogues, d'alcool et ceux liés au tabagisme.

Cette unité coordonne aussi les sujets de prévention édictés par la police fédérale et la police cantonale. Tous les détails de ces diverses campagnes se trouvent dans le rapport de police 2015.

Pour Renens, une campagne ciblée en milieu scolaire (classe de 7^{ème} année) a été mise en place sur demande des autorités communales concernant l'utilisation des réseaux sociaux. Une autre campagne a été menée sur la consommation de tabac et sur le fait de fumer au pied des immeubles.

En 2015, une rencontre à l'attention de tous les élèves qui arrivent en secondaires a été organisée par l'un des doyens et l'unité prévention afin d'informer et de discuter des règles de l'utilisation des préaux en dehors des heures de cours, de certaines problématiques liées à la consommation d'alcool, de cigarettes, etc. Cette mesure sera renouvelée chaque année.

Un stand de prévention, organisé par l'unité prévention sur l'utilisation et sur les différents dangers des vélos électriques, a eu lieu un samedi sur la place du marché. Le but étant de sensibiliser les nouveaux cyclistes à la gestion de la vitesse de ces engins.

Remarque N° 3: La Cogest se félicite d'avoir une cellule préventive aussi active et se réjouit de lire son rapport pour 2016.

Quelles sont les prérogatives des Assistants en Sécurité-Publique? (page 37)

Pour l'Ouest lausannois, les assistants en sécurité publique ont pour mission de marquer une présence préventive et dissuasive dans les parcs communaux et dans la circulation. Ils peuvent aussi être affectés au guichet en cas d'absence des secrétaires. Il n'y a pas d'objectifs à atteindre concernant les carnets d'amendes d'ordre. Il peut toutefois être ordonné d'effectuer des contrôles de stationnement plus serrés dans une zone bien définie. Comme par exemple, dans le cas des véhicules tampons qui se parquent le vendredi et ne repartent que le lundi matin, privant ainsi les riverains d'une utilisation possible de places de parc ou lorsque que certaines zones souffrent de parkings sauvages à certaines heures ou jour de la semaine.

L'objectif de la PolOuest est sécuritaire et non financier.

Observation N° 16: La Cogest comprend les prérogatives des Assistants en Sécurité Publique, mais toutefois souhaiterait un peu plus de bon sens et de souplesse notamment dans les zones où il y a des commerçants. En effet, elle craint que si trop de pression est mise sur les clients des divers commerces de Renens et que cela les fasse fuir. Il en va de même pour les services communaux tels que SIE et autres qui ont besoin de pouvoir se garer en dehors des zones de stationnement afin de réaliser leur mission au mieux.

Réponse de la Municipalité: La Direction de la Sécurité publique prend acte du souhait de la COGEST. Elle sensibilisera les Assistants de Sécurité Publique dans ce sens. Ce souhait entre toutefois aussi en conflit avec des demandes répétées de certains habitants du centre qui sont las de voir des véhicules stationnés illicitement au centre-ville. Il s'agit de trouver un équilibre entre les besoins de chacun.

- **La Cogest accepte la réponse de la Municipalité et se réjouit que la situation se détende un peu lors des heures d'ouverture des commerces.**

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

Quelle est la formation du personnel au SPOP? Surtout au niveau de l'accueil? (page 38)

Quotidiennement, les collaborateurs du SPOP sont en contact avec des citoyens qui proviennent d'horizons et de pays différents. La communication dans le sens large du terme n'est pas toujours aisée. Plusieurs barrières peuvent être un obstacle : la langue, la culture, les croyances, les situations de vie, etc.

Afin de faciliter le contact au guichet, l'ensemble des collaborateurs du SPOP a suivi en 2015 une formation à la communication interculturelle. Cette formation a permis à chacun de découvrir certains « outils » qui peuvent rendre la communication plus facile, et qui favorise la compréhension de ce qui est normal pour nous ne l'est pas forcément pour l'autre. Les

collaborateurs ont été satisfaits de pouvoir suivre cette formation dispensée sur 4 demi-journées.

Observation N° 17: *La COGEST tient à rappeler que le SPOP est la porte d'entrée et souvent le 1^{er} lien entre les habitants de Renens et son administration. Elle souhaite que l'accueil et le service à la population soient améliorés encore. En effet, depuis sa visite la COGEST a eu vent qu'à nouveau des personnes auraient été mal reçues. Il serait souhaitable que la Direction de ce service ait conscience que pour les personnes étrangères il est difficile de se plaindre soit à cause de la barrière de la langue, soit par peur de représailles ou de soucis administratifs.*

La COGEST demande s'il serait possible de doter ce service des systèmes de «smile» comme cela a été installé dans certaines administrations, aéroports, gares et autres garantissant ainsi l'anonymat des appréciations et facile d'utilisation et de compréhension pour tous.

Réponse de la Municipalité: Le SPOP a parfaitement conscience de son rôle de "carte de visite" de l'Administration et fait en sorte que tous les administrés soient traités de manière respectueuse sans faire aucune différence. La qualité de l'accueil est un objectif quotidien et son amélioration un défi permanent.

La notification d'un refus, l'indication qu'un dossier est incomplet, l'annonce d'un retard de 6 mois pour l'établissement d'un permis ne sont pas des choses qui font plaisir à entendre. Si, pour l'administré, la réponse n'est pas satisfaisante, il ne s'agit pas pour autant d'un "mauvais accueil" ou d'une prestation dont le SPOP est responsable.

Cependant, un incident ou une incompréhension ne peut être exclu. Toutefois, dans le but de s'améliorer, il serait souhaitable que ces cas ne demeurent pas anonymes, mais remontent à la Direction du Service pour être débattus.

L'analyse des insatisfactions et surtout les mesures à prendre ne pouvant se faire que sur des cas concrets, le système de "smile" n'apparaît pas pertinent pour un guichet dont les prestations dépendent aussi largement de l'efficacité du Canton.

- ***La Cogest maintient son observation, même si elle peut comprendre que ce n'est pas toujours évident de répondre au vu des différences. Toutefois l'accueil et le service doivent être soignés. Contrairement à ce qui pourrait être perçu, la Cogest ne demande pas qu'on trouve des coupables, mais que des solutions soient plutôt trouvées.***

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Comme vous le savez, ou pas, j'accompagne régulièrement des personnes au SPOP. Je dois constater que des grands progrès ont été faits, une partie du personnel a changé et la responsable, Madame Masia est très disponible et quand on lui pose des questions, qu'on lui soumet un dossier, elle s'efforce de faire des recherches et de vous répondre.

Je trouve que le maintien de l'observation par la Cogest ne se justifie pas.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet aux membres du Conseil la proposition de maintien de cette observation.

C'est à la majorité (13 voix "pour" et 5 abstentions) que les membres du Conseil **ne souhaitent pas maintenir l'observation N° 17**

SÉCURITÉ SOCIALE

Combien de personnes dorment dans la rue ? (page 41)

La réponse à cette question est complexe et doit être traitée selon différentes approches.

Concernant les personnes inscrites au contrôle des habitants de Renens, la réponse est la suivante:

Toute personne/habitant qui reçoit une ordonnance d'expulsion de la Justice de Paix, est invitée à prendre contact avec l'office communal du logement, et/ou l'ARASOL (par l'intermédiaire de la Travailleuse sociale logement - TSL), ceci afin de la conseiller et tenter de trouver une solution de relogement.

Toutes les mesures et contacts sont pris pour éviter qu'une personne soit à la rue, notamment avec les gérances, en tentant de prolonger le bail, de trouver un autre appartement, si nécessaire selon le principe des logements sociaux (préavis n° 48-2014). C'est le responsable de l'office du logement qui s'en charge ou des municipaux s'il y a des connexions possibles (ils bénéficient d'un réseau plus vaste). Si aucune solution ne se dégage, en dernier recours, soit l'hôtel, une pension, ou un hébergement d'urgence, peuvent être une solution temporaire. En 2015, aucune situation renanaise n'a nécessité le recours à un abri PC. Etant entendu que toute situation n'est pas signalée à l'office du logement, il est fort probable que certaines personnes dans le besoin n'ont pas fait recours aux services proposés.

Il existe aussi des SDF inscrits en ménage administratif au contrôle des habitants. Actuellement, cela représente 10 personnes qui se sont annoncées sans adresse fixe. Elles passent régulièrement au SPOP, chercher leur courrier. Elles ne sont pas forcément à la rue, certaines étant hébergées chez des amis, ou autres.

Concernant les personnes sans autorisation de séjour ou qui ne sont pas inscrites au contrôle des habitants de Renens, il est beaucoup plus difficile d'en évaluer le nombre.

Pour la Fondation Urgence Santé, qui est responsable de l'équipe mobile d'urgences sociales (EMUS) - il n'est pas facile de donner un chiffre précis et constant. Leur activité de terrain permet tout de même d'avancer qu'en moyenne 10 à 15 personnes dorment en rue sur le secteur de Renens.

Pour l'association Mère Sofia, il est également difficile de répondre à cette question. Néanmoins, elle estime qu'il y a entre 150 et 250 personnes sans domicile sur le grand Lausanne, mais les chiffres sont minimalistes... "Si on compte les personnes de Heineken, Marmotte, Sleep'in et Abri, on est déjà à plus que ça... Et il y a encore du monde dehors !" Pour bénéficier des prestations de la fondation Mère Sofia il n'y a pas besoin de décliner son identité.

PolOuest ne comptabilise pas les situations, mais confirme l'évaluation faite par EMUS. Au-delà des chiffres, PolOuest met l'accent sur le traitement des situations, soit elle intervient sur

chaque situation constatée, en invitant les personnes concernées à partir, en leur signalant les lieux d'hébergements d'urgence. Elle leur rappelle aussi qu'il est interdit de dormir dans la rue. PoOuest ne se contente pas que du rappel des règles, elle tâche d'orienter systématiquement les situations vers les services appropriés, soit EMUS, CSR, diverses associations, ou autres selon les cas.

***Observation N° 18:** La Cogest est choquée de s'entendre dire que des personnes dorment dehors à Renens. Bien qu'elle comprenne que cette situation est difficilement solutionnable, mais toutefois, elle souhaite vivement que la Municipalité de Renens s'inspire de ce qui se fait notamment à Genève à l'Association la Coulou.*

Réponse de la Municipalité: La Municipalité est soucieuse également de ce problème et est attentive que dans chaque projet de rénovation, de nouvelle construction ou plan de quartier, des logements à loyers modérés (anciennement appelés subventionnés) et/ou abordables soient conservés, respectivement créés. Ceci afin de limiter l'impact du coût des loyers dans le budget des ménages.

De plus, en collaboration avec la Conférence des municipaux et chefs de services des affaires sociales du district de l'Ouest lausannois, la direction du service de la Sécurité sociale de Renens ainsi que le responsable de l'office du logement, font partie d'un groupe de travail logement, ayant pour objectif d'apporter des solutions en vue d'aider les habitants du district à se loger ou se reloger, dans l'urgence et dans le long terme.

La problématique de l'hébergement d'urgence dépasse les capacités d'action de la Municipalité. Pour le moment, seuls la Ville de Lausanne et le Canton s'occupent des cas de personnes sans-abris par mandat au Sleep-in. Néanmoins, une partie importante de ces migrants pourrait bénéficier des prestations de l'EVAM, mais préfère ne pas s'annoncer pour éviter un renvoi. L'épisode du Sleep-in (en voie de se répéter) puis d'Heineken illustre bien la problématique à laquelle les autorités doivent faire face. Le Canton doit se montrer plus proactif pour prendre en charge les cas de sans-abris issus de l'immigration. Sans ces personnes, les structures existantes suffisent à faire face aux besoins.

➤ ***Au vu de la situation actuelle, la Cogest se doit de maintenir son observation.***

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet aux membres du Conseil la proposition de maintien de cette observation.

C'est à la majorité (6 voix "contre" et 33 abstentions) que les membres du Conseil **souhaitent maintenir l'observation N° 18**

Comment est organisé le travail du délégué au logement ?

Quels sont ses objectifs ?

Comment sont-ils évalués (ses objectifs) ? Nous aimerions voir son cahier des charges et descriptif de poste. (page 43)

Les tâches de l'office du logement (donc de son responsable) sont résumées sur le site de la

commune de Renens et accessibles à tous: [Office du logement](#)

Elles sont reprises ici telles quelles:

- Il rédige les rapports concernant les demandes de rénovation, transformation et démolition d'immeubles d'habitation, ainsi que les demandes d'aliénation d'appartements loués.
- Il gère les préinscriptions pour les logements subventionnés et préavise les candidatures.
- (accueil et explication aux demandeurs, contacts avec les gérances, lors de libération d'appartements, sélection des dossiers)
- Il informe les habitants sur les droits et devoirs des locataires et se tient à disposition pour conseiller sur les démarches à effectuer; un dépliant d'informations sur le logement est aussi à disposition auprès des divers guichets de la commune.
- Réception des usagers par téléphone ou au bureau (conseils, aides pour toutes situations particulières).
- L'office du logement est toujours plus sollicité (phénomène de bouche à oreille, présentation du travail de responsable logement dans différentes associations, plus de visibilité, également un marché toujours très tendu qui maintient les gens dans la précarité notamment en matière de logement)
- Il tient à disposition une liste des principales gérances de la région, disponible à la réception de la Sécurité sociale.
- Il gère l'attribution en sous-location de logements sociaux en collaboration avec le Centre Social Régional de Renens.
- Il établit la statistique annuelle des logements vacants sur la commune.
- Il participe à l'application de la politique du logement de la ville de Renens.
- Il participe à la gestion de projets et au suivi des dossiers de logements subventionnés et/ou protégés et adaptés

En complément des tâches citées ci-dessus, il participe aussi:

- Travail en collaboration avec les autres services de la commune (principalement Urbanisme, Domaine et Bâtiment, mais aussi sur des situations particulières avec les autres dicastères)
- Une partie du travail est la coordination et gestion des dossiers en collaboration avec l'ARASOL, soit par la TSL (en dehors de tous les contacts réguliers pendant la semaine, une séance toutes les 2 semaines est planifiée pour la gestion des situations en cours).
- Lien également avec la préfecture (conciliation, expulsion et toutes situations difficiles), avec les partenaires privés (gérances, coopératives, propriétaires) partenaires institutionnels (canton, confédération, autres communes, fondations, associations, ...)

Lorsque des habitants sont en demande d'aide, le délégué au logement clarifie le rôle de l'office, soit :

- Poser le problème
- Orienter (avec la possibilité de contact avec la TSL)
- Rôle de médiation (notamment avec les gérances)

Quant à l'impression des utilisateurs d'un manque d'aide, d'un manque de pro-activité, le service ressent bien les frustrations des habitants qui attendent des solutions.

La commune essaye d'orienter au mieux grâce aux contacts, mais il reste des faiblesses.

Le municipal n'étant plus présent il est difficile d'aborder plus en détail ce point, notamment quant à la formation continue (contact avec les utilisateurs).

Le descriptif de poste est mis à disposition de la commission. Il reste disponible pour consultation (mise à disposition pendant la séance, ou en dehors sur rdv).

Comme tout employé de l'administration communale, le responsable de l'Office du logement est évalué chaque année en fonction de son descriptif de poste.

***Observation N° 19:** La commission de gestion regrette de ne pas avoir pu discuter de manière franche et constructive avec le Municipal étant donné qu'elle a l'impression que les missions du délégué au logement ne sont pas en adéquation avec les besoins réels. Il lui semble que cela devrait être plus pro-actif.*

Réponse de la Municipalité: La Municipalité de Renens est consciente du conflit d'agenda qui a imposé à un conseiller municipal de quitter cette séance. Il a en effet rejoint l'entier de la Municipalité pour une séance urgente dédiée à la problématique d'Avenir 5-7. Au sujet de l'observation, la Municipalité ne partage pas l'avis de la commission de gestion. En effet, la mission de l'office du logement est en adéquation aux moyens à disposition. Il ne faut pas oublier qu'il n'y a que quelques logements à loyer modéré (anciennement appelés subventionnés) qui se libèrent chaque année. Ce qui, au vu de la longue liste d'attente, génère des frustrations que l'on ne peut pas imputer à l'office du logement. De plus le parc locatif dont la commune de Renens est propriétaire étant très modeste, l'office du logement ne dispose pas d'appartements pour contrer la pénurie à Renens.

En dehors du traitement des situations difficiles de certains locataires, il ne faut négliger le travail en amont du responsable de l'office du logement au travers de la police des constructions et de l'application de la Loi sur la démolition, la transformation et la rénovation des maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR), et comme mentionné plus haut par sa participation très active au Groupe de travail logement issue de la Conférence des municipaux et chefs de services des affaires sociales des communes du district de l'Ouest lausannois. Le travail de relations et contacts auprès des gérances, pour sensibiliser ces dernières au soutien que peut apporter l'office du logement dans certaines situations est très apprécié, et à son point culminant lors de la rencontre annuelle avec les propriétaires et gérances ayant des logements à louer sur Renens. L'office du logement a d'ailleurs été félicité par Madame la Préfète, Anne Marion Freiss, pour l'organisation de ces rencontres.

La collaboration active avec la Travailleuse sociale logement du CSR est aussi un élément important permettant souvent de débloquer des situations, qui ne sont pas forcément répertoriées.

Le délégué au logement est à l'entière disposition de la commission de gestion afin de participer à l'une de ses prochaines séances afin d'apporter toutes les lumières souhaitées sur son activité.

- *La Cogest comprend les prérogatives des conseillers municipaux. Toutefois, si à l'avenir, un Municipal devait s'absenter, la Cogest doit être avertie et lui laisser le choix de reporter la visite de dicastère ou pas.*
- *Concernant l'observation sur l'office du logement, la Cogest la maintient dans le souhait de clarifier ce point et se réjouit de rencontrer son délégué*

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet aux membres du Conseil la proposition de maintien de cette observation.

C'est à la majorité (13 voix "pour" et 14 abstentions) que les membres du Conseil **ne souhaitent pas maintenir l'observation N° 19**

Comment s'est organisée l'arrivée des NEM dans les halles Heineken? Comment se sont passées les négociations avec les anciens locaux Heineken? (page 45)

L'accord de fond sur la possibilité d'élaborer un contrat de confiance entre les TL, qui gère le bâtiment du chemin du Closel 11 pour le compte de l'Etat de Vaud et le collectif de soutien "Jean Dutoit" s'est faite entre les TL et le collectif. Rappelons que le bâtiment avait été dans un premier temps occupé le 25 septembre 2015, que les TL avaient demandé une évacuation, que la justice avait fixée au 5 octobre 2015. Le fait que le collectif ait quitté le bâtiment en respectant la décision de la justice a fait que les TL considèrent qu'une relation de confiance était possible et ont entrepris des discussions pour élaborer un contrat de confiance avec les squatters. Ces discussions ont porté sur l'usage du bâtiment, le nombre de personnes résidentes et la connaissance de leur identité.

Le collectif a accepté les conditions posées par les TL et une convention de prêt à usage a pu être signée le 9 octobre 2015 pour une période déterminée, portant jusqu'à fin mars.

Quel a été le rôle de Renens?

La commune de Renens a été tenue informée de l'avancement des discussions et a pris acte, vu l'approche de l'hiver, de la conclusion d'un contrat de confiance temporaire et vu l'état et l'affectation du bâtiment. Le comité de Direction des TL a également été tenu au courant et accepté cette manière de faire.

Tout au long de ce contrat de confiance, si nécessaire les TL informaient la ville de Renens.

Est-ce que les conditions cadres ont été respectées ?

A la connaissance de la ville de Renens, les conditions cadre n'ont pas été respectées sur les points suivants:

- le nombre maximum de personnes autorisées à y passer la nuit (70) a été dépassé à plusieurs reprises, ce qui a été reconnu par le collectif.*
- le collectif a dû être relancé afin de fournir la liste nominative des personnes hébergées dans ce lieu.*

S'il devait y avoir un problème, les TL seraient responsables, mais pas Renens qui n'est pas propriétaire des locaux, ni cosignataire du contrat.

Observation N° 20: Au vu des divers événements, notamment du non-respect du contrat de confiance et de l'agression du Conseil Communal, la COGEST souhaiterait que plus aucun contrat de confiance ne soit désormais établi avec le Collectif Jean Dutoit. Cette mesure n'est pas dirigée contre le collectif et ses membres qui jouent et respectent les règles du jeu, mais ce qui s'est passé est inadmissible.

Réponse de la Municipalité: La Municipalité prend note de ce vœu. Elle a également beaucoup appris du dossier Avenir 5-7 qui ne concernait pas le collectif Jean Dutoit. Ceci dit, notre commune n'a pas été approchée par ce Collectif pour établir un contrat de confiance dans l'un de ses bâtiments et il n'existe aucun endroit qui soit propriété de la Ville où un tel contrat pourrait être conclu.

➤ ***La Cogest accepte la réponse de la Municipalité***

M. le Président ouvre la discussion au sujet de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion générale sur le rapport de la Commission de gestion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion sur le rapport de la Commission de gestion et ouvre la discussion générale sur le rapport de gestion de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à Mme Victoria Ravaioli-Thibaud de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,

Où le rapport de la Commission de Gestion,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2015

et donne décharge aux organes responsables.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES MEMBRES DU CONSEIL APPROUVENT LE RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2015.

M. le Président remercie Mme Victoria Ravaioli-Thibaud ainsi que les membres de la Commission de gestion pour le remarquable travail effectué.

12. Rapport de commission - Pétition "Contre la démolition des maisons de l'Avenir 5-7"

M. Le Président prie M. Didier Vienet, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Didier Vienet**, Président de la commission des Pétitions

La commission s'est réunie le 7 avril 2016 afin de rencontrer les pétitionnaires. Quatre commissaires étaient présents.

Malheureusement, aucun représentant des pétitionnaires n'était présent. Compte tenu du fait que ces maisons ont été évacuées et que la démolition a commencé, conformément aux décisions prises par notre Conseil en acceptant le préavis 76---2015, la commission propose:--- de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour liquidation.

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président du Conseil précise que cette pétition est de compétence municipale et que son renvoi à la Municipalité pour traitement est automatique et qu'il ne sera pas voté.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour tout en remerciant les membres de la commission des pétitions pour leur travail.

13. Rapport de commission – Pétition en faveur du maintien de l'école enfantine au pavillon de Florissant

M. Le Président prie M. Didier Vienet, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Didier Vienet**, Président de la commission des Pétitions

La commission des pétitions s'est réunie le 24 mai 2016 pour entendre les pétitionnaires. Une délégation de la Municipalité a aussi été invitée afin de présenter la situation, ainsi que Mme Boyer, directrice des écoles de l'Est.

Les personnes suivantes sont présentes :

Pour la commission :

Mmes Brigitte Rohr, Ellen-Mary Dreier, Elodie Joliat et M. Didier Vienet (Président rapporteur)

Excusée: Mme Anabela Verdino, M. Allauca Byron, Geneviève Bonzon, Sandra Martins

Pour la Municipalité : Mme la Syndique Marianne Huguenin, Mme Myriam Romano et M. Jean-Marc Dupuis.

Mme Boyer est excusée.

Pour les pétitionnaires : Mmes Isabelle Scherrer Pasche, Frédérique Beauvois et M. Reymond pour le GIF.

En préambule, les représentantes des pétitionnaires remettent une liste de 206 signatures supplémentaires, ce qui porte le nombre de signataires à 612 signatures.

La parole est donnée aux pétitionnaires :

Une circulaire de la direction des écoles leur a appris la volonté de fermer le pavillon et de déplacer l'enseignement sur un autre site. Si, dans un 1er temps, la direction est revenue sur cette décision, aucune garantie n'est, à ce jour, donnée pour maintenir une école enfantine.

De nombreux arguments sont évoqués pour justifier le maintien du pavillon. La situation est jugée idéale pour une école enfantine qui existe depuis plus de 40 ans. Son accès, hors de la circulation, permet d'amener les enfants à pied. Cela favorise les échanges entre parents qui se reconnaissent et osent se parler. Le courrier transmis au Président du conseil communal exprime bien les motivations des pétitionnaires. Un extrait de ce texte est reproduit ci-dessous :

« C'est actuellement la deuxième génération d'enfants qui fréquente l'école enfantine au pavillon de Florissant. Plus de 40 ans de bonheur pour les enfants du quartier dans un cadre protégé, entouré de verdure. Des liens d'amitié se sont créés entre les familles qui attendent leurs enfants devant le pavillon. Cette solidarité et cette cohésion se ressentent quotidiennement et font que tout le monde se sent bien ici. On se connaît et on se rend service en cas de besoin. Pourquoi mettre fin à quelque chose qui profite à tout un quartier ?

Si le bâtiment doit être assaini, pourquoi ne plus l'utiliser pour l'école enfantine après rénovation ? Nous souhaitons que nos enfants continuent à être scolarisés à Florissant de la 1ère à la 6ème année. Déplacer certains élèves au collège du 24 Janvier ou à la Croisée les prive, ainsi que leurs familles, des liens sociaux créés dans notre quartier. Le pavillon de Florissant offre des conditions optimales de prise en charge de nos enfants. Il s'agit d'un lieu de rassemblement des familles et un facteur de solidarité et de mixité sociale. Davantage qu'une école, il s'agit là d'un symbole d'une école de proximité, gage d'une intégration sociale et culturelle réussie. »

Mme Huguenin explique que l'enclassement est une responsabilité de la direction scolaire. Celle-ci privilégie le rassemblement des écoliers dans les grands collèges.

Mme Romano précise que l'ouverture du Censuy a permis à "Ecoles" de revoir les enclassements. Les 7 et 8ème année sont réunies au collège du Censuy, ce qui libère des places au collège du 24 Janvier et à Florissant. La direction des écoles évoque des aspects pédagogiques pour ces regroupements. Elle rappelle cependant que la planification scolaire n'est pas une science exacte. Les enclassements sont toujours difficiles à faire, car de nombreux facteurs doivent être pris en compte, comme les fratries, les accueillantes de jour, etc.

La Municipalité considère pourtant que la vie de quartier est importante et elle défend cette position.

M. Dupuis explique que le pavillon est en mauvais état. Plusieurs scénarii sont évoqués pour l'avenir du pavillon :

- rénovation pour école*
- rénovation pour la petite enfance*
- démolition et retour de la surface au parc.*

Les coûts de rénovation varient de 1.3 à 2.5 millions de francs selon le projet retenu.

Des travaux urgents de désamiantage doivent tout de même avoir lieu et il n'y aura pas de classe pour la rentrée 2017-2018.

Mme Beauvois s'étonne que l'on puisse démolir des salles de classe alors qu'il en manque. Elle s'interroge aussi sur le fait que la direction des écoles puisse décider de ne pas utiliser des classes dans le pavillon s'il devait être rénové. Elle demande comment convaincre Ecole pour maintenir une école enfantine dans ce pavillon.

M. Reymond souligne le lien social qui s'est créé à Florissant. Il lui semble que cet aspect n'est pas pris en compte par Ecole lors des réflexions de planification.

M. Dupuis précise que le département ne soutient pas la solution de petite unité (minimum 6 classes), tout en ajoutant que le pavillon est une antenne du collège de Florissant.

Mme Scherrer s'étonne de cette directive du département sur le rassemblement imposé, alors que ce même département approuve l'unité de La Croisée (6 salles de classe).

Les représentants de la Municipalité encouragent les pétitionnaires à transmettre leur pétition au département.

Après avoir entendu la Municipalité et les pétitionnaires, la commission décide à l'unanimité de transmettre cette pétition à la Municipalité en la priant de défendre une position qui mette en avant la cohésion sociale, la proximité des habitations des enfants scolarisés et l'accessibilité du pavillon (déplacements réduits, chemins d'accès avec peu de trafic).

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président du Conseil précise que cette pétition est de compétence municipale et que son renvoi à la Municipalité pour traitement est automatique et qu'il ne sera pas voté.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour tout en remerciant les membres de la commission des pétitions pour leur travail.

14. Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 100-2016 – Malley – Adoption du plan de quartier intercommunal Malley-Gare – Adoption du projet routier "Avenue de Malley et rue de l'Usine à gaz avec création d'une zone 30 km/h" – Adoption de la modification de la limite communale entre Prilly et Renens

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président rappelle qu'une première discussion a eu lieu lors du précédent Conseil. Lors de celle-ci, deux amendements sur le règlement ont été déposés et restent de facto d'actualité.

Le premier déposé par la municipalité qui est le suivant:

Article 8 Capacité constructive

⁴Le taux de SPd destinée à l'habitation doit se situer:

- Entre 25% et 40% pour l'aire d'évolution des constructions A et B
- ~~Entre 0% et 40% pour l'aire d'évolution des constructions B~~

Et le deuxième, déposé par l'UDC, qui est le suivant:

Article 8 Capacité constructive

⁴Le taux de SPd destinée à l'habitation doit se situer:

- Entre ~~25-38~~% et 40% pour l'aire d'évolution des constructions A et B
- ~~Entre 0% et 40% pour l'aire d'évolution des constructions B~~

Pour ce qui est de la demande de référendum proposé par l'UDC, M. le Président rappelle selon l'art. 96 de notre règlement, qu'une telle demande ne peut être déposée qu'immédiatement après le vote du préavis et doit être appuyée par 5 membres du Conseil. Si demande il y a, et uniquement à ce moment, la discussion reprendra sur ce sujet. Donc pour l'instant, il n'en est pas question.

M. Le Président prie M. Yolán Menoud, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Yolán Menoud**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.

Suite au report du vote du préavis mentionné en titre lors de la séance du Conseil communal du 19 mai 2016, la commission chargée d'étudier le préavis mentionné en titre s'est réunie pour une 2^{ème} séance le mercredi 1^{er} juin 2016 à 19h00 dans les bureaux du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois (SDOL).

Les Commissaires suivants étaient présents: Mesdames Geneviève Bonzon, Vanessa Denti, Simone Szenyan-Reymond, Suzanne Sisto-Zoller, Messieurs Oumar Niang, Vito Tartaglia, Eric Aeschlimann, et Yolán Menoud Président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par Madame la Syndique Marianne Huguenin, Madame la Municipale Tinetta Maystre, Monsieur le Municipal Jean-François Clément, Monsieur Martin Hofstetter, Chef du Service de l'Urbanisme, M. Michael Perrin ainsi que par Monsieur Nicolas Wisnia chef de projet Malley au bureau du SDOL.

La Municipalité s'est préparée afin de répondre aux questions qui ont été soulevées lors de la séance du Conseil communal. Il est également prévu que la Municipalité réprecise les différences entre Malley-Centre, Malley-Gare et Malley-Gazomètre. Pour rappel, le Conseil communal vote uniquement sur le plan de quartier Malley-Gare, mais les réflexions portées depuis de nombreuses années ont été menées à l'échelle du quartier Malley-Centre. Une présentation des coûts que ces plans de quartiers engendreront pour la commune est prévue. La discussion débute par une série de questions :

Question : Est-il possible d'obtenir une copie de la lettre de l'Association VIVRE RENENS ET L'OUEST LAUSANNOIS (AVREOL) lue lors du précédent Conseil ?

Réponse : Madame Huguenin nous lit la lettre et une copie est transmise aux commissaires.

Q : Quel est le résultat du vote du préavis à Prilly ?

R : Sur les 60 conseillers communaux présents, il y a eu 49 oui, 8 non et 3 abstentions.

Le préavis est largement soutenu par le PLR, les Verts, le PS, le PDC et le POP. Un référendum automatique était annoncé et un comité de soutien est déjà constitué de membres des partis soutenant le projet.

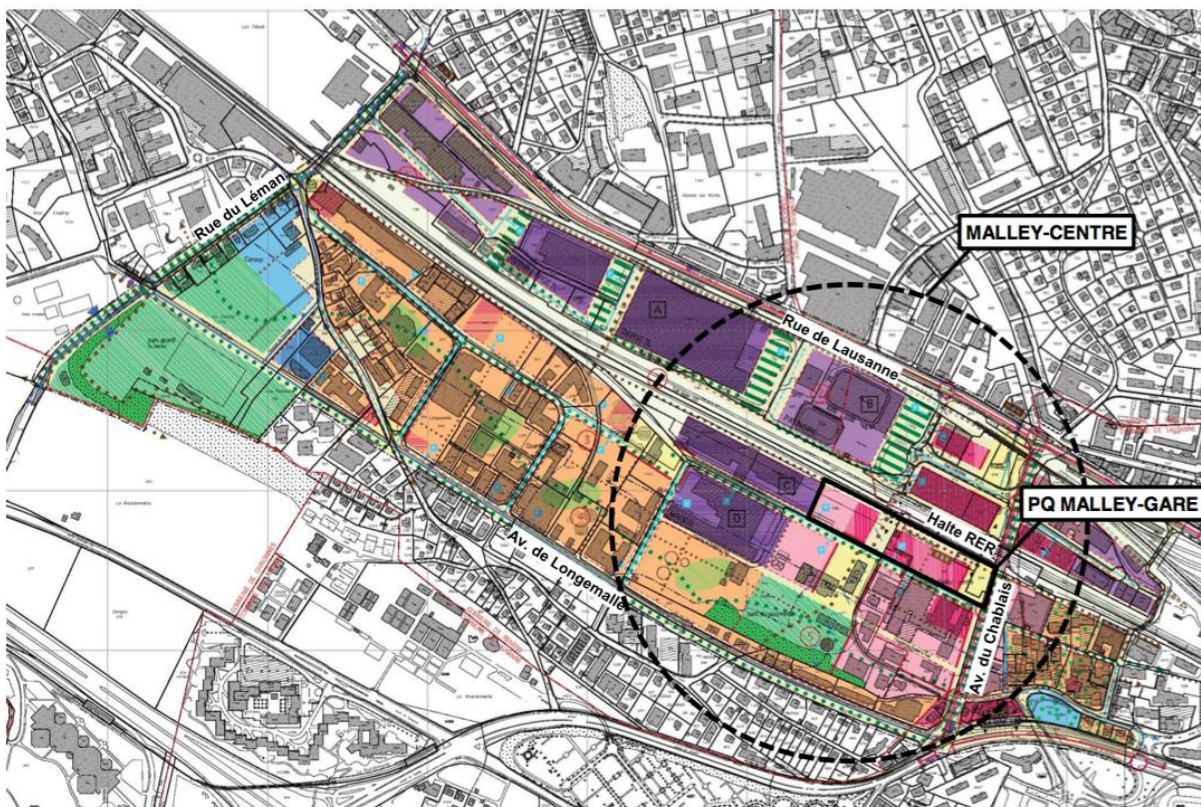
Q : *Quelle est la raison du taux relativement faible de logements proposé dans le préavis ?*

R. *Le site est exposé aux risques liés aux voies CFF et soumis à l'ordonnance de protection contre les accidents majeurs (OPAM). Le maximum de 40% proposé pour l'habitation est une des mesures de protection identifiée par l'étude de risque du SDIM et confirmée par la notice d'impact sur l'environnement réalisée pour le plan de quartier Malley-Gare. Le Canton a validé ces études lors de l'examen préalable et autorisé la mise à l'enquête.*

De plus, il est indispensable de prévoir une partie d'activité afin de ne pas créer un quartier dortoir. Aujourd'hui, il n'est pas nécessaire de pousser les propriétaires à faire du logement. La conjoncture actuelle favorise le développement d'habitations.

Madame Huguenin nous représente le schéma directeur intercommunal de Malley (SDIM). Il y aura à terme un équivalent de 16'000 habitants et emplois, ceci dans l'ensemble du périmètre du SDIM, y compris les 8'000 déjà présents (quartiers Chêne et Longemalle). Ce Schéma directeur a permis la mise sur pied d'un concours international d'urbanisme pour l'ensemble du quartier nommé « Malley-Coulisses ». Le plan de quartier « Malley-Gare », objet du présent préavis, n'est donc qu'une partie des réflexions menées lors du concours. La vision est donc bel et bien globale sur l'ensemble du quartier Malley centre.

Schéma directeur intercommunal de Malley : une vision de territoire commune à grande échelle (2006-2012)



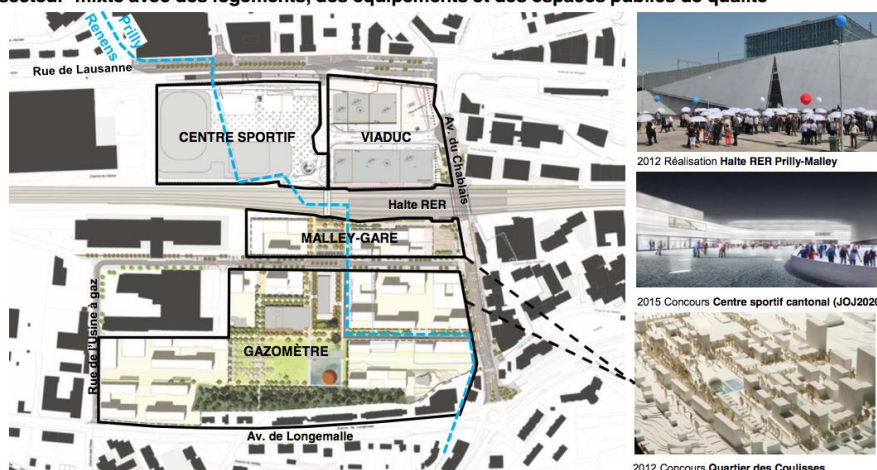
La Municipalité a, à plusieurs reprises, présenté l'ensemble du quartier Malley à la population et au Conseil communal :

- 8 au 4 juillet 2005: mise en consultation (non exigée par la loi) de l'étude "Secteur Bussigny à Sébeillon*
- 25 avril et 30 août 2006: tenue de portes ouvertes organisées dans le cadre des études test "Reconvertir une friche" dans le but d'échanger avec la population et de prendre note de ses remarques.*
- 25 mai et 26 mai au 27 juin 2011: tenue de séances d'information (population et propriétaires) ainsi que d'une consultation (non exigée par loi) du Schéma directeur intercommunal de Malley (SDIM), avec des balades accompagnées et des fléchages sur site.*
- Février 2012: présentation et exposition publique des résultats du concours d'urbanisme et d'espaces publics ayant choisi le projet lauréat "Les Coulisses".*
- 4 février et 28 janvier au 26 février 2015: présentation publique du plan de quartier Malley Gare et enquête publique.*
- Marchés du SDOL 2007 à 2012 (ouverts au public): un stand d'information présentant l'avancement de Malley permettait de s'informer et d'échanger avec les responsables du projet.*
- Palissade d'affiches depuis 2012: 7 séries d'affiches présentant l'avancement de Malley.*
- 18 juin 2015: inauguration publique des jardins de Malley. Le projet Replay Animer la friche de Malley est accompagné d'une information sur le développement de Malley et en particulier sur les espaces publics futurs.*
- 2016: Replay, l'action pour faire connaître la friche se poursuit, dans le cadre de la buvette éphémère La Galicienne, avec des tables rondes thématiques.*

Dans les conventions qui font partie du règlement du plan de quartier, il est précisé que les espaces publics devront se développer sous forme de débat avec la population. De plus dans les jurys des concours d'architecture il est prévu une participation d'un habitant du quartier. La forme est encore à définir.

Malley-Centre, résumé des surfaces de plancher et des habitants-emplois maximums :

Un secteur mixte avec des logements, des équipements et des espaces publics de qualité



POTENTIEL MAXIMUM EN TERME DE M2 DE SURFACES DE PLANCHER NOUVELLES ET REALISABLE A L'HORIZON 2020-2025 :

Site	Habitation (50%)			Activités (30%)			Equipement (20%)			Total (100%)		
	Prilly	Renens	Total	Prilly	Renens	Total	Prilly	Renens	Total	Prilly	Renens	Total
Centre sportif	-	-	-	6'500	-	6'500	13'147	30'859	44'006	19'647	30'859	50'506
Viaduc	25'155	-	25'155	17'655	-	17'655	-	-	-	42'810	-	42'810
Malley-Gare	12'800	8'200	21'000	19'200	12'300	31'500	-	-	-	32'000	20'500	52'500
Malley-Gazomètre	29'338	46'456	75'794	12'688	15'693	28'381	-	6'000	6'000	42'026	68'149	110'175
Total	67'293	54'656	121'949	56'043	27'993	84'036	13'147	36'859	50'006	136'483	119'508	255'991

• Nouveaux habitants : env. 2'400 dont 1'100 à Renens
 • Nouveaux emplois : env. 1'700 dont 600 à Renens

• Nouveaux logements : env. 1'100 dont 500 sur Renens

La part maximale estimée de logement pour tout Malley-centre est de 50%.

Pour le PQ Malley-gazomètre la part de logement est de 70 %, et de 40% pour le PQ Malley-Gare comme précisé au préalable.

Sur l'ensemble du périmètre Malley-Centre, il est estimé 2'400 nouveaux habitants, dont 1'100 à Renens.

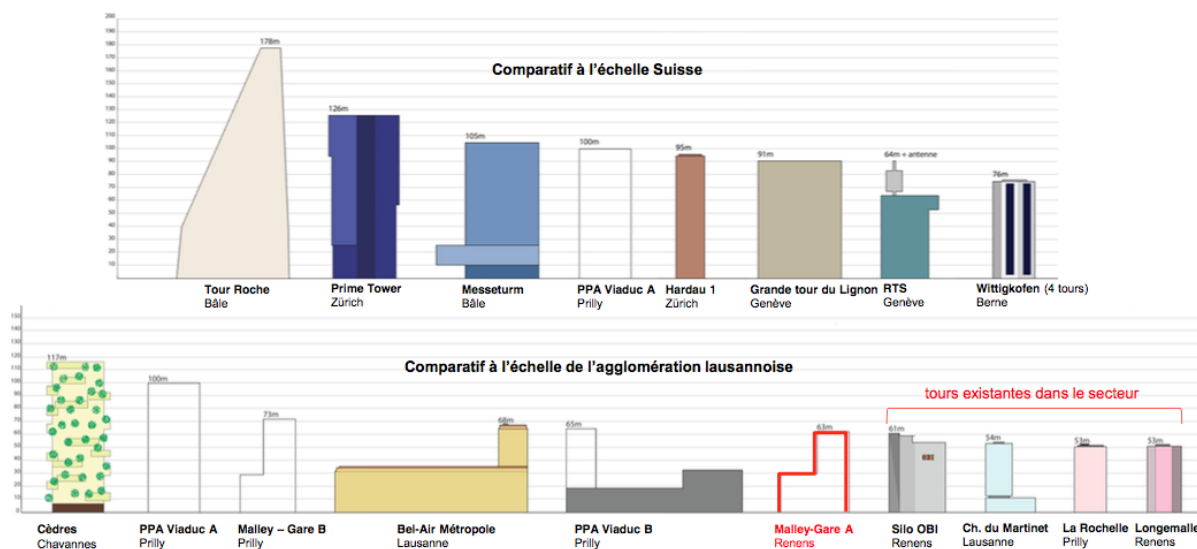
Pour rappel, ce quartier s'inscrit dans une friche, extrêmement bien desservie par les transports publics. Ce projet s'inscrit pleinement dans les pratiques en cours de l'aménagement du territoire pour préserver des terres agricoles. Ce projet a le soutien de l'office fédéral de l'aménagement du territoire.

Présentation des hauteurs des tours :

Le PQ prévoit une hauteur maximum de 63m pour Renens. Comme expliqué dans le précédent rapport, le règlement prévoit une hauteur maximale, mais avec une limitation des surfaces de plancher. Cela signifie que les propriétaires auront la liberté de construire soit des bâtiments bas, mais qui occupent plus de place au sol (tout en respectant l'aire d'implantation du PQ), soit des bâtiments plus hauts, mais avec une emprise au sol plus faible.

Il est pris pour exemple la nouvelle tour de 60m de haut qui s'est construit au Mont-sur-Lausanne. Cette tour s'intègre bien dans le paysage et présente une qualité architecturale remarquée.

Le plus haut bâtiment situé sur Renens du plan de quartier Malley-Gare a une hauteur maximale proche de plusieurs bâtiments déjà existants dans la région (silo OBI, immeuble Longemalle, etc.)

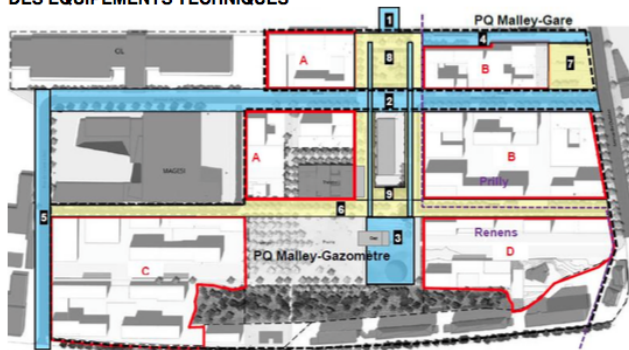


Coûts des équipements techniques et communautaires :

Il y a lieu de distinguer 2 types de coûts qui seront à la charge de la commune.

Les coûts des équipements techniques (passage inférieur, routes, aménagement des espaces publics) et les coûts des équipements communautaires (écoles, garderies, maison de quartier, etc.). Ces coûts sont détaillés dans la présentation remise aux commissaires, et résumés ci-dessous :

PLAN DE SITUATION DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES



Maîtrise d'ouvrage

- Équipements généraux : communes
- Équipements de raccordement : communes et propriétaires

Financement

- Équipements généraux : 50% communes, 50% propriétaires
- Équipements de raccordement : 100% propriétaires

Cessions foncières (passage au domaine public communal)

- 100% des espaces à vocation publique seront cédés gratuitement

Coûts, délais et qualité des réalisations

- Les coûts maximum envisagés sont arrêtés (tableau ci-dessous)
- Réalisation par étapes et simultanément aux bâtiments
- La qualité des espaces est précisée par des fiches descriptives

ESTIMATION DES COÛTS DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES (EN CHF TTC)

Equipements	PQ Malley-Gare	PQ Gazomètre	Total Coulisses
(1) Passage inférieur des Coulisses	15'915'300	-	15'915'300
(2) Avenue de Malley	7'288'100	-	7'288'100
(3) Système de récolte et rétention des eaux pluviales	-	3'014'820	3'014'820
(4) Chemin des Bouchers	1'957'100	-	1'957'100
(5) Rue de l'Usine à gaz	-	1'613'800	1'613'800
(6) Chemin de l'Usine à gaz	-	4'441'400	4'441'400
(7) Place de Malley	2'218'300	-	2'218'300
(8) Place de la Coulisse	1'347'800	-	1'347'800
(9) Espace du poste électrique du Galicien	-	1'622'300	1'622'300
TOTAL BRUT (A CHARGE DES PROPRIETAIRES ET DES COMMUNES)	28'726'600	10'692'320	39'418'920
Dont à charge des Communes (50% des équipements en bleu)	12'580'250	2'314'310	14'894'560
- Subventions estimées (fédérales et cantonales)	5'923'000	-	5'923'000
TOTAL NET A CHARGE DES COMMUNES (DONT 50% PAR COMMUNE)	6'657'250	2'314'310	8'971'560

TOTAL NET ESTIMÉ À CHARGE DE RENENS : CHF 4.50 MIO TTC
dont CHF 3.35 mio pour Malley-Gare et CHF 1.15 mio pour Malley-Gazomètre

**PLAN DE SITUATION
DE L'ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE**

Foncier

- Servitude d'usage pour le terrain du parc cédée gratuitement
- Terrain pour réaliser l'équipement communautaire vendu au prix de la zone d'utilité publique

**ESTIMATION DES COÛTS
DE L'ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE A +/- 20% (EN CHF TTC)**

Equipements	PQ Malley-Gare	PQ Gazomètre	Total Coulisses
Aménagement du parc env. 11'000 M2	-	1'500'000	1'500'000
Terrain d'utilité publique env. 6'000 M2	-	2'100'000	2'100'000
Ecole (15 salles de classe + 1 double de gymnastique VD4) env. 3'800 M2	-	26'000'000	26'000'000
Garderie, APEMS et UAPE env. 900 M2	-	4'500'000	4'500'000
Maison de quartier env. 500 M2	-	2'500'000	2'500'000
Accompagnement de la mise en oeuvre des principes relatifs à la qualité	250'000	400'000	650'000
TOTAL BRUT A CHARGE DES COMMUNES	250'000	37'000'000	37'250'000
- Produit estimé de la taxe sur l'équipement communautaire	2'500'000	5'000'000	7'500'000
TOTAL NET A CHARGE DES COMMUNES (DONT 50% PAR COMMUNE)	-2'250'000	32'000'000	29'750'000
TOTAL NET ESTIMÉ À CHARGE DE RENENS : CHF 14.9 MIO TTC			

Sur un coût total de près de CHF 76'668'920.- TTC, le coût total à la charge de la commune de Renens se monte à CHF 19'400'000.- TTC, après déduction de la part des propriétaires, des subventions et de la prise en charge par Prilly.

Ce dossier est connu depuis plusieurs années, et la planification financière de la commune en tient compte. La participation financière des propriétaires et le montant des subventions espérées sont très importants et ce projet représente une belle opportunité pour Renens. La taxe sur les équipements communautaires apporte une contribution importante au financement de ces infrastructures. La mixité des logements devrait permettre de générer des impôts plus importants bien qu'il soit impossible, à ce stade, de connaître l'apport précis de ces futurs logements.

L'investissement de 19.4 millions sera réparti sur plusieurs années (10 ans) et les montants sont prévus au plan des investissements.

Q. Le référendum de Prilly a-t-il une influence pour le vote du préavis à Renens ?

R. Le référendum automatique lancé à Prilly ne concerne que la commune de Prilly. Si la population de Renens veut aussi voter sur cet objet, un référendum devra être lancé à Renens. Si la population de Prilly refuse le projet lors du référendum, le plan de quartier est également abandonné pour Renens. A ce jour à Renens il n'y a pas eu de débat et les habitants ne semblent pas concernés par ce quartier. Il n'y aurait donc pas lieu de prévoir un référendum automatique.

Q. Comment sera gérée la nouvelle école du quartier ?

R. Ça sera une école intercommunale entre Prilly et Renens.

La Municipalité et ses représentants sont remerciés pour leurs explications précises et leurs réponses aux questions des commissaires.

Réflexions de la commission

L'ensemble des commissaires sont rassurés sur le pourcentage de logement prévu, notamment pour le prochain plan de quartier Malley-Gazomètre et sur l'ensemble du

quartier Malley-Centre. Le règlement du plan de quartier permet une mixité importante et une flexibilité pour l'apport de nouvelles activités (hôtel, commerces, etc.) dans l'Ouest Lausannois.

Vœux : La commission demande à la Municipalité que la gestion du trafic durant la phase de chantier et aux abords du périmètre de Malley soit étudiée attentivement afin d'éviter toute congestion déjà présente aujourd'hui.

L'ensemble des commissaires ont reçu la présentation de la Municipalité.

Délibération de la commission :

Bien que la commission ait déjà voté lors de la 1ère séance, elle soutient à nouveau les conclusions du préavis à l'unanimité.

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Le PLR remercie la Municipalité d'avoir fourni des précisions et des estimations chiffrées suite aux demandes survenues lors du dernier Conseil communal, mais regrette que ces informations n'aient pas été données avant et de manière plus transparente.

La quantité d'information reçue est un peu lourde à digérer dans un laps de temps aussi réduit et ne permet que difficilement à un groupe de se forger une conviction précise. Elle permet néanmoins de se faire une idée: que le développement de ces quartiers représentera des coûts énormes notamment en ce qui concerne le plan de quartier dit "Gazomètre" sans pour autant garantir une plus-value significative pour la Commune.

Le PLR sera donc très attentif aux différents préavis à venir et espère que la Municipalité renseigne le Conseil communal de manière plus spontanée et transparente quant au développement futur.

Le PLR est conscient du besoin de logement et ce préavis y répond, c'est pourquoi il soutient ce plan de quartier "Malley-Gare" et n'est pas en faveur d'un référendum.

Concernant les amendements, le groupe PLR soutient uniquement l'amendement de la Municipalité qui laisse une certaine souplesse tout en comprenant celui de l'UDC voulant imposer un taux minimum de logement plus élevé. Merci pour votre attention.

- **M. Gian-Luca Ferrini, PSR**

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Dans la vie d'un conseiller communal il est des moments un peu plus particuliers que d'autres et ce soir nous en vivons un. Dans quelques minutes, nous allons voter en faveur d'un projet qui marquera fortement notre époque, nous donnerons le signal pour la création d'un quartier dont le rayonnement dépassera largement l'Ouest lausannois dans les années futures.

Nous allons voter pour la construction de nouveaux logements, des logements nécessaires dans un contexte de pénurie qui dure depuis de trop nombreuses années. Nous allons voter pour la construction de locaux commerciaux nécessaires au développement économique de l'Ouest lausannois, des activités économiques à la création d'emploi et génératrice de nouvelles entrées fiscales.

Nous allons voter pour la transformation d'une friche industrielle, aujourd'hui pratiquement à l'abandon, et témoin d'une époque révolue en une zone créatrice de richesse et tournée vers l'avenir.

Nous allons voter pour un quartier relié au Canton et au pays par une gare CFF, un métro, un tram, des bus et aussi une bretelle d'autoroute.

Le Parti socialiste vous invite donc à voter "oui" au plan de quartier et à soutenir l'amendement de la Municipalité uniquement. Merci.

- **M. Daniel Rohrbach, PSR**

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

La dernière fois j'ai posé deux fois la question "Combien?" et j'aimerais remercier la Municipalité de nous avoir donné la réponse. Merci beaucoup.

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

Chers Collègues,

Les Verts apportent leur soutien à ce plan de quartier. La réaffectation d'une friche en pleine ville au profit de logements et d'activité permet de préserver des terres agricoles en bordure de nos agglomérations et permet de limiter une trop importante circulation pendulaire. La construction en hauteur permettra d'économiser des surfaces au sol qui pourront être affectées à l'aménagement d'espaces publics variés. Les projets de toitures végétalisées, d'autonomie énergétique des bâtiments, la récupération des eaux pluviales ainsi que l'encouragement à la mobilité douce favorisée par des aménagements pour des vélos sont autant d'éléments qui parlent en faveur de la qualité du projet.

Ceci dit, les Verts sont conscients que la friche de Malley a été pendant des années un réservoir de biodiversité magnifique pour la flore et la petite faune. Cet espace est obligatoirement mis à mal par les chantiers. Il est donc particulièrement important que le maximum d'éléments favorisant la biodiversité soit préservé ou installé lors des chantiers.

Nous invitons la Municipalité et les propriétaires à être particulièrement attentifs au suivi du projet afin de soutenir au maximum l'inscription de cette qualité dans toutes les phases de sa réalisation, tant pour le bien-être des futurs habitants que pour une préservation de la flore et de la petite faune, gage de biodiversité et de qualité de vie en ville.

A ce sujet, nous souhaitons déposer un vœu concernant les tours qui vont structurer le paysage de demain de ce quartier. Les bâtiments élevés remplacent pour une certaine avifaune les falaises anciennement disponibles pour nicher ou les fissures des anciennes maisons qui disparaissent. Dans certains cantons suisses-alsaciens, les architectes insèrent couramment des briques de nidification pour les martinets et nous aimerions que cela puisse se faire lors de ces futures constructions, selon le programme de conservation des oiseaux en Suisse.

C'est une démarche en faveur du développement de la nature en ville, thème cher à tout un chacun et extrêmement important pour les générations futures.

- **M. Michele Scala, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'avais pris, exceptionnellement une casquette, au hasard, rouge comme le parti socialiste ou l'équipe suisse, pour parler au nom du groupe, mais M. Ferrini m'a précédé et tant mieux, donc je ne mettrai pas de casquette et parlerai en mon nom personnel.

Personnellement, j'accepte et soutiens les conclusions de ce préavis. Le projet est ambitieux et nécessaire dans un contexte de pénurie de logement et d'accroissement de la population dans le canton. Mais permettez-moi de vous faire part de quelques perplexités par rapport à la suite du projet et de vous proposer quelques vœux.

Au dernier conseil j'ai exprimé mes inquiétudes par rapport au % de logement et bureaux, puis de la hauteur de gabarit des bâtiments. Cette fois j'aimerais vous rendre attentifs aux pourcentages d'affectation des logements. Dans le rapport on n'en parle pas! On parle de mixité. Il est peut-être trop tôt pour en parler, mais mieux vaut le faire tout de suite que trop tard! Géographe de formation, très attaché à la mixité de la population et à la vie de quartier, je m'intéresse plus à la qualité de vie des personnes qu'à l'aspect technique du projet sans pour autant le négliger! Car les deux sont indispensables ! Je pense, mon premier vœu, qu'une répartition du 25 % de logement en trois tiers, un 1/3 de logement à loyer modéré, un 1/3 de logement libre et un 1/3 de PPE, sur le modèle lausannois pour être clair, serait raisonnable. Etant donné qu'il y a et il y aura de plus en plus de personnes âgées, si parmi le tiers des logements à loyer modéré, mon 2e vœu, vous arrivez à placer aussi des logements protégés, alors tant mieux!

Dans le rapport, il est précisé que les espaces publics devront se développer sous forme de débat avec la population. Je trouve cela très bien et je ne peux que vous encourager à aller dans ce sens. Je lis aussi que dans les commissions des concours d'architecture il est prévu

une participation d'un habitant du quartier. Mon 3e vœu : pourquoi un seul habitant et pas, par exemple, les délégués d'associations comme c'est le cas de la commission des grands chantiers? Et si je mets à rêver un peu, pourquoi pas une consultation populaire, comme à Prilly d'ailleurs, ou de quartier sur les deux ou trois concours d'architecture retenus par la commission d'étude comportant de champ thématique et de prestations à améliorer ou à créer?

J'aimerais aussi revenir sur une remarque que j'entends et ai entendue souvent à propos de la démarche participative ou citoyenne de ce projet. Dans le préavis, on constate que le projet de Malley a été présenté à plusieurs reprises à la population ainsi qu'au Conseil communal. Cela depuis 2005. Tout à fait vrai! Mais ma question, qui est mon 4^{ème} et dernier vœu, pourquoi arrêter de consulter la population, sur un si bon chemin, dans la phase finale de réalisation? La logique voudrait que l'on aille jusqu'au bout dans la démarche citoyenne! Merci

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le mois dernier, l'examen du plan de quartier Malley-Gare a conduit cette Assemblée au chaos. Au point que la Municipalité décida en dernier recours de retirer le préavis de l'ordre du jour.

Depuis, il s'est passé quelque chose, le préavis a été traité par le Conseil communal de Prilly qui accepta à une très large majorité de soutenir un référendum facultatif. Celui-là même qui semblait faire si peur à cette Assemblée. Les Autorités prilléraines ont moins peur de la démocratie que nous. Au moins, la partie la plus concernée par le plan de quartier et ses tours pourra dire dans les urnes ce qu'elle en pense.

A Renens, nous avons un autre problème, l'hypocrisie. Prétendre par exemple que nous nous occupons du logement de nos concitoyens, alors que nous votons ce soir la constitution d'un vaste quartier d'affaires, constellé de centres commerciaux, bien plus qu'un lieu accueillant pour loger tous ces gens de l'Ouest lausannois à la recherche d'un appartement, riches comme pauvres, jeunes comme personnes âgées.

Je comprends derrière, que trop bien, l'intérêt des CFF à la manœuvre. Il faut rentabiliser la gare et le m2 de bureau se négocie plus cher. Mais est-ce cela qui doit guider l'intérêt de notre Commune? A quoi sert la liberté de vote des membres de ce Conseil, si elle n'est là que pour entériner les objectifs de rendements d'une régie immobilière?

Le mois dernier donc, j'avais proposé un amendement sur l'article 8 du chapitre 1 pour demander un taux minimum d'habitation entre 38% et 40% pour les zones A et B, je le maintiens naturellement ce soir. Quoiqu'on en dise cet amendement est parfaitement licite. D'une part, il est entièrement dans les marges du projet par rapport à l'exposition de logement au danger des voies de chemin de fer et ainsi de suite. Deuxièmement, si Prilly s'est déjà prononcé sur un projet différent, il peut revenir devant leur Conseil communal, de la même façon que les choses peuvent revenir devant le nôtre, ce n'est pas parce que nous sommes dans un plan intercommunal que la partie qui s'exprime en premier gagne l'ensemble.

J'ai bien senti ce soir que différents groupes avaient bien travaillé en interne pour bien passer le mot et que l'amendement de l'horrible UDC ne devait pas passer, mais je vais prendre cette Assemblée à témoin: vous vous prononcerez sur ces amendements, et je vous parie que le taux de logement minimal que vous choisirez de voter ce soir sera le taux final de logement des projets qui seront implantés dans ce plan de quartier.

• **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

*Merci M. le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Enfin, enfin ce Plan de quartier de Malley-Gare va bientôt aboutir, ce plan de quartier (PQ) qui fait partie d'un projet dont les premières réflexions urbanistiques ont commencé en 2002.

C'est un projet novateur qui a réuni trois communes (Renens, Prilly et Lausanne) pour planifier ensemble et d'une manière coordonnée l'avenir de cette grande surface d'environ 14 hectares, un PQ difficile et complexe dû à la quantité de partenaires et de propriétaires, mais malgré toutes ses difficultés, les communes ont réussi à travailler ensemble et ont réussi à concrétiser ce projet. Ce PQ fait partie d'une réflexion commune, d'une vision globale sur l'ensemble du quartier de Malley-Centre, avec un schéma directeur intercommunal et un concours international d'urbanisme.

Un projet, qui a fait l'objet de nombreux communiqués et dont les informations ont été largement transmises au public, aux membres de ce Conseil et aux membres de la commission d'urbanisme, notamment par :

- La mise en consultation de l'étude,*
- La tenue de séances d'information avec la population et propriétaires,*
- La Consultation du Schéma directeur intercommunal de Malley (SDIM),*
- Des balades accompagnées sur le site,*
- Des stands d'information,*
- Des Interventions artistiques,*
- L'exposition publique du projet lauréat "Les Coulisses",*
- La présentation publique du plan de quartier et j'en passe.*

Tout ce long travail afin de bien informer et d'échanger avec la population et de prendre note de ses remarques.

Il faut rappeler aussi que c'est la planification en cours de ce projet qui a permis que la halte RER de Malley soit construite et co-financée par la Confédération. Malley est un site stratégique au niveau du PALM, qui permettra aussi le co-financement de la Confédération pour le passage inférieur, et la création de rues et de places dans ce secteur.

Ce projet c'est une opportunité pour Renens et pour l'Ouest lausannois pour construire un quartier durable, écologique et contemporain dans un lieu central, extrêmement bien desservi par les transports publics (4 lignes de bus, un futur tram, le métro m1 et le train), un PQ situé à quelque pas du théâtre Kléber Méleau, et d'un grand centre sportif (la future piscine olympique et la patinoire).

Chers collègues, les enjeux sur l'ensemble de Malley c'est plus de 1000 logements et plus de 2000 emplois. Pour notre commune cela signifie plus de 500 logements. Grâce à la

convention signée avec les propriétaires, cela permettra la construction de différents types de logements dont la moitié des logements à prix coûtants et un pourcentage d'au moins 15% de logements subventionnés, permettant ainsi une mixité de la population dans ce quartier.

Ce projet permettra d'une certaine manière à pallier le manque des logements dans notre commune. En effet, selon un rapport de la Municipalité que vous avez sur la table, il y a actuellement à Renens 0,1 % des appartements libres, autant dire qu'il n'y pas des logements libres à Renens.

Certes, il aura cinq tours, que certaines personnes pensent qu'elles vont défigurer la ligne d'horizon de tout le périmètre situé en amont, mais les différents études et concours réalisés ont choisi de mettre ces hauts bâtiments à côté de la halte RER car c'est un secteur propice, un secteur qui se présente comme une cuvette et qu'en plus, des bâtiments (d'environ la même hauteur) existent déjà dans ce secteur.

Donc, un projet novateur, durable, écologique et contemporain qui pourra accueillir une école, une garderie, une maison de quartier, des places d'accueil pré et para scolaire, des parcs accessibles à tous, une diversité de types d'activités (commerces et bureaux), situés près des lignes de bus, d'un futur tram, d'un métro et du train qui permettra de limiter le trafic, des logements abordables et subventionnés, qui vont favoriser la proximité et la mixité. Pour toutes ces raisons la Fourmi Rouge soutient ce projet et vous invite à faire du même.

Merci de votre attention.

- **M. Gian-Luca Ferrini, PSR**

Monsieur le Président,

Juste pour revenir sur les propos de M. Stéphane Montabert qui parle de "chaos". Je sais qu'à l'UDC, vous n'êtes pas habitués par cette façon de faire de la politique, mais de ce côté-ci, et j'englobe beaucoup de gens quand je dis "de ce côté-ci" c'est juste à partir de vous concrètement, nous avons des gens qui sont sérieux et qui ont besoin de faire de la politique sérieusement et de bien analyser toutes les situations. Le retrait d'un projet, en l'occurrence celui qui a été fait par la Municipalité, ne veut pas dire que c'est le chaos, c'est simplement que si on constate effectivement qu'il faut encore se poser des questions et bien, le temps est pris afin de se poser les bonnes questions, d'y réfléchir et de trouver des bonnes réponses et pas de donner, comme cela, sur le coup d'une impulsion, d'une envie, des réponses aussi simples et basic que "oui" – "non" et puis voilà! Il ne faut pas réfléchir plus longtemps.

Maintenant je suis heureux d'entendre que M. Stéphane Montabert est devenu le grand défenseur des locataires et je me réjouis de le voir défendre avec autant d'acharnement et de volonté les prochaines initiatives de l'ASLOCA et de tous les milieux de défense des locataires. Une grande découverte ce soir, vous êtes pour la défense des locataires ce soir, j'en suis heureux et en plus un peu contre des quartiers d'affaires. Alors je n'y comprends peut-être pas tout bien de ce qui vient d'arriver. Donc, je me réjouis de vous prendre cette fois moi à parti pour voir comment vous défendrez les locataires et j'en fais le pari moi aussi que vous ne serez pas en train de récolter des signatures, dans la rue, pour les défendre. Merci.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Nous allons répondre à deux voix, Mme Tinetta Maystre et moi-même.

S'agissant de l'amendement déposé par M. Stéphane Montabert, c'est vrai que le report de ce préavis nous a permis de discuter tout-à-fait sereinement en Municipalité. A priori, nous pourrions nous demander pourquoi ne pas porter ce taux à 40% au lieu de fixer un taux variant entre 25% et 40%? Après une réflexion tout-à-fait tranquille, nous vous proposons très clairement de refuser non seulement cet amendement, mais même le vœu qui pourrait s'ensuivre. L'amendement, parce que cela impliquerait que le Conseil communal de Prilly doive revoter - cela me permet de saluer les représentants de ce Conseil communal ainsi que M. Alain Gillièron, Syndic de Prilly, présents sur la tribune, venus suivre notre débat -. Ce sont les aléas d'un plan de quartier intercommunal. Effectivement, les conclusions devant être identiques, dès qu'un amendement est accepté dans un Conseil, celui-ci doit également l'être par l'autre Conseil communal impliqué, et ce, même si ce même Conseil a déjà accepté le préavis. Ce n'est pas la mort, me direz-vous, mais c'est quand même embêtant! Tout au plus, vous pourriez faire un vœu. Mais c'est vrai que pour l'essentiel de ce vœu, nous vous proposons de le refuser Pourquoi? Il est important de réaliser qu'à Malley-Centre, soit Malley-Gare et Malley-Gazomètre réunis, vont se créer environ 550 logements sur Renens et 670 logements sur Prilly, donc plus de 1'200 logements. C'est vrai que le plan de quartier de Malley-Gare est celui où la proportion de logements est la plus faible bien qu'il y ait une variation est possible. Il y a deux plans de quartier liés: celui de Malley-Gazomètre est à venir, il est pratiquement terminé et nous avons pu le présenter à la Commission. Dans ce plan de quartier, la proportion de logements augmente au fur et à mesure que l'on s'éloigne des voies de chemin de fer. La Commission chargée de préavisier sur ce préavis l'a mentionné: sur Malley-Gazomètre il y a une proportion de 70% de logement et cette proportion augmente à 90% dans le groupe de bâtiment se situant près de l'Avenue de Longemalle. Il y a une seule convention, un seul concours et un seul schéma directeur pour ces deux plans de quartier qui sont conçus ensemble. Et contrairement à M. Montabert, nous proposons de laisser aux propriétaires cette variabilité. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire la dernière fois et je le redis au nom de la Municipalité, le besoin en logement est actuellement très grand, il est très simple de louer du logement, plus que du commercial; mais nous souhaitons une diversité sur ces 16 hectares, soit un vrai bout de ville, que représentent Malley-Gare et Malley-Gazomètre.

Je suis en peu étonnée, tout comme M. Gian-Luca Ferrini, de vous entendre simplement caricaturer cette diversité en "quartier d'affaires constellé de centres commerciaux". Les parties qui ne sont pas du logement peuvent également accueillir un médecin, un avocat, un architecte, un bistrot, le genre d'activité nécessaire dans une ville et qui doivent aussi se trouver sur ces 16 hectares. J'aimerais en plus faire remarquer que le Conseil communal, à deux reprises, s'est prononcé très clairement pour diversifier les activités à Renens. Vous nous avez transmis un postulat demandant d'étudier la création d'un hôtel à Renens; peut-être que cet hôtel pourrait prendre place dans ces bâtiments. Vous avez soutenu avec enthousiasme et unanimité le renforcement de la promotion économique à Renens. Nous avons maintenant un mandat pour la promotion économique servant justement à aider les propriétaires dans la recherche d'entreprises et d'activités pour réussir ensemble à faire ce bout de ville. Et je le redis, c'est plus compliqué de chercher des activités que de louer du logement. Nous sommes prêts à prendre le pari de M. Montabert : la variabilité du taux est une marge de manœuvre, peut-être que le propriétaire construira 25% de logement ou peut-

être 40%. Alors, laissons-leur cette marge de manœuvre. Les activités, il faudra les trouver, ce sera leur enjeu, mais si elles sont trouvées cela rapportera des rentrées fiscales et cette diversité recherchée. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à repousser tant l'amendement de M. Stéphane Montabert que le vœu éventuellement à venir.

Je vais répondre partiellement à M. Michele Scala sur le type de logement et Mme Tinetta Maystre reprendra. Lorsque nous avons rédigé le préavis, nous finalisons les conventions avec les deux propriétaires. Nous avons eu l'occasion d'informer la commission que nous avons fixé un taux de 50% de logement à prix coûtant, ce qui est du jamais vu pour la ville de Renens. Actuellement, le seul projet "à prix coûtant" et "subventionné" que nous avons se situe à La Croisée. Nous sommes clairement satisfaits de ces 50% et du minimum de 15% de logements subventionnés qu'il comporte. Ce minimum dépendra de nos finances, car ce minimum de 15% coûtera déjà aussi cher que les "subventionnés" que nous avons aujourd'hui, (sans compter la Croisée à venir) mais 15% cela correspond à un grand nombre de logements subventionnés. Concernant les logements protégés et les EMS, vous avez raison, je sors d'un colloque au CHUV où nous discutons des personnes âgées et c'est effectivement un grand besoin et je pense qu'il n'y a aucun problème à ce que ce vœu soit pris. Voilà où nous en sommes pour le logement.

Mme Tinetta Maystre, à qui je passe la parole, complétera pour les autres vœux de M. Michele Scala.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Par rapport aux vœux qui ont été déposés. Nous avons parlé du logement. Il convient de rappeler aussi, par rapport à la mixité, que les propriétaires présents, soit les CFF et Lausanne, doivent composer avec les contraintes des lieux en bordure des voies de chemin de fer. Il y a donc presque une obligation, vue la situation, à une mixité, qui accompagne aussi ce désir de faire ville dans toutes ses composantes.

Je souhaiterais répondre encore aux autres vœux qui ont été déposés. Soit ceux concernant les démarches participatives et la demande de pouvoir aussi intégrer un peu plus fortement les phases de concours. Là, malheureusement, je dois vous dire que ce n'est pas possible, les concours sont des démarches SIA composées à moitié de professionnels de la construction (ingénieurs) et de l'architecture (architectes) afin de pouvoir vérifier les aspects techniques et faire en sorte que cela marche, et à moitié par des représentants des maîtres de l'ouvrage (les propriétaires), les Municipalités y compris, comme proposé, un habitant. Ces jurys sont composés de 10 et 15 personnes, c'est donc difficile d'intégrer plus de monde. Toutefois, c'est novateur d'accueillir des personnes concernées en tant qu'habitants et pouvant accéder à ce type de démarche. Cela a été une demande faite par les deux municipalités de Prilly et Renens pour pouvoir coller au plus près des aspirations, y compris, de la population. Donc ce vœu, je ne peux vous en faire promesse, ce n'est hélas pas possible techniquement.

Ensuite il y a eu un vœu sur la possibilité de veiller à la biodiversité à l'aide de ces constructions, nous n'en avons pas discuté lors des démarches entreprises, mais je propose de l'accueillir et de voir s'il est possible de prévoir des nichoirs à martinets dans les tours qui vont être construites afin de répondre aussi à cette population qui habite dans villes et qui est importante.

A partir de là, j'aimerais vous remercier tous pour le travail très sérieux qui a été fait dans les groupes. Nous le sentons, il y a eu une prise en main de ce projet, une prise de conscience

aussi que nous allons construire un morceau de ville qui doit répondre aux besoins du futur. Nous sommes heureux d'avoir pu répondre aux questions qui ont été posées, nous sommes rarement allés aussi loin avec un plan de quartier où nous mentionnons également quel type de logement et quelle vision globale avec des indications très fortes sur les affectations. Par exemple, les rez-de-chaussée, nous n'en avons pas parlé, mais les rez-de-chaussée seront majoritairement publics et nous l'imposons, c'est une chose nouvelle. C'est vraiment une façon de faire la ville avec des réflexions bien enracinées dans nos vécus des uns des autres. A partir de là, je vous invite vraiment à porter ce projet, c'est un moment important pour l'avenir de Malley. Ce projet est à l'étude depuis plus de 10 ans, un membre de la CUAT l'a rappelé et il le sait parce qu'il le suit depuis longtemps, et c'est vraiment important de pouvoir donner un coup d'envoi à ce nouveau quartier qui répondra à des besoins extrêmement importants.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

Je ne vais pas répéter une troisième que mon amendement s'inscrit tout-à-fait dans les bornes légales qui sont admises pour ce projet où le taux de logement est accepté à 40% maximum.

Je voulais juste dire que ce n'est pas tous les jours que nous avons l'occasion de manipuler un plan de quartier d'une telle ampleur et que c'est l'occasion de résoudre tout simplement un problème de logement qui se pose depuis longtemps à la population de ce district.

Mon approche n'est pas de politique politicienne en faveur de propriétaires ou de locataires, ne sachant même pas quelle structure de propriété prendra forme sur ces lieux, c'est tout simplement de répondre, me semble-t-il, aux besoins de la population. M. Gian-Luca Ferrini, un de ces quatre, vous devriez essayer.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Avant de passer aux votes sur les amendements, M. le Président précise qu'il fera voter en premier l'amendement déposé par la Municipalité, celui étant le moins restrictif, puis suivra le vote sur l'amendement déposé par l'UDC. M. le Président rappelle également que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours l'entière liberté de voter sur le fond.

Amendement N° 1:

Article 8 Capacité constructive

⁴Le taux de SPd destinée à l'habitation doit se situer:

- Entre 25% et 40% pour l'aire d'évolution des constructions A **et B**
- ~~Entre 0% et 40% pour l'aire d'évolution des constructions B~~

➤ C'est à la majorité (3 abstentions) que l'amendement N° 1 est accepté.

Amendement N° 2:Article 8 Capacité constructive

⁴Le taux de SPd destinée à l'habitation doit se situer:

- Entre 25 **38** % et 40% pour l'aire d'évolution des constructions A **et B**
- ~~Entre 0% et 40% pour l'aire d'évolution des constructions B~~

- C'est à la majorité (6 voix "pour" et 3 abstentions) que l'amendement N° 2 est refusé.

M. Le Président prie M. Yolán Menoud de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 100-2016 du 11 avril 2016,

Où le rapport des Commissions désignées pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **ADOpte** le plan de quartier intercommunal "Malley-Gare" avec l'amendement suivant:

Article 8 Capacité constructive

⁴Le taux de SPd destinée à l'habitation doit se situer:

- Entre 25% et 40% pour l'aire d'évolution des constructions A **et B**
- ~~Entre 0% et 40% pour l'aire d'évolution des constructions B~~

2. **APPROUVE** les réponses aux oppositions.

3. **ADOpte** le projet routier "Avenue de Malley et rue de l'Usine à gaz avec création d'une zone 30 km/h".

4. **ADOpte** la modification de la limite communale entre Prilly et Renens.

C'EST À LA MAJORITE (4 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 100-2016 SONT ACCEPTÉES.

M. Le Président remercie M. Stéphane Montabert ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Monsieur le Président,

Après ce vote assez fort, je souhaiterais vous remercier, aussi au nom des collègues de Prilly, dont M. Alain Gillièron, qui est à la tribune, avec qui nous travaillons depuis 10 ans et qui se réjouit. Merci aussi pour un quartier qui va marquer nos villes, un quartier contemporain qui s'inspire effectivement des contraintes de demain pour offrir logements et lieux de travail pour ceux qui viendront.

Un grand merci et bravo à vous tous

15. Rapport de commission - Préavis N° 102-2016 – Remplacement de l'application de gestion du réseau d'accueil de jour Renens-Crissier (Projet H20-AJE)

M. Le Président prie Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Présidente-rapporteuse de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz**, Présidente-rapporteuse de la commission donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 25 mai 2016 à 19h00 à la Salle de conférence du service Sécurité sociale. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Ellen-Mary Dreier, Vanessa Denti, Armelle Saunier, Didier Vienet, Abdelfattah Hanachi, Stéphane Montabert, Florian Gruber et Patricia Zurcher Maquignaz, Présidente rapporteure.

La Municipalité était représentée par M. Didier Divorne, Municipal Sécurité sociale, accompagné de M. Chevallaz, Chef de service Sécurité sociale, M. Jean-François Clément, Municipal Finances et Cultes, et de M. Olivier Golaz, Municipal Sécurité publique - Informatique - Population, accompagné de M. Fontanellaz, chef de service.

Cadre du préavis

En guise de préambule, M. Divorne nous explique que bien qu'il fasse partie du projet H20, ce préavis est présenté à part parce qu'il restait encore des questions ouvertes, et notamment des questions de budget. De plus, le fait de différer sa présentation au Conseil communal a permis de clarifier entre-temps certains points avec nos partenaires de réseau (Crissier).

M. Divorne annonce d'ailleurs que le Conseil communal de Crissier a déjà accepté à l'unanimité le préavis concernant l'acquisition du logiciel Kibe.

Présentation

Le souhait d'acquérir un nouveau logiciel est motivé par le fait que le logiciel Bambino, utilisé actuellement, ne couvre plus les besoins de ses utilisateurs et qu'il n'est pas compatible avec ce qui se met en place actuellement dans le cadre du projet H20; son maintien nécessiterait donc de créer des passerelles pour s'adapter aux autres outils, ce qui prendrait du temps et ne serait pas très satisfaisant.

A ce jour, le logiciel KIBE est déjà déployé dans 550 structures d'accueil en Suisse. Il est en passe de devenir un standard partout.

Une rapide présentation des options souhaitées est faite aux commissaires.

En résumé, ces options permettraient des gains de temps précieux et couvriraient apparemment tous nos besoins présents et futurs.

Il est précisé enfin que même si le budget demandé par le biais de ce préavis permettrait d'équiper toutes les structures d'accueil de Renens, nous allons passer d'abord par une phase-test en le proposant à une seule structure, afin de nous assurer que ce logiciel est bien adapté aux attentes et aux besoins des utilisateurs.

Le fait que l'on ait repoussé d'une année, soit au 1er août 2018, l'entrée en vigueur du critère RDU par tous les réseaux pour le calcul de la participation des parents aux frais de garde nous laisse un peu de temps pour mettre en place ce nouveau logiciel si nous en faisons l'acquisition.

M. Clément indique que la COFIN a déjà étudié ce préavis et qu'au vote, celle-ci s'est prononcée de la manière suivante: 4 pour et 3 abstentions.

Questions des commissaires

Question: *Un commissaire observe que l'on maintient une ligne ouverte de CHF 10'200.- pour le support et la maintenance et demande si l'on a une idée précise des coûts à venir.*

Réponse: *Tout est compris dans le montant annoncé, y compris les adaptations et les éventuels bugs. Ce qui coûte cher en réalité, ce sont les paramétrages personnels que l'on doit faire actuellement pour les différentes structures.*

Le souhait de la faïtière des réseaux d'accueil vaudois serait d'ailleurs de se réunir entre utilisateurs du logiciel Kibe pour s'adresser ensemble à notre interlocuteur Kibe lorsqu'il s'agit, par exemple, de faire des demandes de développement.

Question: *Comment peut-on avoir la garantie que ce logiciel fonctionnera mieux que Bambino pour les développements à venir?*

Réponse: *la société CSE IT Solutions SA vit de ce produit, elle a donc tout intérêt à suivre! De plus, vérification faite, le logiciel Kibe couvre l'entier de la gamme de nos besoins.*

Question: *Dans le préavis 84-2015 "Remplacement des applications de gestion informatique (Projet H20-ERP), un graphique montre que le logiciel Bambino était intégré à l'ensemble des applications. Pourquoi, dès lors, vouloir le changer?*

Réponse: *le logiciel Bambino est forcément intégré aux applications utilisées aujourd'hui, puisque le fournisseur est le même pour toutes ces applications.*

Mais à partir du moment où l'on abandonne les anciens logiciels, si l'on voulait garder Bambino, on devrait faire des interfaces qui rendent cela possible.

Avec Kibe, les interfaces sont intégrées à Abacus (logiciel facturation).

Question: *Combien de temps va durer la phase-test menée avec une seule structure préscolaire?*

Réponse: *entre 3 et 6 mois.*

Durant cette phase-test, on gardera sans doute aussi l'ancien outil en parallèle, afin d'assurer notamment la facturation.

Question: *Les critères de sélection pour l'attribution des places seront-ils intégrés au logiciel?*

Réponse: *Non, pour l'instant, il n'a pas été question d'entrer des critères comme moyen de sélection par moyens informatiques.*

Mais tout ce que nous possédons déjà en termes de critères de sélection, Kibe le reprendra.

Question: *Dans l'aperçu de toutes les prestations que fournit le tableau proposé en annexe (p.10 préavis), comment se fait-il qu'aucun montant ne soit inscrit dans la ligne "interface salaire"?*

Réponse: *Seules les accueillantes en milieu familial (AMF) utilisent cette fonction. Les structures d'accueil collectif ne l'utilisent pas, d'où l'absence de montants dans ces cases.*

Question: *Quels sont les retours sur Kibe dans les villes qui le testent déjà?*

Réponse: *Il n'y a pas de critiques, que des retours positifs.*

Mais depuis les débuts, les concepteurs de Kibe ont déjà peaufiné l'outil.

Les modules que nous souhaiterions acquérir à Renens ont tous déjà été testés et sont fonctionnels.

Kibe mobile, toutefois, est encore tout neuf, et l'avenir dira s'il y a des défauts de jeunesse à corriger.

Par ailleurs, grâce à la phase-test, si les tablettes devaient s'avérer peu adaptées pour les besoins de Renens, on n'aurait fourni qu'une seule structure et pas toutes.

Question: *Concernant le processus d'appel d'offres, a-t-on vraiment cherché toutes les possibilités disponibles sur le marché? Car le logiciel Kibe est quand même assez cher!*

Réponse: *Il n'est pas envisagé de faire d'autres appels d'offres, car il y a sur ce marché assez restreint une forme de monopole de Kibe, il n'y a pas tant d'autres possibilités. De plus, seul Kibe répond à toutes nos attentes.*

Question: *Pourquoi ne pas avoir intégré les coûts internes dans ce préavis?*

Réponse: *On a bien essayé de chiffrer ces coûts, mais il ne s'agit que d'une estimation. Il est difficile d'estimer le temps que les utilisateurs mettront pour apprivoiser ce système.*

De plus, nous n'avons pas l'habitude de faire figurer ces coûts-là dans les préavis.

Les commissionnaires n'ayant plus de questions, les Municipaux et leurs Chefs de service sont remerciés pour leurs réponses.

Délibérations de la commission

Le prix paraît élevé malgré tout à l'une des commissaires. Mais un autre commissaire, qui connaît bien le domaine, ne trouve pas que ce prix est si élevé que ça. De plus, le marché est tout petit; il n'y a donc pas vraiment d'alternative.

Vœu de la commission:

En cas d'acquisition de ce nouveau logiciel, la commission souhaiterait qu'un retour sur sa mise en service soit fait au Conseil communal une année après sa mise en service. Les commissaires souhaiteraient notamment que le Conseil obtienne une estimation chiffrée du gain de temps permis par Kibe, ainsi qu'un bilan de son efficience et de la satisfaction du personnel qui l'utilisera.

Vote de la commission:

Au vote, la commission accepte à l'unanimité moins une abstention les conclusions du préavis N° 102-2016 et propose au Conseil communal de la suivre dans cette décision.

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt la discussion et prie Mme Patricia Zürcher Maquignaz de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 102-2016 de la Municipalité du 29 avril 2016,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet, à la Municipalité, un crédit de CHF 300'000.- TTC pour lui permettre le remplacement de l'application de gestion du Réseau d'accueil de jour Renens-Crissier avant la participation des autres partenaires du réseau d'accueil pour un montant de CHF 101'000.- TTC, soit un montant net à charge de la Commune de Renens de CHF 199'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 6900.5060.355 - Acquisition d'un logiciel pour la gestion du réseau d'accueil de jour de Renens-Crissier.

Elle sera amortie en 5 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: au 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE que soient portées aux budgets 2016 et suivants, les charges de fonctionnement inhérentes au présent préavis.

C'EST À L'UNANIMITÉ (MOINS 1 ABSTENTION) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS
N° 102-2016 SONT ACCEPTÉES.

M. Le Président remercie Mme Patricia Zurcher Maquignaz ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

16. Rapport de commission - Préavis N° 104-2016 – Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) - Projet de tram (tram t1) entre la place de l'Europe à Lausanne et la gare de Renens - Requalification de l'avenue du 14-Avril - Collecteurs et travaux connexes

M. Le Président prie M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Stéphane Montabert**, Président-rapporteur de la commission donne lecture de son rapport.



Illustration: arrêt Galicien.

Introduction

La Commission de préavis était composée de :

*M. Selim Ibrahimi
M. Jean-Pierre Leyvraz
M. Robert Mulopo
Mme Dominique Perret
Mme Gisèle Martin
Mme Suzanne Sisto-Zoller
M. Ali Korkmaz, excusé
M. Stéphane Montabert (président-rapporteur)*

La Commission s'est réunie le 23 mai 2016 pour étudier le préavis concernant tous les tenants et aboutissants en rapport avec le projet de tram T1 pour Renens. Etaient présents les Municipaux suivants :

Mme Marianne Huguenin, Syndique

Mme Tinetta Maystre, Direction Urbanisme et Travaux

M. Jean-François Clément, Direction Finances - Cultes

M. Olivier Golaz, Direction Sécurité publique - informatique - population

Ainsi que les invités suivants :

M. Samuel Barbou, Responsable entité grands projets TL

M. Xavier Herpin, Chef de projet axes forts SDOL

M. Cédric Albert, Architecte, Responsable projets Architrax

M. Christophe Sarda, Chef de service travaux Renens

A toutes ces personnes, la Commission adresse ses remerciements.

Les plans et schémas qui agrémentent ce rapport sont extraits des présentations données à la Commission lors de cette séance.



Vue d'artiste d'une version du projet de terminus du tram, Place de l'Europe à Lausanne.

Contexte général

La Municipalité considère le projet de tram comme un objectif ambitieux avec de multiples intervenants. On peut citer comme origine une étude de l'EPFL il y a plus de dix ans sur l'ossature des transports publics, et qui statuait sur la limite de capacité de la ligne 7 et son éventuelle amélioration en tramway. L'étude fut transmise au PALM (impliquant Lausanne-Prilly-Renens-Crissier) ce qui permit ensuite à la Ville d'être prête pour le mettre dans un dossier et obtenir des subventions - à hauteur des coûts estimés du projet. Ce premier tronçon a été choisi par l'agglomération pour être présenté à la Confédération.

Le PALM 2012 a retenu la prolongation du tram dans une ligne Renens-Bussigny-Villars-Sainte Croix.

Ce préavis est la résultante de ces dix ans de travail, de négociations, d'information... La Municipalité a retrouvé des tout ménages de 2009, 2010, 2011, témoignant de sa volonté de communiquer sur ce dossier. Mais, après la mise à l'enquête du tram en 2012, il y eut une sorte d'interruption du projet, une mise en suspens, à cause d'oppositions lausannoises. Disparaissant de l'écran radar, le tram semblait s'être évaporé !

Pendant ces années, la Ville de Lausanne a souhaité négocier avec les opposants, les commerçants. Le nouveau projet de Place de l'Europe ressemblait trop à une simple interface de moyens de transports. Un projet révisé de la Place de l'Europe permet d'améliorer la vision de la nouvelle place, mais le tram prit du retard.

Le projet a été porté par le Canton, par les Axes Forts. Si le projet se concrétise c'est en grande partie sur le territoire de Renens. Il faut accueillir, négocier voire diriger les propositions.

Les communes de Prilly-Renens-Crissier se sont regroupées dans une commission de projet pour travailler mensuellement avec les mandataires (dont Architrans) et à l'interne de Renens ; un groupe de concertation (représentants des partis, de la société civile, des commerçants...) a siégé douze fois jusqu'à la mise à l'enquête. La Municipalité souhaitait partager les options avant de les diffuser. Piste cyclable, arborisation, autant d'aspects ont été discutés dans ce groupe de travail avant la transmission au groupe de projet.

Le projet semble colossal, mais par rapport à ce qu'il amène à la ville en bonification il est en tout point remarquable, grâce à tout ce qu'il permet d'économiser et de rénover en même temps.

Le tram reste très raisonnable pour Renens parce que la Commune recevra beaucoup de subventions. Elle a énormément bénéficié d'un timing favorable et de douze ans de préparation.

Axes Forts de Transports Publics Urbains (AFTPU)



Les dix stations du tram, avec l'extension probable de la ligne vers Crissier.

Présentation

La ligne de tram s'étend sur 4,6 km. Les rames auront 20 km/h de vitesse commerciale et relieront 10 stations, avec une distance interstitielle d'environ 500 m entre chacune, ce qui est une valeur usuelle. Il y aura 10 tramways en première étape. Les véhicules seront longs de 40 m et larges de 2 m 65, avec plancher bas.

Aux abords des arrêts du tram, des barrières seront placées pour empêcher les gens qui verraient le tram de courir pour l'attraper en traversant dangereusement les voies. Des accès sont prévus pour les personnes à mobilité réduite (pente de 6% au maximum). Il y aura également des bandes en relief au sol pour personnes malvoyantes. Les quais seront à hauteur de planchers des rames du tram pour un accès direct.

Le tram est le chaînon manquant permettant de desservir les quartiers en remplacement de transports publics saturés. Il n'y aura plus d'accès automobile rue de Crisser et rue de Lausanne. L'accès au Garage atelier des TL se fera grâce à un viaduc d'accès passant par-dessus la voie ferrée.

Alors qu'il circulera à Renens aux côtés de la chaussée, au niveau de Prilly le tram passera en site central, mode qu'il gardera jusqu'à la place de l'Europe.

L'arrêt Prélaz-les-Roses servira d'interface avec un futur BHNS (Bus à Haut Niveau de Service).



Vue 3D de la future station Prélaz-les-Roses, interface avec le BHNS en piste centrale.

A Lausanne, une nouvelle rampe Vigie-Gonin sera créée pour maintenir un accès à la circulation (petite ceinture lausannoise) pour les véhicules individuels et certaines lignes de bus. C'est une mesure de compensation à la fermeture au trafic de la rue de Genève entre la place de l'Europe et la rue de la Vigie. La rampe permettra le maintien de la fonctionnalité du réseau pour les mobilités individuelles et l'accès à tous les parkings du centre-ville lausannois.

Dans l'ensemble, le chantier durera 4 ans et demi. Les deux extrémités (Renens et la rampe Vigie-Gonin) seront les deux premiers secteurs de travaux.

Questions des Commissaires

- Quelle sera la fréquence de service?

On part sur des intervalles de 6 minutes entre deux rames, avec la possibilité de passer à 5. Les TL gèrent les budgets que le Canton a alloués. Une première commande ferme de 10 rames pourra être complétée par 3 rames optionnelles pour l'extension vers l'ouest.

- Quel est le niveau de sécurité? Sans passage à niveau, ne risque-t-on donc pas un accident? Voit-on de façon vraiment adéquate l'arrivée d'une rame?

Le tram circulera en site propre... Sauf vers Galicien-Malley avec les bus injectés sur le réseau le matin. Le tram sera surélevé avec une bordure par rapport à la chaussée. La voiture n'a pas vocation à aller en voie de tram. Il faudra travailler la signalisation pour les passages piétons. L'Office Fédéral des Transports est vigilant.

- Vous annoncez une vitesse des rames jusqu'à 50 km/h ?

En vitesse de pointe, elle sera plutôt de 45 km/h, pointe atteinte vers Renens-Perrelet, sans carrefour ni passage piéton. Les TL seront attentifs avec un accompagnement de la montée en puissance de la ligne... C'est un compromis ; on veut que le tram soit silencieux pour les riverains, mais aussi que piétons et cyclistes soient au courant de l'arrivée d'une rame.

- Quelle est la durée de trajet des bus actuels ?

Elle est de plus de 20 minutes. Aux heures de pointe, seulement 37% des courses respectent l'horaire à cause du trafic.

- Le problème des trams c'est qu'on ne les entend pas venir... Si on est un peu handicapé...

La Suisse allemande a plus l'habitude... A Tel-Aviv on a même un café d'un côté et la terrasse de l'autre... Mais il faudra s'habituer, il n'y a pas de raison que les habitants de l'Ouest lausannois fonctionnent différemment. Il y aura un conducteur disposant d'un angle de vision large, un travail est en cours sur la cabine pour y parvenir.

- Le tram roulera sur rail. A-t-on étudié d'autres possibilités techniques comme des coussins, etc. ?

Toutes les technologies ne sont pas encore matures. Beaucoup de villes planifient le retour du tram, à Berne, Nantes, Grenoble... Ce mode de transport redevient un outil, mais fonctionne différemment du siècle passé. Le tram du XXI^e siècle est maîtrisé grâce à l'expérience des autres villes. Il n'a notamment rien à voir avec le TSOL ou le LEB, ne serait-ce que parce qu'il ne fait pas le même poids.

- Dans les endroits comme le Galicien, le BHNS et le tram seront sur le même site propre ?

Oui, avec une signalisation pour éviter toute collision entre ces deux modes.

- Qu'en est-il des feux rouges ? Les automobilistes devront-ils supporter les interminables attentes comme pour le LEB où le feu est rouge bien avant qu'il n'arrive et bien après qu'il soit passé ?

Le LEB ou le TSOL sont liés à une norme fédérale ferroviaire. Le tram n'obéit pas aux mêmes contraintes et il aura des délais de passage beaucoup plus courts. Tout a été pensé pour que cela circule de façon fluide autour de lui.

La gestion des carrefours sera l'objet d'une analyse fine. On donnera naturellement priorité au tram, mais en liant différents carrefours entre eux afin qu'ils passent en cascade au vert. Les carrefours plus isolés ne seront pas reliés. Hors de toute préférence pour tel ou tel mode de transport, l'écoulement des flux de véhicules motorisés est une nécessité.

- *Certaines images de stations du tram montrent des emplacements publicitaires sur les arrêts. A quel volume de pollution visuelle peut-on s'attendre ?*

Il s'agit seulement d'illustrations standards. On n'est pas allé jusqu'à ce niveau de détail dans le projet.



Le Viaduc historique du Galicien, et le nouveau viaduc.

- *Le projet de nouveau viaduc au Galicien, visible sur les images de synthèse, se marie fort mal avec l'ouvrage historique. N'aurait-on pas pu faire une continuité de style entre le nouveau viaduc et l'ancien ?*

Il y a eu un groupe de travail avec différentes variantes... Celle-ci a été retenue par le jury. Il y avait des spécialistes du patrimoine. La volonté a finalement été de faire un viaduc dans le style de notre époque et pas dans celui du style original du Galicien, même si cela fait une rupture.

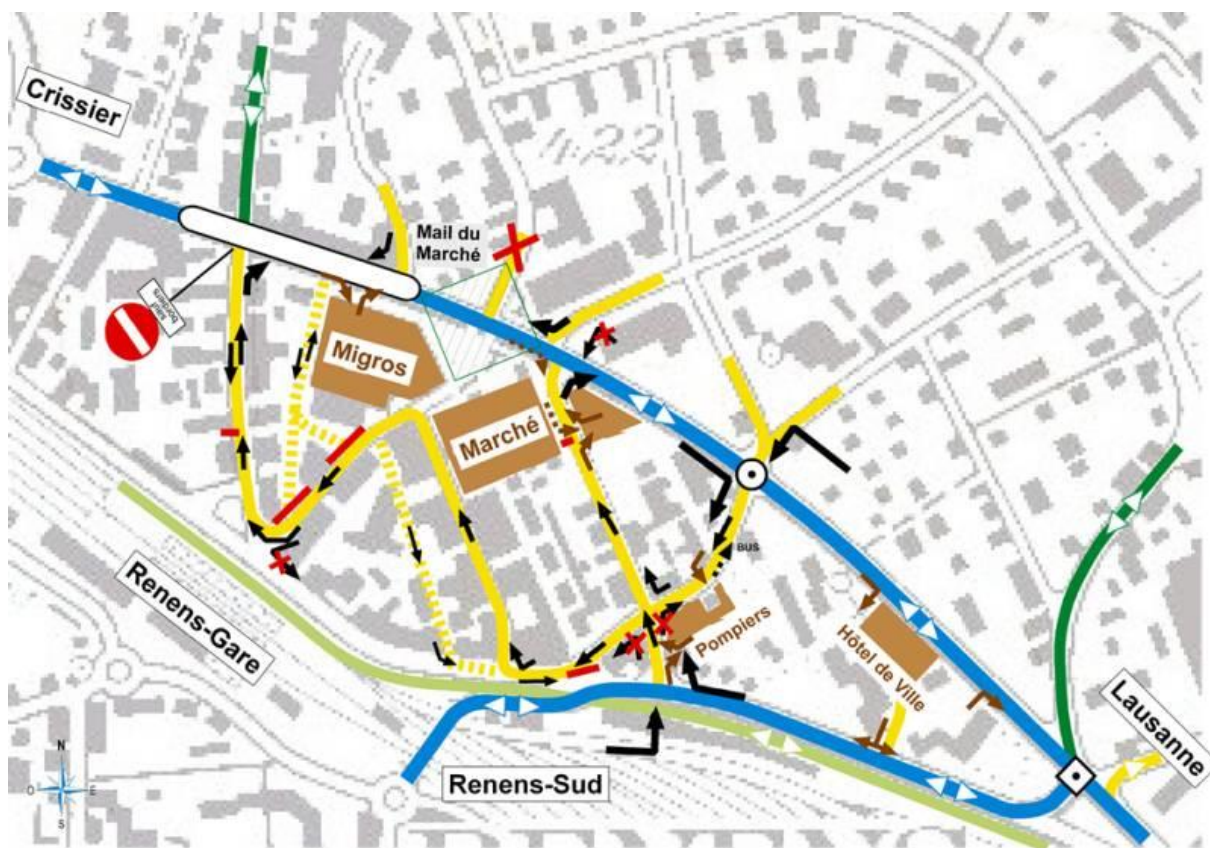
Modification du plan de circulation de Renens

Présentation

La modification du plan de circulation de Renens a pour objectif de libérer la rue de Lausanne et de reporter la circulation à double-sens sur l'avenue du 14-avril. Le centre de Renens fonctionne comme un immense giratoire, pas toujours très lisible pour qui n'en a pas

l'habitude... On arrive à une situation plus intelligible avec ce double-sens, qui mettra fin au transit dans l'hyper centre, la contrainte étant bien sûr de maintenir l'accès à toutes les rues du centre-ville.

Le nouveau plan de circulation verra la mise en place d'un "giratoire allongé" ou "cigare" vers la Migros, et d'un "serpent" de circulation au centre-ville - ou une éventuelle mise en zone piétonne, la question n'est pas encore tranchée. Il faut de toute façon privilégier les parkings et maintenir les voies d'accès.



*Le nouveau plan de circulation au centre-ville, avec un « serpent » de circulation. Les double-sens sont en bleu, les rues à sens unique en jaune, avec quelques exceptions pour les riverains.
Certains passages subsistent pour l'accès aux parkings (flèches brunes)*

Renens perdra au total une centaine de places de stationnement. La Municipalité assume une volonté de réduire la place dévolue à l'automobile, et le choix de réduire le nombre de places de parc. Les études montrent une certaine marge de manœuvre à ce sujet.

Concernant les arbres, certains (165 au total) seront abattus, d'autres (173) replantés, d'autres encore seront évidemment laissés en l'état. Le bilan sur Renens est donc de 8 arbres supplémentaires. Les essences d'arbres ont été choisies sur tout le tracé.

Questions des Commissaires

- *On devait prendre des essences indigènes et on nous parle désormais de Tulipier de Virginie ou de Févier d'Amérique ?*

Le choix des essences a été validé par les services. Le Tulipier de Virginie est une sorte de magnolia, le Févier d'Amérique une sorte d'acacia, il y aura aussi des platanes et des pins

sylvestres. Ce sont des variétés bien acclimatées pour nos contrées et qui y sont courantes, malgré leur nom parfois exotique.

- Le passage sous voie de la gare deviendra-t-il à sens unique ?*

Le projet initial mis à l'enquête prévoyait un passage à sens unique. Toutefois, l'avancement rapide des travaux CFF à l'est de la gare offre la possibilité de faire passer le tram en pont par-dessus le passage plutôt que sur la rue. Cette évolution du projet permettra de conserver le double-sens dans le passage, ainsi que le giratoire actuel installé au sud. Ceci nécessitera encore une nouvelle PAP (Procédure d'Approbation des Plans) qu'on appelle une « mise à l'enquête complémentaire ».

- Touche-t-on aux terrains de pétanque ?*

Le mur de soutènement côté route devra être reculé. On mord sur une partie de la surface dévolue au club. Les pistes seront plus courtes, mais réaménagées. La pétanque va rester. On peut dire que la commune s'en sort bien puisque le tram nous paye un nouvel aménagement de ce terrain...

- Y aura-t-il du gazon sur la piste du tram ?*

Cet aspect est décrit p.17 du préavis. L'orpin est le choix de Renens pour le trajet entre le passage du 1er août, éventuellement jusqu'à Perrelet. C'est une petite plante vivace (du genre sédum) qui permet de végétaliser le sol en s'épargnant un système d'arrosage tout en faisant obstacle aux mauvaises herbes. C'était une demande du groupe de concertation. Il n'y aura pas de béton sous l'herbe, l'eau peut pénétrer. Lausanne a une optique différente et emploiera peut-être du béton.

Aménagement de la rue du Jura – 14-avril



Le futur Mail du Marché.

Présentation

L'aménagement rue du Jura – 14-avril verra une diminution des espaces dévolus à la voiture, plus de place pour les vélos et les piétons. L'objectif du Mail du Marché est de changer l'atmosphère routière pour une ambiance de cœur de ville, dans laquelle on réduira physiquement et visuellement les bandes carrossables.

Sur l'ensemble du parcours de l'axe rue du Jura – 14-avril on cherchera également à augmenter la fluidité de la circulation par l'élimination des feux et l'introduction de ronds-points. Les feux subsistants seront régulés par comptage des véhicules.

A l'inverse de ce qu'on pourrait croire, l'idée d'une mise à double-sens de l'avenue du 14-avril n'est pas venue avec le tram. Elle s'inscrit dans un concept de circulation dans lequel la commune voyait son avenir. Le tram a donné le coup de fouet pour concrétiser cette vision d'aménagement routier, avec les subventions du Canton, puisque dorénavant le tram l'exige.



Aménagement de la rue du Jura – 14-avril avec le « cigare » au centre, et le Mail du Marché à la place de l'ancienne jonction avec la rue de l'Industrie.

Questions des Commissaires

- *L'aménagement donne l'impression d'une place de jeu sur un carrefour...*

L'apparence devrait être différente des modélisations 3D qui ne rendent pas correctement certaines impressions. Outre des plots, il y aura une bordure et une différence de niveau entre la chaussée et la zone piétonne qui permettra de mieux délimiter les espaces.

- *Quelle sera la vitesse des véhicules dans la zone ?*

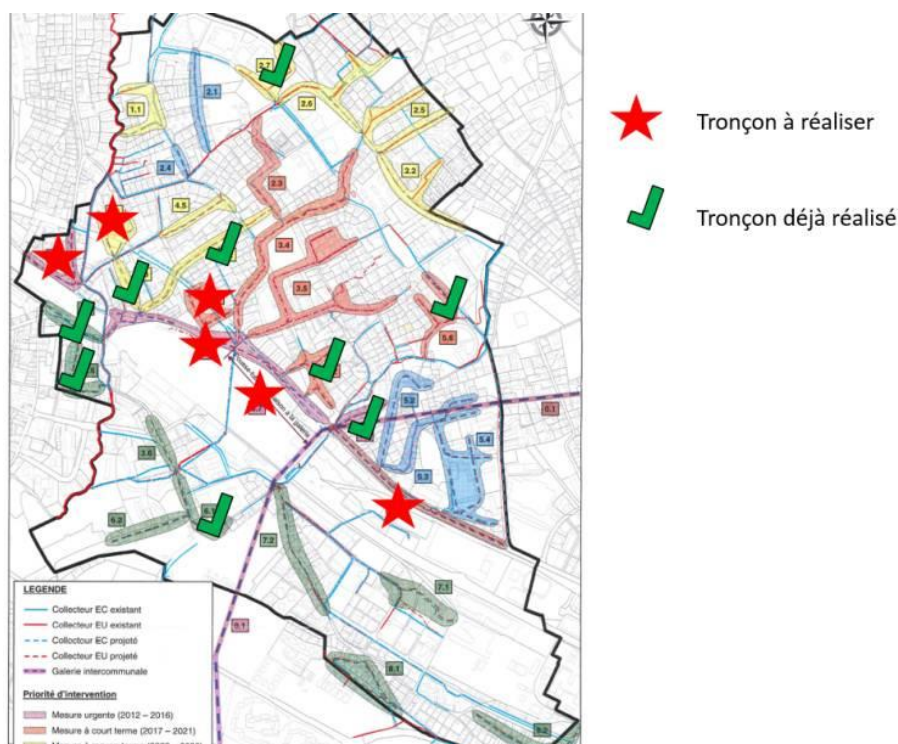
On est toujours en zone 50 km/h pour, mais tout est fait, visuellement, pour donner envie de lever le pied. La Municipalité rêvait d'une zone de rencontre à 20 km/h, et a lutté sans succès avec le Canton... Il y avait aussi la possibilité d'une zone 30... Mais la zone 30 implique d'autres contraintes propres, comme l'absence de passages piétons, donc on a choisi de rester dans cette situation.

Il y aura 17'000 voitures/jour sur cet axe alors qu'on est aujourd'hui à 14'000 - 14'500; en 2020-2025 on estime le trafic à 21'000 véhicules... La totalité du trafic se faisant sur une voie jusqu'à Lausanne d'un côté et Arc-en-ciel de l'autre, la zone ne devrait donc pas devenir un goulet à cause d'un passage à une seule voie.

Collecteurs et Travaux Connexes

Présentation

Sur le Plan Général d'Evacuation des Eaux de 2008 on avait identifié 6 différents collecteurs à rénover pour 11 millions de francs. Aujourd'hui on a redécoupé cela en 10 tronçons, au coût de 9'653'022.- francs. Ces collecteurs sont une véritable colonne vertébrale où tout ce qui est au-dessus vient se déverser.



Les tronçons à rénover, sous forme d'étoiles rouges, sont retardés par le tram, mais celui-ci permet de payer une partie des travaux.

Le tram implique une refonte complète de tout l'éclairage public: génie civil (socles, câblage, luminaires,...). On a axé sur la technologie d'aujourd'hui, mais on ne sait pas ce qu'il en sera au moment de la réalisation. Quoi qu'il en soit, Renens s'appuie sur des normes. Pour limiter l'impact visuel, on cherchera à intégrer les luminaires sur les mâts des lignes de contact du tram.

Certains collecteurs devront être déplacés pour ne pas être sous l'emprise du tram. Pas question de faire des fouilles sous les rails du tram le jour où vous avez des travaux à effectuer!

4 emplois EPT (Equivalents Temps Plein) seront pris en charge par le Canton dans le chantier pour les accompagnements du projet pour les 48 mois du projet, selon les 3 conventions.

La réfection des collecteurs sera aussi l'occasion de supprimer les passages sous voie de l'avenue du 14-avril. Cela peut sembler du gâchis, mais ils étaient chers à l'entretien, peu

sécurisants, mal éclairés, on devait les chauffer pour éviter que cela ne gèle... Ils servaient à détourner le flot piéton pour ne pas entraver la circulation des voitures dans une sorte de «voie rapide» au beau milieu de la ville; on ne veut plus ce modèle. Désormais les voitures ralentissent et les piétons traversent.

Dans les passages sous voie on a aussi une sous-station électrique qu'il n'est pas question de supprimer... On gardera donc un accès technique, une trappe donnant accès à un escalier pour y accéder.

La rue de l'Industrie sera en cul-de-sac avec un point de rebroussement.

Pour le tout il faudra compter environ 48 mois de travaux, mais on ne peut pas commencer tous les chantiers parce qu'il y a des oppositions. Commencer les travaux par la mise en double-sens du 14-avril est sans doute le meilleur choix, car finir cette étape du projet permettra de rendre tous les autres travaux plus simples.

Il y avait 127 oppositions initialement sur un aspect ou un autre du projet. Il en reste encore 5.

- 80 oppositions ont été réglées par des accords amiables.*
- L'Office Fédéral des Transports (OFT) a ensuite rencontré celles qui persistaient. Il a éventuellement rajouté des charges au maître d'œuvre sur 10 d'entre elles, ou arbitré pour des transactions (indemnités pour expropriation temporaire ou définitive par exemple) pour certaines autres.*
- Enfin, 5 personnes ont recouru au Tribunal Administratif Fédéral, quatre sur Lausanne, une dans l'Ouest lausannois. Leur effet est suspensif et le jugement ouvre une possibilité de recours auprès du Tribunal Fédéral. L'arbitrage du TAF et le recours au TF peuvent prendre un an chacun.*

Questions des Commissaires

- S'il n'y a pas ou plus d'opposition sur Renens même, ne peut-on pas alors commencer les travaux?*

Sur certains tronçons on peut regarder la pertinence d'une levée partielle de l'effet suspensif, à demander au tribunal pour commencer certains travaux. Mais à partir du moment où il y a recours l'effet est suspensif, selon la volonté du législateur. Quoi qu'il en soit il reste à faire des adjudications, des plans d'exécution à effectuer par des bureaux d'ingénieur, etc., donc même si comme par enchantement les derniers obstacles juridiques s'évaporaient, on ne pourrait pas commencer les travaux le lendemain.

Naturellement, les gens qui font opposition ne font pas opposition à un déplacement des conduites... Mais le chantier du tram revient à tout mettre dans le même sac. La globalité du projet de tram a permis une synergie entre les travaux, un volume qui permet de faire baisser les prix, mais qui rend aussi l'ensemble plus vulnérable aux aspects juridiques. Il y a une imbrication des mandats qui ne permet pas d'adjudger des travaux maintenant alors qu'on ne sait pas quand ils commenceront. On espère une levée de l'effet suspensif pour une meilleure visibilité.

- Que va devenir le volume occupé par les passages piétons sous la route ?*

Il sera comblé. Initialement il était évidemment question de les conserver, mais lorsqu'on a réfléchi aux sorties actuelles, on a vu qu'il fallait élargir les trottoirs et décaler l'emplacement

des routes, ce qui empiète sur les accès aux souterrains. Certains escaliers se retrouveraient, littéralement, sous les rails du tram ou sous la chaussée. On a essayé de garder ce qu'on pouvait, mais vu que cela coûterait plus cher de les maintenir que de les combler, avec des coûts de réfection élevés à la clef, le choix a finalement été de se séparer de ces ouvrages.

Les faire disparaître permet aussi de planter des arbres, car on dispose de davantage de profondeur de terre pour leurs racines.

Au passage piéton de la salle de spectacles, des feux piétons assureront plus de sécurité.

- Ce chantier du tram implique des gens qui vont y travailler pendant 4 ans et après, ils seront licenciés parce qu'on n'aura plus besoin d'eux ?*

Les Municipalités disposent de personnel à disposition et de prestataires, et savent où les chercher et où les utiliser. Bien que cela ne corresponde pas au schéma traditionnel de l'employé, il est courant dans le génie civil de travailler sur des projets, chacun étant une étape avant un autre projet ailleurs.

Corrections au Préavis

Le préavis comporte quelques coquilles :

- Page 13, mention de date erronée: le plan directeur communal cité remonte à 1998, pas 1968.*
- Page 15, dans la section en lien avec les coûts de reconstruction de l'éclairage public, le mot «non» s'est glissé en trop dans la phrase: «Seule la part ~~non~~ amortie du réseau actuel sera à la charge de la Ville de Renens».*
- Malgré les couleurs vertes employées sur certains plans, le viaduc d'accès à l'atelier tram des TL vers Malley ne sera pas végétalisé comme le reste de la piste du tram à Renens.*

Délibérations

Les Commissaires sont plutôt convaincus par les présentations détaillées du projet. Certains écueils susceptibles de provoquer de fortes réticences, comme le passage en sens unique du passage sous gare initialement prévu, ne semblent désormais plus à l'ordre du jour. Le projet est massivement soutenu par le Canton, la technologie paraît maîtrisée et des extensions sont déjà envisagées. Il reste quelques préoccupations comme le nombre de places de dépose-minute, mais elles ne remettent pas en cause l'ensemble du projet.

Cependant, les Commissaires s'inquiètent de la politique de diminution de place de parc dans l'hyper-centre. Ils relèvent naturellement que l'offre supérieure en transports publics amènera peut-être des Renanais à renoncer à leur véhicule, mais comme le rappellent certains Commissaires, même une fois le tram réalisé, les transports publics seront encore loin de desservir tous les lieux où une famille de Renens peut quotidiennement être amenée à se rendre.

La discussion tourne sur les possibilités de compensation à offrir à des gens qui auraient, par exemple, acheté un macaron coûteux alors qu'il n'y a plus d'endroit où se garer. On évoque des pistes comme par exemple une négociation avec les parkings Migros et Coop pour éventuellement proposer des abonnements pour la nuit pour les habitants locaux ; mais finalement, chacun convient que ces détails ne sont pas du ressort de la Commission.

Souhaitant tout de même transmettre ce point à la Municipalité, la Commission exprime le Vœu suivant:

Vœu

Interpellée par la suppression de 100 places de parc sur le domaine public du centre-ville, supprimant unilatéralement l'offre de stationnement, la Commission souhaite que la Municipalité propose une forme de compensation pour les habitants du quartier.

Détermination de la Commission

Au final la Commission accepte les conclusions du Préavis N° 104-2016 avec 6 voix pour et 1 abstention.



Vue d'artiste du terminus (temporaire ?) du tram T1, place de la gare à Renens.

M. Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**

Mesdames, Messieurs,

Le groupe Fourmi rouge est heureux de pouvoir voter ce préavis. Nous aurons une ligne t1 Renens-Flon rapide et qui se jouera des bouchons, même aux heures de pointe puisqu'elle circulera en dehors du trafic automobile. Et on nous promet pour la suite tout un réseau de lignes en site propre auxquelles s'ajouteront probablement des lignes ordinaires nord-sud plus locales suite au postulat de Madame Divorne.

Les conditions de déplacement seront donc bien améliorées, tant pour les Renanais que pour les gens qui viendront à Renens pour le travail, les achats ou d'autres motifs.

Dans un Ouest lausannois qui se développe à toute allure, il faudra éviter que trop de déplacements utilisent la voiture, sans quoi c'est la congestion garantie avec les bouchons, sans même parler des problèmes de pollution et d'échauffement du climat.

A ce point de vue le t1 est prometteur, car il permet d'acheminer jusqu'à 300 personnes par sens toutes les 6 minutes. Ça fait autant de personnes en moins sur les routes. Ainsi ceux qui ont vraiment besoin de faire leur déplacement en voiture pourront dire merci aux passagers du tram pour les bouchons évités. Les habitants, eux, pourront leur dire merci pour la baisse du trafic en ville.

Concernant le vœu sur les places de parc, je trouve normal d'examiner si certaines suppressions posent problème. Mais il me paraîtrait déplacé de remplacer systématiquement toutes les places perdues. Cela sous-entendrait qu'on fait le tram sans croire vraiment à ses possibilités de diminuer les besoins en voiture.

- **M. Selim Ibrahim, Les Verts**

*Monsieur le Président
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux
Chers Collègues,*

Les Verts se réjouissent de l'aboutissement du projet de la réalisation du tram dans notre région, ils apporteront leur soutien à ce préavis. Il nous tient à cœur de relever l'excellente collaboration entre le Canton, Renens et les communes voisines pour mener un projet cohérent.

Un axe fort de transport public en site propre et ses mesures d'accompagnement pour les mobilités douces, c'est prendre conscience des défis de l'avenir. Ce renforcement de transport public et des mobilités douces permettent de répondre aux besoins de mobilité dans notre agglomération et de minimiser les pollutions générées par les transports au profit de tous les habitants. De même, la transformation de l'avenue du 14-Avril renforcera l'identité de notre Centre-Ville qu'elle rendra encore plus accueillant. Les Verts apprécient que le projet prévoie de végétaliser une partie des infrastructures.

Pour toutes ces qualités les Verts voteront "oui" à ce projet et se réjouissent qu'il continue au-delà de la gare de Renens en direction de l'Ouest lausannois. Merci.

- **M. Aso Piroti, PSR**

*Monsieur le Président
Madame la Syndique,
Mesdames, Messieurs, les municipaux
Mesdames, Messieurs, les conseillers communaux*

Nous nous exprimons, et votons ce soir, sur un objet que l'on peut qualifier d'historique. Celui de la concrétisation d'une ligne de tram dans l'Ouest lausannois, entre le Flon et Renens dans

un premier temps. A noter qu'un crédit d'étude est déjà demandé pour finaliser le prolongement de cette ligne de tram en direction de Villars Sainte Croix.

Historique par le montant consacré à cet objet soit 287 millions de francs pour le canton, qui s'ajoute au 80 millions de francs versés par les chambres fédérales, et par les bénéfices et les améliorations que cette infrastructure apporteront à notre ville, notre district et la région.

11 millions de voyageurs sont attendus sur cette nouvelle ligne dès sa mise en service. Des trams circuleront toutes les 6 minutes. La vitesse commerciale sera de 20km/h.

Cette infrastructure sera aussi un avantage pour le quartier de Malley dont nous abordons le futur ce soir aussi, ainsi que pour desservir le complexe sportif de Malley auquel nous avons déjà accordé notre soutien.

Au final, l'agglomération tout entière, qui comprend 50% des emplois cantonaux, bénéficiera de cette infrastructure, complémentaire, faut-il le rappeler aux travaux entrepris dans le cadre de Léman 2030.

Plus spécifiquement pour la Ville de Renens, l'arrivée de ce tram apportera des bénéfices évidents au plan urbanistique pour notre ville au travers de la requalification de l'espace public: mise en double sens de l'avenue du 14 avril, mail du marché et aménagement de sa jonction avec la gare.

Mieux couvrir les besoins actuels et futurs de mobilité, concourir à favoriser la multi-modalité, (pistes cyclables, trottoirs), améliorer la qualité de l'air sont clairement des éléments de développement durable.

Un projet ambitieux, pertinent, fruit de nombreuses années de réflexions et de concertations, porté par le SDOL est soumis à notre Conseil ce soir.

Le PSR remercie les nombreux acteurs de ce projet, salue leur engagement, leur persévérance et le côté visionnaire de celui-ci

Le PSR vous invite à plébisciter ce préavis.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je souhaiterais féliciter le travail de la Commission emmené par un Président qui a tenu bon, en une soirée et qui a pu faire face à l'ensemble des questions. J'aimerais là aussi vous féliciter et vous remercier.

Je souhaiterais également m'exprimer par rapport au vœu qui a été déposé. Lorsque la question avait été posée en Commission, nous n'étions en fait pas très sûrs du nombre de places publiques qui seraient supprimées en lien avec l'arrivée du tram. Depuis, nous avons refait le comptage et ce ne sont pas 100, mais 60 places qui disparaîtront dans le périmètre du Centre (triangle formé par les rues de Crissier, de Lausanne et de l'Avenue du 14 avril). Donc c'est un peu moins que ce qui était annoncé et c'est plutôt une bonne nouvelle. Dire que, bien sûr, nous étudierons ce vœu, nous l'avons aussi promis dans le cadre du groupe d'accompagnement des grands travaux du Centre-Ville et cette question sera en discussion là, mais avec cet à priori, qui a été assez largement exprimé ici, de dire qu'il faut faire

confiance aux changements d'habitudes. Si nous construisons aujourd'hui et maintenant des infrastructures de transports fortes, une connexion avec la gare, dont la desserte va augmenter avec les RER qui passeront au quart d'heure, il faut aussi tenir compte de cet aspect-là.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Stéphane Montabert de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 104-2016 de la Municipalité du 2 mai 2016,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de construction de **CHF 13'470'000.- TTC** pour la réalisation des travaux liés au tram.

La dépense liée aux travaux de génie civil (sans collecteurs et traitement des eaux) pour un montant de CHF 5'278'000.- TTC sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal. Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3830.5010.167 "Projet tram t1 - Génie civil". Cette dépense sera amortie en 30 ans selon l'article 17b du Règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006), sur la comptabilité des communes.

La dépense liée aux collecteurs et traitement des eaux pour un montant de CHF 8'192'000.- TTC sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3861.5010.168 "Projet tram t1 - Collecteurs et traitement des eaux" et sera amortie en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux". Si le financement par le Fonds venait à ne pas suffire, la part des investissements "Collecteurs et traitements des eaux" qui ne pourra être financée par le Fonds restera activée au bilan et sera amortie sur une durée maximale de 30 ans. Cette part d'investissement sera financée par voie d'emprunt.

ACCEPTE les charges et revenus de fonctionnement figurant au chapitre 10 "incidences financières" inhérents au présent préavis.

**C'EST À L'UNANIMITÉ (MOINS 1 ABSTENTION) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS
N° 104-2016 SONT ACCEPTÉES.**

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'aimerais me joindre aux remerciements exprimés par Mme Tinetta Maystre à la Commission et à son Président. Vous avez été très efficace, c'était un énorme morceau, au moins aussi important que celui de Malley. En une soirée, vous avez absorbé toutes les informations et votre rapport est extrêmement bien fait, et ce même si vous n'étiez pas convaincu à 100% par le projet.

Mais j'aimerais surtout remercier le Conseil communal; nous sommes ce soir les derniers à voter ce projet. Vous avez vu que le Grand Conseil a voté l'exposé des motifs et projet de décret, et comme dit par M. Piroti, cela représente 367 millions en faveur du tram, dont 287 millions qui proviennent du Canton et 80 millions de la Confédération. De plus, le Grand Conseil a non seulement voté un soutien au BHNS qui nous concerne, mais également 14 millions pour le projet d'ouvrage relatif à la prolongation du tram.

Ce tram dont le projet se finalise, ce sont 10 ans de séance et de travail avec l'ensemble des partenaires; au début dans le cadre du Schéma de Développement de l'Ouest Lausannois (SDOL), avec qui nous travaillons encore quant à la planification, mais de plus en plus aussi avec notre service des Travaux. C'est un travail que nous avons effectué main dans la main avec Mme Tinetta Maystre. De multiples séances avec les tl, Lausanne, Prilly, Crissier ont été nécessaires pour aboutir à ce projet, plusieurs fois remis sur l'ouvrage afin de trouver de meilleures solutions, en particulier à Lausanne. Ce projet va nous permettre de réaliser le double sens sur l'Avenue du 14-Avril, qui existe en intention dans notre plan directeur communal, mais avec des co-financements importants: nous n'aurions pas pu le faire seuls, donc merci de la confiance. Il va sans dire que les travaux ne seront pas simples, il ne faut pas se voiler la face et il faudra veiller à notre centre-ville pendant cette période.

Ce tram va aller encore plus loin, nous voyons qu'il va se prolonger à l'Ouest (Crissier, Bussigny, Villars-Sainte-Croix) et je souhaite qu'il "pousse" pour s'allonger aussi du côté de Lausanne, vers le Nord ou vers l'Est, et c'est l'intérêt d'un projet de tram, c'est qu'il s'allonge!

Merci beaucoup pour votre vote, nous pouvons annoncer à tous nos partenaires que le projet est bouclé, il dépendra maintenant de quelques opposants, mais il est lancé et il aboutira, que cela soit rapidement ou dans deux ans. Merci beaucoup!

M. Le Président remercie M. Stéphane Montabert ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

17. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- Préavis N° 105-2016 – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Gian-Luca Ferrini intitulé "Agir en faveur du logement existant et des liens entre générations"

Présidence: PLR

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Gian-Luca Ferrini, PSR**

Monsieur le Président,

Je voulais remercier les services qui ont travaillé pour l'élaboration de ce préavis. Un préavis qui est une réponse à un postulat destiné à proposer des réponses aux besoins de la population en matière de logement notamment.

M. Stéphane Montabert, vous m'avez invité un de ces quatre à essayer de répondre aux besoins de la population, et bien voilà concrètement à quoi ressemble le travail d'un conseiller communal, sans effet d'annonce, mais du travail concret. Merci.

La discussion n'étant plus demandée, M. Le Président communique que le préavis N° 105-2016 sera présidé par Mme Elodie Golaz-Grill du groupe PLR,

18. Motions, postulats et interpellations

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

19. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. Yolan Menoud, Les Verts**
Démission

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Chers Collègues,

C'est avec regret que je vous annonce, par la présente, ma démission du Conseil communal avec effet immédiat. Je renonce aussi, par la présente, à mon élection pour la prochaine législature.

En effet après plus de sept ans de vie à Renens et deux ans passés au sein de ce Conseil, j'ai choisi de déménager sur la commune voisine de Chavannes-près-Renens. Je tiens évidemment à remercier l'ensemble des conseillères et conseillers communaux, ainsi que les membres de la Municipalité pour leur aide ainsi que pour tous les bons moments passés en sein de ce Conseil, je me souviendrai longtemps de ces moments.

Je suivrai avec attention et envie, peut-être, le développement de la Commune de Renens; surtout avec tous les projets d'importance qui vont transformer la ville ces prochaines années.

Enfin je vous souhaite une excellente prochaine législature et vous souhaite une bonne soirée.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

- Invitation

J'invite M. Gian-Luca Ferrini à discuter plus avant de ces rôles des conseillers communaux et de la politique du logement autour d'un verre.

- **M. Gian-Luca Ferrini, PSR**

Et c'est avec le plus grand plaisir que c'est moi qui vous l'offre.

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

- Intervention relative à la législature 2011-2016

*Monsieur le Président,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je me permets de prendre la parole ce soir lors de notre dernière séance de notre Conseil.

Et oui, voilà déjà cinq ans de passé et au 30 juin 2016 se termine notre législature 2011-2016. J'ai eu le privilège d'être au Bureau du Conseil pendant ces cinq ans, comme 2^{ème} vice-président, 1^{er} vice-président, Président 2013-2014, puis scrutateur suppléant et enfin scrutateur. Je voudrais que pendant ces cinq ans, j'ai vécu le plus beau rêve de ma vie politique avec des membres de notre Conseil qui ont été toujours plus que sympa et que je tiens à remercier ce soir.

Je profite de cette occasion pour remercier aussi Mme Yvette Charlet qui m'a supporté pendant ces cinq ans. Je remercie également notre Président, M. Pascal Golay, pour son année présidentielle, mais je n'aimerais pas vous quitter ce soir sans vous laisser un petit souvenir de moi. Comme vous le savez, je suis comme les bricelets et que je participe à toutes les fêtes. Alors je me permets de vous offrir ce soir, à chacune et chacun, un bricelet fait maison roulé et fourré au chocolat pour votre dessert, en mon souvenir... j'ai dit.

- **M. Daniel Rohrbach, PSR**

*Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Madame la Syndique, Marianne, cela fait dix ans que tu es Syndique, j'aimerais, en mon nom personnel, au nom de ce Conseil (ceux qui me contrediront prendront la parole après moi) te remercier pour le travail accompli.

Mais dix ans c'est long. Il y a dix ans, j'ai déposé un postulat relatif à la gratuité des transports publics, alors un petit clin d'œil: "Quand ?".

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Je vais user d'un privilège dont je n'ai jamais abusé, je ne vous répondrai pas ce soir M. Daniel Rohrbach, mais autour d'un verre !

- **M. Jean-François Jeanrichard, PSR**
Intervention relative à la Place du Marché

Hier je suis passé à midi à la Place du Marché et j'ai vu qu'il n'y avait pas de sécurité, lorsque les câbles étaient mis dans les trous. Alors j'aimerais demander à la Municipalité pourquoi il n'y a pas de sécurité entre ces trous? Merci. (M. Jeanrichard remet une photo à la Municipalité).

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Si on fait un gros plan, c'est l'observation de la Commission de la Gestion qui a été retenue. Les membres de la Commission de gestion sont venus sur place, les grilles ont été changées, homologuées par un institut spécialisé de la sécurité. Maintenant des tableaux c'est vrai qu'ils ont été changés, donc je ne sais pas si vous parliez de sécurité de grille ou de sécurité électrique. S'agissant de la sécurité électrique, celle-ci est donc homologuée, concernant la sécurité des grilles, celle-ci existe. Ce n'est pas non plus au personnel du service "Environnement-Maintenance" de venir à cinq heures du matin afin de les mettre/de les enlever, nous pouvons faire confiance à ceux qui les utilisent. Merci.

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

Les quelques propos qui suivent ne sont affublés du logo rouge, mais certains passages pourraient offusquer la sensibilité des plus sensibles.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers

La politique, c'est d'abord une affaire de culture, et c'est aussi un cœur battant de valeurs. C'est de la confiance et du courage. La confiance dans les capacités d'une ville et de ses habitants, et le courage d'affronter les difficultés; la confiance dans l'avenir et le courage de tenter sans cesse d'influencer ce futur, comme lorsqu'on se bat avec son navire contre les vagues et le vent, pour tenter de progresser, malgré tout, vers la prochaine étape.

Ensuite, la politique, c'est une question de résultats: des résultats sur le terrain de la vie des gens, lorsqu'on atteint réellement ces étapes de progrès; et des résultats; lorsque la confiance et le courage se traduisent en légitimité. Enfin la politique ça se fait en équipe en respectant les idées et sensibilités de chacun, mais tout en restant générale et impersonnelle. Dans ce cadre, la Suisse a inventé ce modèle à succès de concordance laissant la possibilité à chacun d'amener une pierre à l'édifice.

Ça c'est en théorie et ça rend presque beau la politique. En pratique cela ne se passe pas toujours comme cela et les intérêts personnels et petits calculs reprennent vite le dessus et parfois cassent des dynamiques soigneusement construites et négociées. Tel ce qui s'est passé ce printemps lors des dernières élections.

Renens a clairement passé d'un régime de concordance à un régime de coalition à la française puisque 40% du conseil communal ne sera plus représenté que par 14% à la municipalité. Même si ce n'est pas forcément le modèle à suivre, cela peut en réjouir certains, mais je ne pense pas que cela soit forcément la meilleure des choses pour notre Ville.

Durant ces cinq dernières années, je me suis toujours efforcé d'avoir les valeurs décrites initialement à l'esprit et de modestement contribuer au développement de la ville en amenant des réflexions pas seulement basées sur de l'analyse, mais orientée recherche de solutions et parfois aussi résolution des problèmes en essayant d'amener quelques compétences métiers, car je suis pour trouver la solution des problèmes et pas les problèmes de la solution.

Pourtant politique dans un exécutif est un métier génial qui ne requiert aucune qualification, aucune formation. Coluche disait : c'est cinq ans de droit et tout le reste de travers. Mais même les années de droit ne sont pas nécessaires. Vous pouvez provenir de tous les horizons en ayant été hyperactif ou réserviste pour autant que quelqu'un ou une liste vous tire avec une bonne corde au sommet de la montagne puis continue à vous assurer avec un cordon ombilical. Ou alors vous disposez de «mégaturboresauteurs» dans votre parti, si possible fâchés avec ses paires et ça vous propulse également au sommet.

Comme dit plus haut pas besoin donc de qualifications spécifiques pour le métier, mais être gentil, maîtriser l'art du tackle et parfois placer une ou deux citations ça fait toujours bien comme par exemple:

- *tomber de Charybde en Scylla du nom de ces deux monstres mythologiques situés dans le détroit de Messine qui signifie échapper à un danger pour en rencontrer un encore plus grave ou de manière plus contemporaine aller de mal en pis. Celle-là c'était pour Marianne.*
- *Si vis pacem para bellum: celui qui veut la paix prépare la guerre. Je ne sais pas quelle paix on cherche, mais les hostilités sont bel et bien ouvertes. Quelques souvenirs de mes années de latin.*
- *Avant la télé il y avait des types qui disaient sournoisement la vérité. Maintenant ils disent sournoisement des mensonges. Ça, ce sont mes restes Charlie Hebdo.*

Si vous permettez, j'aimerais rendre hommage également à toutes les personnes, équipes, chefs d'équipe et surtout chefs de service de ce beau dicastère « Bâtiment-Environnement » qui m'ont permis de vivre une belle aventure et j'espère le leur avoir rendu. Par beau temps, apparemment tout va toujours bien, mais c'est là qu'il faut être vigilant et tenter d'améliorer en tout temps les capacités de chacun afin de tendre vers l'efficacité des équipes, réfléchir,

proposer, décider, faire, et avancer. Par mauvais temps aussi le travail d'équipe est primordial et donne des résultats. Quand par exemple vous recevez un devis pour un collègue à 31 millions il ne s'agit pas de fatalement se dire que c'est comme ça, mais remettre l'ouvrage sur le métier, négocier, chercher des compromis en tentant de garder le meilleur et réussir à finir à 26 millions. Même principe pour le projet du CTC en gardant le programme, mais en optimisant on arrive à économiser un millions. Ou parfois plus difficile encore lorsqu'un chauffage à pellets s'écroule ou que des terrassements s'effondrent et que vous vous retrouvez en face d'experts, de mandataires et d'avocats bien décidés à faire passer la commune à la caisse.

Cela ce sont des aspects moins connu du métier, mais qui amènent également plein de satisfaction et permettent d'investir ailleurs dans l'achat d'un terrain par exemple. Vous le voyez bien c'est du travail d'équipe et le travail d'équipe paie et permettez-moi à titre personnel d'en retirer quand même quelques satisfactions également. L'organisation du futur est basée sur la dichotomie puisque ce beau dicastère va se séparer en deux et un modeste municipal à 50% sera remplacé par deux à 60% chacun.

Un jour il faut bien en faire le deuil c'est la règle « dura lex, sed lex » et malgré ce qui s'est passé et dans les circonstances dans lesquelles cela s'est passé se dire quand même que c'est de la démocratie même si elle ne donne pas forcément envie. Brecht disait quand le peuple vote mal il faut dissoudre le peuple. Moi je préfère dire que le peuple m'a rendu ma liberté et je compte bien m'en servir comme bon m'en plaira.

Enfin un grand merci à vous Mesdames et Messieurs. D'abord à mon parti qui dans tous les projets m'a suivi et soutenu même si parfois ce n'était pas évidant. Par exemple de donner un blanc-seing et surtout pas mal de millions pour un site culturel alliant des plaques de céramiques de toutes les couleurs, une restauration sortant des sentiers battus et des espaces scénographiques alors que les contours du projet étaient des plus flous.

Ensuite à vous Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux pour votre assiduité dans le traitement des préavis, vos questions, remarques, coups de gueule, postulats et interpellations qui furent nombreux et auxquels j'ai toujours prêté attention et essayé de répondre au mieux. Voilà merci encore; ces mots sont les derniers de mes adieux. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente fin de soirée.

Au revoir.

20. Allocutions

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Membres du bureau
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, mes Collègues,
Messieurs les Huissiers,
Mesdames et Messieurs les responsables de la retransmission en direct, Journalistes de 24H,
Mesdames et Messieurs du public,*

C'est avec une émotion que je ne cache pas que je m'adresse à vous pour ce dernier Conseil communal de la législature 2011-2016, Conseil communal qui est pour moi le dernier tout court !

Vous me connaissez: je n'ai pas envie d'être trop longue.... mais... je pourrai difficilement m'en empêcher! On ne se refait pas, et on ne se sépare pas comme cela de ces années de participation à la vie communale, assise à différents endroits dans cette salle et à cette table.

J'ai vécu ces derniers mois pas mal de "dernières fois", dans de nombreuses séances, communales, régionales.... toutes sont touchantes, à des titres divers. Je pense à la fête du personnel communal, à ma dernière séance comme présidente du SDOL, mais aussi à la commission des naturalisations, à la fête des aînés...tous ces moments politiques et humains si riches. Mais la dernière fois, dans ce lieu et cette salle, et devant le parlement de la ville, cela marque la force des institutions de la ville et de leur continuité et c'est symboliquement très fort.

Occuper une fonction de syndique, une fonction de Municipale aussi, c'est à la fois une responsabilité et un privilège. Une charge et un cadeau. Du stress et du plaisir !

Le principal cadeau, c'est celui des rencontres riches, multiples, individuelles, en équipe.

Nous héritons avec la fonction de la chance de pouvoir mener des projets dans des milieux professionnels et sociaux très différents. De rencontrer à ce titre toutes sortes de gens, des notables aux nonagénaires, de la population au Président de l'EPFL ou aux doyens de l'Université et nous apprenons des rencontres avec tous.

Nous apprenons des histoires de vie, des histoires de survie. Nous apprenons des compétences professionnelles. Nous apprenons des points de vue différents.

Mon métier de médecin, ma militance politique m'avaient appris des choses. Et j'ai, comme nous tous, continué à apprendre et appris beaucoup. Finances, gestion, urbanisme, grands projets...

Quelle chance, quel privilège que de pouvoir "faire"! Car c'est bien le faire qui est intéressant, et pas le pouvoir...

Nous avons réalisé, tous ensemble, beaucoup.

Tenez-vous bien, nous avons investi sur ces 10 dernières années 127 millions.

Nous avons rénové et construit des collèges, des salles de gymnastique (et il faudra continuer, rattraper le retard...). Nous avons impulsé et mis sur les rails, c'est le cas de le dire ce soir en particulier, les grands projets d'infrastructures que sont la rénovation de la Gare, l'arrivée du tram et des Bus à Hauts niveaux de service, des plans de quartier qui sont des

bouts de ville (avec ce gros morceau qu'est Malley) renforcé le réseau de transports publics dans la ville. Nous avons rénové des routes, remplacé des canalisations, rénové la place du Marché et notre centre-ville, réaménagé ou aménagé des parcs publics, des jardins familiaux, construit des trottoirs, mis en route des plans de quartiers permettant de créer des logements, diversifiés, acheté des terrains et des bâtiments (Closel, Tilleuls, Avenir, route de Crissier), engagé la rénovation de la Grange de Florissant; nous avons rénové la piscine, et mis en route, avec toute la région, le projet de centre sportif de Malley. .

127 millions en 10 ans, c'est beaucoup et c'est peu. Beaucoup, parce que 12.7 millions en moyenne par année, c'est nettement plus que les législatures précédentes. Peu, car il faudrait... allez, le double, pour une ville de notre taille !

Nous avons aussi, en terme de prestations, mis sur pied et développé une politique d'intégration, une politique de la jeunesse, une politique de promotion économique; nous avons renforcé fortement la politique culturelle et la politique de la petite enfance et du parascolaire avec des montants consacrés à ces domaines qui ont cru 2 à 3 fois plus (même 4 fois plus pour la "petite enfance") que le budget général.

Ces énumérations sont toujours difficiles à faire, mais il faut les faire, par respect pour le travail effectué par tous

Nous avons la chance de pouvoir développer ces prestations et investir, en autofinançant finalement bon an mal an, les $\frac{3}{4}$ des investissements et ne faire évoluer la dette, en 10 ans, "que" de 9 millions.

Mais il faudra faire attention, car si la dette avait pu baisser entre 2006 et 2010, en raison de rentrées extraordinaires, elle a par contre augmenté de 26 millions pour la législature 2011-2016, et le défi pour la et les législatures suivantes sera important : continuer d'investir sans réduire les prestations. Il faudra aussi, comme nous l'avons fait, se battre au niveau cantonal aussi, limiter tant que faire se peut les effets de la RIE, renforcer la péréquation.

Nous vivons dans un monde où il y a paradoxalement à la fois trop d'argent et pas assez. Trop pour certains, pas assez pour d'autres... On obtient des prêts – bon à court terme seulement – avec des intérêts négatifs, les écarts entre les salaires (si on ose utiliser ce terme pour les rentes de situation des grands patrons!) se creusent, malgré l'acceptation par le peuple de l'initiative sur les "rémunérations abusives". Des rémunérations annuelles de 20 millions, des écarts salariaux de plus de 200 ou 300 fois... Dans le même temps, le chômage et la précarité sont là, les besoins sociaux bien là, les aspirations à ce que la ville augmente sa part dans la politique de l'enfance, dans la culture aussi.

J'aimerais transmettre ici ce soir 3 messages :

1. Soyez fiers de Renens, de son histoire, de son énergie, de sa capacité d'intégration. Nous avons une histoire, des racines, une mémoire industrielle, et de ses racines, nous avons aussi osé bouger, changer, su montrer une capacité de rebondir. L'exemple en est ce passage des IRL aux Ateliers de la ville, ou en se battant pour sauver des emplois traditionnels, nous nous retrouvons avec le Mass Challenge et les Ateliers de la ville au cœur de l'innovation, comme pour le passage d'IRIL à l'ECAL, ou ce qui se passe sur la friche de Malley.

Nous avons aussi notre fierté de faire avec peu, et elle est justifiée !

2. *Le deuxième message, c'est que nous ne sommes pas tout seul. Il nous faut regarder et agir autour de nous. En Transversalité. Cela vaut à l'interne, dans l'administration, où tous les projets sont transversaux, pratiquement, cela vaut à l'extérieur, dans le district de l'Ouest lausannois avec les communes qui nous entourent, mais aussi au niveau du canton, de la Confédération. Aucun de nos grands projets, le tram, la Gare, Malley n'aurait vu le jour si nous avions été tout seul. Ils sont nés au niveau du SDOL, dans le travail de base du Schéma Directeur de l'Ouest lausannois, ont été repris par les communes dont la nôtre ensuite, mais nous les réalisons à plusieurs, et parce que nous étions plusieurs au début.*

Il en est de même pour des projets comme le centre sportif de Malley, nouvelles piscine et patinoire, pour la culture avec l'implantation et le renforcement dans l'Ouest du TKM, Théâtre Kleber Méleau, de Cap sur l'Ouest manifestation symboliquement forte de ce district de l'Ouest lausannois, traditionnellement dédié à la voiture, et qui change son image.

3. *Le troisième message, c'est de garder ses valeurs, et de ne pas oublier que nous sommes au service de la population. Je le rappelais au personnel communal : ses chefs ne sont pas in fine les chefs de service, ni la Municipalité, ni même le Conseil communal, mais bien la population de Renens.*

Bien sûr, c'est parfois difficile! On ne contente pas tout le monde, en politique, on l'apprend, parfois douloureusement ! Quelqu'un me disait que quand 30% des gens sont contents, c'est le maximum et qu'il faut s'en satisfaire !

Mais les gens, les habitants, parfois râleurs, savent aussi des choses... il nous faut modifier des projets, changer des choses, en bien !

Pour finir, des mercis et des vœux.

Merci à mes collègues de l'équipe Municipale. Nous avons été une équipe, une bonne. On n'aurait pas fait tout cela sans ça. Merci pour le respect, les confrontations, les réconciliations, l'envie partagée de faire, bien, pour la ville, sentiments que nous avons tous partagés.

Les pourtours et lendemains d'élections sont parfois rudes, ils l'avaient été en 1996, et en 2006. Nous en sommes sortis, et nul doute que vous en sortirez aussi.

Nous avons vécu des moments particuliers, comme la rudesse d'une maladie importante, qui nous a privés, en cours de législature, d'un collègue apprécié, Jean-Pierre Rouyet, que j'ai le plaisir de saluer parmi nous à la tribune ce soir.

Applaudissements nourris de l'Assemblée

Merci Jean-Pierre pour ton engagement pour ce métier de municipal que tu as aimé exercer et que tu n'as quitté qu'avec regrets.

Merci à Jean-Marc Dupuis, qui nous quitte dans des circonstances particulières et qui a été là jusqu'au bout. Merci Jean-Marc pour ton engagement, ton énergie. Tu as mené des chantiers, celui du Censuy, celui du Tilleuls, tu as rénové des parcs, tu as impulsé une politique énergétique durable. Tu as été là jusqu'au bout dans des circonstances particulières

et difficiles. Bonne route à toi, tu as l'intelligence et la capacité de rebondir, ici ou ailleurs, et nul doute que tu continueras d'œuvrer pour le bien de la ville.

J'aimerais dire mes meilleurs vœux pour celles et ceux qui restent : la tâche sera rude !

Bien sûr des vœux particuliers aux nouvelles arrivées, qui sont parmi nous ce soir, Patricia Zürcher Maquignaz, dans la salle, et Karine Clerc, à la tribune. Vous verrez, c'est dur, mais c'est passionnant !

M le syndic élu, cher Jean-François: bonne chance pour la reprise du gouvernail, avec des moments d'équipe, des moments de solitude, des vagues en haut, des vagues en bas. Mais une navigation, pour sûre, avec un équipage et un bateau solides, un cap, des ports.

J'aimerais dire un grand merci à tout le personnel communal pour son travail, avec un merci particulier à "mes" équipes, secrétariat municipal, greffe, service du personnel, SDOL que j'ai eu la chance et le plaisir de présider au niveau régional.

Des collègues de travail, finalement, on passe avec eux une bonne partie de notre vie. C'est essentiel de pouvoir faire confiance, de pouvoir échanger, confronter parfois aussi, de partager café, gâteaux, bouts de récits de vie ...un grand merci !

Merci à Nicolas Servageon, qui nous quitte en restant là! Il retourne à ses amours, entrepreneur libre et indépendant et la promotion économique, mais une grande part au service de la ville, dans un mandat que ce Conseil a voté avec enthousiasme!

Il a été là au bon moment, dans une transition riche. Il nous a cadré des choses, en a ouvert d'autres. Bonne route, Nicolas, avec Renens en bonne partie !

Des vœux aussi pour Michel Veyre, qui arrive! Ils sont les deux présents à la tribune ce soir, avec d'autres chefs de service et nous les saluons particulièrement.

Michel Veyre a dû se mettre vite "au parfum", prendre le collier et les rênes. Et à peine il avait vu ce qui existe, que ça changeait ! Une manière de prendre le collier et les rênes, rapidement ! Bonne chance Michel, je ne doute pas que tu auras du plaisir dans ton job !

Des mercis au Conseil communal, à mon parti bien sûr, à tous les partis, à toutes celles et ceux qui œuvrent pour que tout marche, l'huissier, le son, la retransmission télé. .

Les relations entre exécutif et législatif sont parfois compliquées, à la fois traversées par un axe gauche-droite, et par un axe législatif – exécutif, nous venons de le voir avec la gestion! Nous avons eu des hauts et des bas, des moments meilleurs que d'autres. Vous avez tous des idées, des principes, une ligne, et vous l'avez dit, vous avez orienté les décisions. Vous avez aussi tous su, quand il le fallait, s'élever au-dessus de vos partis, faire pour le bien général de la ville, compris qu'il y a des moments pour débattre et des moments pour faire. Continuez!

Une pensée aussi et des merci, pour celles et ceux qui partent, quittent ce Conseil en l'ayant choisi, ou pas. Plusieurs d'entre vous ont siégé longtemps, ont beaucoup donné à la vie communale. Certains reviendront, j'en suis sûre, et de toute façon, vous allez tous aussi continuer à vous engager pour la ville.

Je veux ajouter des mercis particuliers.

Le hasard a voulu que je retourne, cet après-midi, dans le monde de la médecine, pour saluer un collègue, fondateur de la chaire de médecine de famille qui partait lui aussi à la retraite, en partageant avec mes anciens collègues médecins quelques considérations sur les interactions entre médecine et politique.... Ceci plus de 12 ans après avoir arrêté ma pratique

de généraliste à Renens, pratique que j'ai exercé plus de 17 ans à Renens comme médecin généraliste. Je réalise en le disant que j'ai de fait été encore plus longtemps à la Municipalité...

Merci à mon métier de base, aux professeurs qui me l'ont enseigné, à mes patients: ils m'ont aidé à comprendre le monde et les gens, à, finalement, exercer autre chose, ailleurs, mais en étant profondément remplie de ces autres compétences engrangées...

Il y a des boucles qui se bouclent... des fins et des nouveaux débuts...

J'ai été heureuse dans ce job de conseillère communale, de municipale et de syndique.

Je suis heureuse aussi de passer la main. Je resterai là, dans cette ville que j'aime, activement, autrement (mais juré, je ne ferai pas la leçon !)

Merci à vous toutes et tous. Restez créatifs, aimez votre ville, notre ville. Une ville, c'est un bout de "connu" dans un monde qui change, qui peut faire peur. Une ville, c'est là qu'on a des voisins, des collègues, une vie sociale, culturelle, sportive...

Continuez tous, à ce qu'elle vive le mieux possible !

Applaudissements nourris de l'Assemblée

- **M. le Président**

Mesdames, Messieurs,

Voilà pour moi le temps, du moins dans quelques jours, de laisser le flambeau de la présidence du Conseil communal à mon successeur et j'en profite pour lui souhaiter une excellente législature qui lui laissera, je l'espère, autant de plaisirs qu'à moi. Vous me direz qu'il faut encore qu'il soit élu le 28, mais pour moi, ça ne fait aucun doute.

Cette dernière année aura laissé son lot de souvenirs avec, parfois, des moments plus pénibles comme le recomptage des élections communales ou les manifestations, parfois violentes, de squatters un peu limités dans leurs notions de communauté et de respect.

Mais les bons moments, bien plus nombreux ceux-là, resteront ceux que ma mémoire sélective gardera. Il y a eu l'inauguration du collège du Censuy tout dernièrement, les diverses rencontres surtout tout au long de cette année, la coupe du sapin en décembre et aussi, c'est vrai, les dix séances du Conseil et bien d'autres choses encore qui font que cette fonction, bien qu'exigeante, vaut vraiment, vraiment, la peine d'être vécue, et je vous y encourage.

Demain, je serai à nouveau un simple citoyen et avec vous, je vais vivre la mutation de notre Ville. Dans les cinq ans à venir, Renens va radicalement se transformer. Notamment avec la nouvelle gare, la fin du chantier de la Croisée, le début de celui de Malley et des Entrepôts CFF, l'agrandissement de la crèche de Florissant et la rénovation de sa Grange, l'inauguration du Gymnase de l'Ouest et n'oublions pas non plus les travaux du tram qui modifiera considérablement la mobilité dans notre Ville.

J'aime à imaginer que ces cinq années à venir sont une parenthèse entre ce que j'ai vécu en politique depuis dix ans et le futur de notre Ville qui verra le jour dans un peu plus de cinq.

Une parenthèse qui ne sera pas forcément facile à vivre tant pour les habitants qui devront s'habituer aux nuisances des travaux que et surtout pour le Conseil communal qui devra faire avec un inhabituel, difficile et j'espère exceptionnel écart de représentation gauche/droite entre le législatif et l'exécutif.

Ce ne sera effectivement pas facile ni pour les uns ni pour les autres, mais il ne fait nul doute que chacun saura passer ce cap pour vivre dans une très belle ville où nous serons tous fiers d'habiter.

Mais on ne saurait terminer cette séance sans remercier chaleureusement ceux qui quittent la vie politique. Que ce soit par choix, ou pas les conséquences d'une non-élection, chacun de vous, ici dans cette salle à participer, à son niveau, au bon fonctionnement de notre démocratie.

Je tiens donc à remercier toutes celles et tous ceux qui quittent ce Conseil pour le travail qu'ils ont accompli, merci, vraiment et sincèrement.

Et bien entendu, sur ce sujet, au nom du Conseil, du bureau, de l'administration et de la Municipalité, nous tenons à remercier plus particulièrement deux personnes. Je pense que vous me voyez venir, je veux bien entendu parler de Mme la Syndique Marianne Huguenin ainsi que M. le Municipal Jean-Marc Dupuis par ces quelques présents, l'un plus liquide que l'autre, qui, nous l'espérons, vous feront plaisir. Encore un énorme merci pour le temps et le travail considérable que vous avez donnés à notre ville et à ses habitants.

Voilà, il est plus que temps de passer au repas, je vous remercie toutes et tous une dernière fois pour le temps que vous donnez à notre commune et vous souhaite une très bonne soirée.

La séance est définitivement levée pour cette législature.

Clôture de la séance à 22h20

Le Président

La Secrétaire

Pascal Golay

Yvette Charlet